

SEPTEMBRE 2007

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Dossier Statut Unique



■ **HOMMAGE**
Hommage à feu
Monsieur Gaston Thorn,
ministre d'État honoraire
et ancien président
de la Commission européenne

■ **ECONOMIE**
Enquête de conjoncture
dans les secteurs
du commerce
et des services

■ **CHRONIQUE JURIDIQUE**
Le point de départ
du délai de préavis

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée, dont le leasing, pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos agences ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu.

Statut unique: Garantir la neutralité financière !

En date du 27 juillet 2007 le Conseil de Gouvernement a approuvé le projet de loi portant introduction d'un statut unique pour tous les salariés hormis la fonction publique. Ce projet de loi constitue l'aboutissement des efforts de concertation souvent très intenses investis par les partenaires sociaux ensemble avec le Gouvernement pour transposer les conclusions du Comité de coordination tripartite en vue d'un redressement de la compétitivité de l'économie nationale.

La Chambre de Commerce rappelle que lors des négociations au sein du Comité tripartite, deux objectifs précis ont été identifiés, en l'occurrence la diminution sensible du taux d'absentéisme et la réduction des charges administratives tant au niveau des entreprises que des structures de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la création d'une mutuelle prenant en charge les risques que constitue pour une PME ou PMI l'absentéisme simultané de plusieurs membres du personnel est à saluer. Le Gouvernement a par ailleurs pris l'engagement ferme de respecter la condition de la stricte neutralité financière, donc de garantir aux entreprises que la convergence entre le statut actuel des ouvriers et le statut des employés n'apportera pas de charges financières économiques supplémentaires pour l'économie dans son ensemble.

Concrètement, l'introduction du régime unique amènera une généralisation de la continuation du paiement du salaire par l'employeur en cas de maladie («Lohnfortzahlung»). La continuation du paiement du salaire des ouvriers ne sera donc plus – comme c'est le cas dans le régime actuel – pris en charge par la Caisse de Maladie dès le premier jour d'absence, mais il est proposé qu'en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie l'employeur indemniserait en moyenne, comme pour les employés, les treize premières semaines de la survenance de la maladie, l'assurance maladie intervenant, le cas échéant, pour le reste de la période d'indemnisation.

Afin de minimiser pour les entreprises et notamment pour le PME et PMI le risque que constitue l'absentéisme de courte durée, la Chambre de Commerce insiste sur l'importance toute particulière qui revient à la diminution de l'absentéisme abusif, une diminution qui ne peut être atteinte que si des moyens adéquats sont mis à disposition des entreprises pour lutter efficacement contre tout absentéisme abusif qui peut se révéler préjudiciable car la continuation du paiement du salaire en cas de maladie peut avoir de graves conséquences financières. Dans ce contexte, il convient de souligner que le contrôle médical est certes un moyen important et indispensable pour juguler

les abus en matière d'absentéisme de longue durée, mais que ce contrôle n'est pas suffisant puisqu'il n'offre peu ou prou de protection en matière d'absences de courte durée. Or, faut-il rappeler que ces absences de courte durée sont responsables pour la très grande majorité de l'ensemble de l'absentéisme (de l'ordre de 90 % des absences inférieures à 6 semaines et de 97 % des absences inférieures à 13 semaines). Il faudra donc que le contrôle médical puisse être complété par un contrôle administratif efficace, habilitant les entreprises à mettre en place et à gérer un suivi efficace des malades et à vérifier p.ex. si un employé déclaré malade garde bien son domicile. Il est évident que les abus constatés devront faire l'objet sans équivoque de sanctions, y compris en dernière instance le licenciement.

Comme la mise à disposition de données chiffrées concernant l'absentéisme constitue un préalable à l'appréciation exacte de l'impact financier lié à l'introduction du statut unique, les organisations patronales saluent dans ce contexte le bilan intermédiaire prévu dans le projet de loi. Ce bilan devra dans un délai de trois ans après la mise en vigueur du statut unique en 2009 vérifier l'efficacité des mesures nouvelles introduites, notamment sous l'aspect de la neutralité financière pour l'économie dans son ensemble, qui constitue une obligation de résultat. Au cas où il résulterait du bilan que les résultats escomptés en matière de maîtrise de l'absentéisme abusif n'auraient pas été atteints, des mesures complémentaires seront examinées. Aussi, les organisations patronales souhaitent que ces données chiffrées soient fournies dans des délais raisonnables – et en tous cas avant 2012 – pour permettre à temps l'introduction de mesures additionnelles.

La Chambre de Commerce souhaite également souligner qu'elle ne peut accepter la proposition du Gouvernement de lier la réforme du financement de l'assurance accident à l'introduction du statut unique afin de réduire sélectivement certains taux de cotisation en matière d'assurance accident. Il faudra au contraire, que cette réforme soit clairement dissociée du projet d'introduction du statut unique dont la neutralité financière doit être garantie de façon intrinsèque.

Dans son dossier du mois, la Chambre de Commerce présente le projet de loi du Gouvernement pour introduire le statut unique au Luxembourg. Comme la Chambre de Commerce est officiellement saisie pour donner son avis sur ce projet de loi, elle suivra de très près la mise en œuvre du projet gouvernemental et reviendra dans un prochain numéro sur cette importante réforme. ■



DOSSIER

4 Statut unique: Ce qui va changer

DOSSIER

- 4 Statut unique: Ce qui va changer
- 17 En hommage à Gaston Thorn

FLASH

- 20 Succès pour le symposium sur le marché du travail en Grande Région organisé à la Chambre de Commerce
- 20 La Chambre de Commerce rencontre les représentants du BED à l'étranger
- 22 Un accord commercial sino-luxembourgeois signé à la Chambre de Commerce

INTERNATIONAL

- 24 Calendrier 2007
- 24 Messen und Ausstellungen im Oktober 2007
- 24 Best Eco Meeting 2007
- 25 Euro-China business meeting Shangyu 2007
- 26 Innova Energy 2007: rassemblement des professionnels de l'énergie à Bruxelles
- 27 Nippon Export Award 2007
- 28 The Board of Economic Development, Trade and Investment office in New Delhi

- 28 b2fair: un outil européen au service de l'internationalisation des entreprises
- 31 SMEs wanted for hosting Commission officials
- 31 Wichtige Informationen zur Ausstellung von deutschen Reisepässen ab dem 01. November 2007
- 32 Textes européens publiés du 26 juin au 21 août 2007
- 34 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

FORMATION

- 38 Cycle de formation modulaire en «législation environnementale au Luxembourg»
- 38 Remise des certificats de la nouvelle formation «Conseillers en vente des librairies luxembourgeoises»
- 39 Education supérieure: une question de confiance

INNOVATION

- 44 3 nouvelles entreprises accueillies dans les centres ecostart de Foetz
- 45 Luxinnovation lance de nouveaux modules de formation à la carte
- 45 Business Opportunities in the Aerospace Sector

HOMMAGE

17 Hommage à feu Monsieur Gaston Thorn, ministre d'État honoraire et ancien président de la Commission européenne

- 46 AxoGlia Therapeutics: du projet de recherche vers la création d'entreprise
- 47 L'outil de promotion des entreprises et centres de recherche innovants

ECONOMIE

- 50 Zone euro: Baisse des heures travaillées dans l'industrie
- 52 Téléchargement et comportement d'achat: un état des lieux
- 53 Vers un nouvel indicateur de la compétitivité du Luxembourg
- 54 Stabilisation de la situation compétitive
- 55 Un bon début 2007 pour les hôtels
- 56 Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services
- 58 Enquête Eurochambres 2008

LEGISLATION/AVIS

- 60 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 62 Le point de départ du délai de préavis
- 64 TVA – Régime des agents immobiliers actifs sur le territoire allemand
- 64 Conference: Small Economies and Competition Policy – A Fair Deal?



ECONOMIE

56 Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services

65 Commandes d'annonces publicitaires: Attention arnaque!

66 La Commission consulte les entreprises à propos d'un éventuel statut de société privée européenne

66 Lancement d'un nouveau site web du droit de la concurrence

FEDERATIONS/U.E.L.

68 Feu vert au projet de Wickrangel! A quand une politique cohérente en matière de développement du commerce?

68 4 anciens mini-entrepreneurs luxembourgeois à la «4th European JA-YE Alumni Conference»

69 La mini-entreprise JBL participe au concours européen «JA-YE Company of the Year 2007»

70 Jean Meyer élu à la présidence de PROFIL

70 Sécurité e-commerce/e-banking: adoptez les bons réflexes!

72 Le Cercle Suisse fête ses 60 ans



CHRONIQUE JURIDIQUE

62 Le point de départ du délai de préavis

INFO ENTREPRISES

76 En bref

76 CEGEDEL: Résultat courant en légère progression par rapport au premier semestre 2006

77 CTI Systems remporte un important contrat pour l'infrastructure de manutention de fret aérien

78 L'Imprimerie Centrale travaille selon le «processus standardisé de l'impression offset»

78 13^e édition du Explorator City Guide

79 easybycoach.com devient flibco.com

80 Le ministre de l'Economie inaugure le premier bureau luxembourgeois dans Second Life

80 Le groupe Jan De Nul accentue sa présence sur le sol luxembourgeois

81 OxyReduct: Un système innovant pour empêcher les départs de feu



LEGLATIONS/AVIS

64 TVA - Régime des agents Immobiliers actifs sur le territoire allemand

82 Responsabilité sociale des entreprises – RSE: P.M.C. Agence Textile S.à r.l.

83 Le deuxième numéro de «Wunnen» sort en kiosques

BOURSE

84

LES 100 VISAGES DE LA CDC

88

Editeur:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 30.000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Conception graphique: rose de claire, design.

Couverture: lola

Crédit photographique:

MEV Verlag, Chambre de Commerce, SIP, ONT Luxembourg

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Statut unique: Ce qui va changer

Le projet de loi portant introduction d'un statut salarié unique constitue l'aboutissement des efforts de concertation souvent très intenses investis par le Gouvernement et les partenaires sociaux en vue de la transposition de l'Avis du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006. Avec ce projet de loi, le Gouvernement tente de mettre en oeuvre les prémisses à l'introduction du statut unique, à savoir **la garantie de la neutralité financière en termes de coût pour les entreprises et la prise en compte des spécificités sectorielles**. Notre dossier du mois présente de larges extraits du projet de loi, tel qu'approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 27 juillet 2007. La Chambre de Commerce a été saisie officiellement pour donner son avis sur ce projet de loi, ce qui interviendra prochainement. Cet avis sera également repris dans la prochaine édition du Merkur.

■ Origine et objectifs

L'introduction d'un statut unique pour tous les salariés du secteur privé trouve son origine dans l'avis du Comité de coordination tripartite du 28 avril

2006 qui a notamment retenu que «*Le Gouvernement et les partenaires sociaux sont tombés d'accord pour faire converger le statut des ouvriers et des employés privés en vue de réaliser un statut unique de tous les*

salariés du secteur privé. Ils s'inspireront, en aménageant cette convergence, du statut des employés privés, notamment en ce qui concerne la continuation des salaires en cas de maladie et sa durée. La réalisation du

statut unique ne conduira pas à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble. Le Gouvernement et les partenaires sociaux déclarent que les problèmes spécifiques aux secteurs doivent trouver réponse dans le cadre des négociations relatives à la réalisation du statut unique dont le terme est prévu pour la fin de l'année 2006.»

Les organisations patronales voudraient encore une fois insister dans ce contexte sur le fait que l'introduction du régime unique, et partant la généralisation d'une continuation prolongée du paiement du salaire par l'employeur en cas de maladie, aura pour conséquence d'exposer les entreprises au risque que constitue l'absentéisme de courte durée. Un des objectifs premiers de cette réforme doit donc être la diminution de l'absentéisme. Cet objectif ne peut toutefois être atteint que si les entreprises se voient attribuer en contrepartie les moyens adéquats. En effet, en dehors des actions de sensibilisation et de motivation que peuvent se donner les entreprises, leurs moyens de contrôle et de sanction doivent être impérativement améliorés de façon à éliminer l'absentéisme abusif et de réduire d'une façon générale le niveau de l'absentéisme. Comme la mise à disposition de données chiffrées concernant l'absentéisme constitue un préalable à l'appréciation exacte sur l'impact financier lié à l'introduction du statut unique, les organisations patronales saluent le bilan intermédiaire prévu dans le projet de loi et souhaitent que ces données chiffrées soient fournies dans des délais raisonnables – et en tous cas avant 2012 – pour permettre l'introduction de mesures additionnelles pour combattre l'absentéisme abusif en cas de dérapages.

L'harmonisation des statuts des ouvriers et des employés privés fait donc partie intégrante des accords tripartites auxquels ont adhéré les différents partenaires sociaux. Le statut unique donnera lieu à un droit du travail applicable uniformément à tous les salariés de droit privé. Les organisations patronales regrettent cependant que les statuts des fonctionnaires et des salariés du secteur public ne soient pas inclus dans la réforme projetée afin d'aboutir à un véritable statut unique de salarié.

L'introduction d'un statut unique de tous les salariés du secteur privé relève essentiellement du droit du

travail, qui n'opérera plus de distinction entre les ouvriers et les employés privés. Elle comporte une généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie et entraîne dès lors une nouvelle répartition des charges entre les employeurs et la sécurité sociale.

Au niveau du droit du travail, l'introduction du statut unique comporte par ailleurs une adaptation de différents textes opérant encore une distinction entre les ouvriers et les employés privés. Ces adaptations portent notamment sur:

- les indemnités de départ,
- le trimestre de faveur,
- l'unicité des conventions collectives de travail,
- les heures supplémentaires,
- les spécificités des secteurs HORECA et transports, ainsi que sur
- les pensions complémentaires au niveau des entreprises.

Du fait de la suppression des distinctions socioprofessionnelles, la structure organisationnelle de la sécurité sociale, qui se fonde sur cette distinction, ne pourra pas être maintenue. La fusion des caisses de maladie et des caisses de pension du secteur privé permet de revoir l'organisation de la sécurité sociale, sa gouvernance et ses procédures.

Pour les entreprises, la gestion séparée des deux catégories de personnel comporte des charges administratives, qui pourront être atténuées dans une certaine mesure avec l'introduction d'un statut unifié pour tous les salariés du secteur. Le statut unique apporte ainsi la promesse d'une simplification administrative en faveur des employeurs.

Sur le plan des organes représentatifs des salariés et de l'organisation de la sécurité sociale, l'introduction d'un statut unique devrait permettre de focaliser les énergies au service de la population couverte. Le statut unique entraînera une fusion des caisses de maladie et des caisses de pension du secteur privé et conduira à la création d'une seule chambre professionnelle des salariés du secteur privé.

Il permettra, par ailleurs, des allègements au niveau de la composition des juridictions du travail et de la sécurité sociale. Le statut unique s'insère donc dans une politique de modernisation structurelle.

■ La généralisation de la continuation de la rémunération («Lohnfortzahlung»)

La convergence en matière d'indemnisation en cas de maladie s'alignera sur le modèle en vigueur pour les employés privés. Il est proposé qu'en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie l'employeur indemnise en moyenne les treize premières semaines de la survenance de la maladie au cours de 52 semaines, l'assurance maladie intervenant, le cas échéant, pour le reste de la période d'indemnisation.

Le droit à l'assurance maladie est ouvert dès le premier jour de maladie; le paiement de l'indemnité pécuniaire reste cependant suspendu pendant la durée de l'obligation patronale. Les procédures de déclaration de l'incapacité de travail, mises en place à la suite de la loi du 21 décembre 2004, restent applicables après l'introduction du statut unique. Cette interaction du droit du travail et du droit de la sécurité sociale est nécessaire si l'on veut créer l'environnement juridique requis pour garantir la déclaration de l'incapacité de travail et pour en assurer le contrôle. Dans le souci d'assurer la transparence en matière de prise en charge de l'incapacité de travail, tant dans l'intérêt des malades, que des entreprises et institutions de sécurité sociale, la computation des absences suivra la pratique actuellement prévue pour les employés privés. Ainsi, on évite qu'au cours d'un même mois de calendrier il y ait changement répétitif dans l'obligation d'indemnisation entre l'employeur et la caisse de maladie, situation qui pourrait se présenter notamment s'il y a cumul de plusieurs périodes d'incapacité de travail au cours de la période de référence prise en compte.

■ Evaluation du transfert de la charge des indemnités pécuniaires

D'après l'accord tripartite du 28 avril 2006 «la réalisation du statut unique ne conduira pas à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble.» Selon le Gouvernement, cette prémisse doit être interprétée dans le sens où, en tenant compte de tous les impacts, la charge globale des entreprises ne devrait pas être majorée. Par ailleurs, il a été convenu que les

problèmes spécifiques aux secteurs devraient trouver une réponse.

Suivant le modèle retenu l'obligation patronale couvrira en moyenne les treize premières semaines d'incapacité

de travail; ce qui comportera, d'un côté, une augmentation de l'obligation patronale pour les ouvriers et, d'un autre côté, éventuellement une réduction de l'obligation patronale dans le régime actuel

des employés privés, qui prévoit actuellement la continuation de la rémunération pendant le mois de la survenance de l'incapacité de travail et les trois mois subséquents.

Les différentes institutions en matière d'assurance maladie

La gestion de l'assurance maladie est actuellement assumée conjointement par l'Union des caisses de maladie et les neuf caisses de maladie suivantes:

- Caisse de maladie des ouvriers (CMO)
- Caisse de maladie des ouvriers de l'Arbed (CMOA)
- Caisse de maladie des employés privés (CMEP)
- Caisse de maladie des employés de l'Arbed (CMEA)
- Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics (CMFEP)
- Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux (CMFEC)
- Entraide médicale de la société nationale des CFL (EMCFL)
- Caisse de maladie des professions indépendantes (CMPI)
- Caisse de maladie agricole (CMA)

L'Union des caisses de maladie (UCM) a une compétence générale pour toutes les affaires sous réserve des compétences d'attribution dévolues aux caisses de maladie.

Le projet de loi portant introduction du Statut unique prévoit la fusion des caisses CMO, CMOA, CMEP, CMEA, CMPI et CMA.

Le système de financement actuel de l'assurance maladie

L'Union des caisses de maladie applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve. Les ressources nécessaires pour le financement sont majoritairement constituées par des cotisations, sans oublier toutefois les contributions des pouvoirs publics. Le budget global de l'assurance maladie est établi pour le 1^{er} novembre de chaque année. Le budget est accompagné d'une programmation pluriannuelle indiquant de façon prospective l'évolution financière de l'assurance maladie.

L'assiette de cotisation est différente suivant qu'il s'agit de l'indemnité pécuniaire de maladie, d'un côté, ou des dépenses pour les soins de santé, de l'autre. L'assiette de l'indemnité pécuniaire de maladie (prestation en espèces, revenu de remplacement) est constituée:

- pour les activités salariées, par le revenu professionnel correspondant à la rémunération brute y compris tous les appointements et avantages, à l'exception d'allocations et indemnités purement occasionnelles et des gratifications;
- pour les activités non salariées (indépendantes) autres qu'agricoles, par le revenu professionnel net au sens de la loi fiscale, provisoirement calculé sur base du dernier revenu connu;
- pour les activités non salariées agricoles, par le revenu professionnel fixé forfaitairement sur base des productions végétales et animales de l'exploitation agricole.

Les revenus ainsi définis constituent donc la masse cotisable.

Si les cotisations sont calculées sur une base uniforme, elles sont pourtant spécifiques en fonction des risques rattachés aux différentes catégories socio-professionnelles concernées. Comme dans le régime actuel les indemnités pécuniaires des ouvriers sont prises en charge par les caisses de maladie dès le premier jour de

maladie, le budget prévisionnel global de l'assurance maladie à cet égard était estimé à 140,12 millions € pour l'exercice 2005, représentant ainsi 4,7 % de la masse cotisable générée par les salariés sous statut ouvrier. Les conditions de base étant autres pour la catégorie des employés (c.-à-d. la caisse de maladie ne prenant en charge que les indemnités à partir de la 15^e semaine d'incapacité de travail), le «risque» d'indemnisation calculé pour l'exercice 2005 n'était estimé qu'à 14,81 millions €, représentant un taux de 0,25 % de la masse cotisable générée par les salariés sous statut d'employé. Ces pourcentages représentent le taux d'équilibre de la gestion des risques de ces différentes catégories socio-professionnelles.

Le taux effectif appliqué à la masse cotisable destiné au financement de l'indemnité pécuniaire pour les ouvriers est actuellement de 4,7 % et celui pour les employés de 0,20 %.

La charge des cotisations est répartie à parts égales entre assurés (ouvriers et employés) et employeurs en ce qui concerne les assurés exerçant une activité salariée, l'Etat supportant quant à lui actuellement 10 % de ces cotisations.

En partant d'un taux d'équilibre de 4,7 % pour la gestion «ouvriers», le montant brut des indemnités pécuniaires à charge des caisses CMO et CMOA

s'élève, pour 2005, à 140,12 millions d'euros. La répartition du montant total (CMO et CMOA) sur la période correspondant aux treize premières semaines

(91 jours civils) et sur la période dépassant ces treize semaines est présentée dans le tableau suivant:

Tableau 1 – Répartition des indemnités pécuniaires pour les ouvriers (en mio d'euros)

	13 premières semaines	Après la 13 ^e semaine	Total
Montant	101,27	38,85	140,12
Proportion	72,3 %	27,7 %	100 %

Pour ce qui est de la gestion «employés privés» on notera tout d'abord que la fin de l'ancienne période de conservation de la rémunération a été estimée à la quinzième semaine de maladie. Sous l'hypothèse d'un taux d'équilibre de 0,25 %, le montant brut des indem-

nités pécuniaires à charge des caisses CMEP et CMEA s'élève, pour 2005 à 14,81 millions d'euros, hors cotisations patronales.

Le montant des indemnités à charge des employeurs a été estimé à 83,26 millions d'euros.

La répartition du montant total (CMEP et CMEA) sur la période correspondant à l'intervalle compris entre la treizième et la quinzième semaine et sur la période dépassant ces quinze semaines est présentée dans le tableau suivant:

Tableau 2 – Répartition des indemnités pécuniaires pour les employés (en mio d'euros)

	13 premières semaines	Semaines 14 à 15	Après la 15 ^e semaine	Total
Montant	80,65	2,61	14,81	98,07
Proportion	82,2 %	2,7 %	15,1 %	100 %

En ce qui concerne la participation de l'Etat dans le financement des prestations en espèces, le Gouvernement entend maintenir les moyens budgétaires affectés actuellement au financement des prestations en espèces, comme il l'a signalé au cours des travaux du Comité de coordination tripartite.

A cette fin la participation de l'Etat sera fixée à 0,195 % de la masse cotisable. A noter que ce montant, qui correspond actuellement à 10 % de la

cotisation totale, représentera, après unification des régimes, environ 28 % de la nouvelle cotisation totale. Ce taux est toutefois à ajuster compte tenu de la solution prévue dans le contexte de la procédure simplifiée en faveur du personnel domestique, qui sera examinée en fin de chapitre.

Pour la gestion «ouvriers» le transfert d'une charge de 112,4 millions d'euros (y compris les cotisations patronales) pour indemnités pécuniaires de l'assurance maladie aux employeurs



aurait entraîné une réduction du taux de cotisation de 4,70 % à 0,90 %.

Pour la gestion «employés privés», le transfert d'une charge de 2,8 millions

d'euros des employeurs vers l'assurance maladie aurait entraîné une augmentation du taux de cotisation de 0,25 % à 0,30 %.

Tableau 3 – Détermination du taux de cotisation unique

	ouvriers	employés	Régime unique
Taux de cotisation effectif	4,70 %	0,20 %	
Taux de cotisation d'équilibre – Hypothèses (2006)	4,70 %	0,25 %	
Taux de cotisation (13 semaines)	0,90 %	0,30 %	0,50 %

En établissant une communauté de risque pour les salariés entre les deux gestions, on obtiendrait un taux de cotisation unique de 0,50 %.

■ Impact financier de l'introduction du régime unique pour les assurés

L'introduction d'un taux commun de cotisation pour les prestations en espèces égal à 0,50 % aura pour effet de réduire le taux de prélèvement global pour cotisations sociales des ouvriers de 14,45 % (8 % pour l'assurance pension, 2,7 % pour les prestations en nature,

2,35 % pour les prestations en espèces, 1,4 % pour l'assurance dépendance) à 12,35 %. Il en résulte une augmentation du salaire semi-net (avant prélèvement des impôts) de l'ordre de 2,1 % du revenu brut, ce qui représente un montant de 63,7 millions d'euros.

Pour les employés privés, le taux de prélèvement global pour cotisations sociales augmentera de 12,2 % (8 % pour l'assurance pension, 2,7 % pour les prestations en nature, 0,1 % pour les prestations en espèces, 1,4 % pour l'assurance dépendance) à 12,35 %. Il en résulte une réduction de la rémunération

semi-nette de l'ordre de 0,15 % du revenu brut, ce qui représente un montant de 7,5 millions d'euros.

■ Impact financier de l'introduction du régime unique pour les entreprises

Le coût supplémentaire pour les employeurs résultant de l'effet combiné du transfert des charges et des changements des taux de cotisations s'élève à 56,2 millions d'euros. Ce montant correspond à 0,63 % du montant des assiettes cotisables.

Tableau 4 – Impact financier global pour les entreprises (en millions d'euros)

Charge des indemnités pécuniaires des ouvriers pendant les treize premières semaines	112,4
Réduction de la part patronale pour les ouvriers due à la diminution du taux de cotisation	- 60,7
Diminution de la charge des indemnités pécuniaires des employés privés entre la 13 ^e et la 15 ^e semaine	- 2,8
Augmentation de la part patronale pour les employés privés due à la hausse du taux de cotisation	7,3
Charge supplémentaire totale des employeurs (ouvriers et employés)	56,2

■ La généralisation de la continuation de la rémunération et l'impact sur l'absentéisme

Le Gouvernement est d'avis que l'introduction de la continuation de la rémunération de 13 semaines pour les ouvriers pourrait avoir un impact sur l'attitude des employeurs vis-à-vis de l'absentéisme. En effet, jusqu'à aujourd'hui le risque financier de l'absentéisme des ouvriers était totalement couvert par l'assurance maladie et une action isolée d'un employeur n'aurait pas eu d'impact sur le taux de cotisation moyen à payer. En revanche, avec l'introduction de la continuation de la rémunération, chaque employeur aura un intérêt financier direct à analyser les facteurs à l'origine de l'absentéisme et à prendre les mesures

adéquates au niveau de l'organisation du travail pour agir sur ces facteurs en vue d'en atténuer les conséquences. Pour atteindre ces objectifs, il faudra que le Gouvernement mette à disposition des employeurs davantage de facilités pour combattre l'absentéisme abusif.

■ Phase transitoire et modèle de compensation

Une phase transitoire de cinq ans à partir de l'introduction du statut unique en 2009 – en fait il s'agit d'une phase de six ans, si l'on y ajoute les deux années prévues pour la mise en place du statut unique – devra permettre aux entreprises et aux partenaires sociaux de s'adapter au nouveau système.

Pour parer à ces problèmes spécifiques, un modèle de compensation reposant sur plusieurs piliers est envisagé :

- **Affectation du différentiel ouvrier:** Pendant une première étape de trois ans, à partir de la mise en place du statut unique, les entreprises occupant du personnel ouvrier se verront attribuer, en dehors de la réduction de leur part de cotisation (part patronale) résultant de la différence entre leur taux actuel (2,35 %) et le taux de cotisation futur (0,5 : 2 = 0,25), du différentiel sur la part «assuré» qui sera affecté à la Mutualité. L'ouvrier récupérera la moitié du différentiel «assuré» à partir de la quatrième année (2012), un autre quart à partir de 2013 pour arriver à une récupération totale à partir du 1^{er} janvier 2014. Dans le cadre des mesures législatives transitoires, il est prévu que la retenue est opérée sur la rémunération de

l'ouvrier par le Centre commun de la sécurité sociale et affectée au financement de la Mutualité des employeurs dont question ci-après.

- **Mutualisation des risques de l'employeur:** Le projet prévoit la création d'une Mutualité des entreprises, qui permettra de cibler les mesures sur des entreprises les plus touchées par la généralisation de la continuation de la rémunération. (voir aussi page 10)

- **Réduction sélective des charges par la réforme de l'assurance accidents:** Le lien de la réforme du financement de l'assurance accident, dont l'entrée en vigueur est envisagée par le Gouvernement parallèlement pour le 1^{er} janvier 2009, avec l'introduction du statut unique afin de contribuer à diminuer les effets de son introduction sur certains secteurs économiques grevés d'un taux de cotisation élevé en matière d'assurance accident, ne trouvera pas l'aval des représentants patronaux qui demandent, au contraire, que cette réforme soit clairement dissociée du projet d'introduction du statut unique dont la neutralité financière doit être garantie de façon intrinsèque.

- **Base de calcul de l'indemnisation en cas d'incapacité de travail:** L'assiette de calcul de l'indemnité pécuniaire de maladie s'établira directement sur la rémunération payée par l'employeur au cours de l'obligation patronale. La base de calcul actuellement prévue dans le projet de loi sera celle de l'article L. 121-6 du Code du travail.

- **Intervention financière de l'Etat:** Afin de répondre aux difficultés sectorielles rencontrées par la généralisation de la continuation de la rémunération, l'intervention de l'Etat devrait viser prioritairement les secteurs présentant un risque accru. Cette intervention, dont le volume est estimé dans une fourchette se situant entre 25 et 30 millions d'euros par an à partir de la fin de la période transitoire, sera répercutée sur les différentes classes de risques envisagées.

En vue de la détermination définitive de cette intervention, il sera procédé dans le cadre du bilan intermédiaire dont il est question ci-après à une analyse des répercussions de la



généralisation de la continuation de la rémunération.

Bilan intermédiaire: Dans un délai de trois ans après la mise en vigueur du statut unique les partenaires sociaux et le Gouvernement se réuniront, afin de faire le bilan des mesures nouvelles introduites, notamment sous l'aspect de la neutralité financière pour l'économie dans son ensemble, qui constitue une obligation de résultat.

Au cas où il résulterait du bilan que le volume de l'intervention financière de l'Etat est insuffisant pour neutraliser le surcoût de la généralisation de la continuation de la rémunération, le Gouvernement s'engage à entrer en négociations avec les partenaires sociaux, afin de définir les mesures additionnelles contribuant à réaliser cette neutralisation. Il est entendu que les dispositions légales du statut unique ne peuvent être remises en cause à ce moment.

Toutefois, dans la mesure où il sera constaté que les résultats escomptés en matière de maîtrise de l'absentéisme abusif n'auront pas été atteints, des mesures complémentaires, dont l'appréciation du taux d'indemnisation, seront examinées. Les organisations patronales souhaitent en tous cas que le bilan intermédiaire soit fourni dans des délais raisonnables – et avant la réduction de la surprime en 2012 – pour permettre l'introduction de mesures additionnelles destinées à combattre l'absentéisme abusif en cas de dérapages.

■ Maîtrise de l'absentéisme

Aux termes du projet de loi, le souci de la maîtrise de l'absentéisme doit être partagé par tous. Les instruments créés à la suite de la loi du 21 décembre 2004 modifiant 1. le Code des assurances sociales; 2. la loi modifiée du 24 mars 1989 sur le contrat de travail permettront d'apprécier si les objectifs poursuivis seront réalisés. La convention signée fin 2006 entre l'Union des caisses de maladie et l'Association des médecins et médecins-dentistes a pour objectif de responsabiliser davantage le corps médical en matière d'établissement de certificats d'incapacité de travail et permettra de sanctionner les prestataires en cas de comportement abusif.

Le Gouvernement a invité les partenaires sociaux à faire, de concert avec lui-même et les organismes publics compétents, de la maîtrise de l'absentéisme en général une priorité, de profiter du délai jusqu'à la mise en vigueur du statut unique pour déterminer les causes exactes des absences, pour s'engager dans une démarche commune afin de prendre des mesures positives tendant à la responsabilisation de tous les acteurs pour agir sur les causes de l'absentéisme et pour envisager des mesures pour enrayer les abus dûment constatés.

La détermination des différentes causes d'absentéisme fera l'objet d'une étude circonstanciée. A l'instar de législations étrangères connaissant un système de continuation de la



rémunération, les compétences du Contrôle médical de la sécurité sociale sont étendues aux périodes d'incapacité de travail à charge de l'employeur. Les moyens de contrôle des malades, à arrêter dans le cadre des statuts de l'assurance maladie sur base de l'article 16 du Code des assurances sociales, seront renforcés. (...)

Une place de prédilection devra en tous cas être donnée à la lutte contre l'absentéisme abusif et au contrôle médical et administratif des salariés aussi bien résidents que frontaliers. Il importe donc que les accords de collaboration avec les pays voisins soient en place et opérationnels au plus tard pour le 1^{er} janvier 2009. Les organisations patronales rappellent que la lutte contre l'absentéisme abusif doit en tout état de cause rester un des objectifs essentiels de l'introduction du statut unique (lire aussi l'éditorial dans ce numéro). La Chambre de Commerce reviendra in extenso sur ce sujet dans son avis sur le projet de loi.

■ Création d'une Mutualité des entreprises

En assurant tout ou en partie les risques encourus par les entreprises du fait de la généralisation de la continuation de la rémunération, la Mutualité peut répondre aux déséquilibres sectoriels, si l'on en fait le principal support d'accompagnement de l'Etat dans le cadre de la réforme structurelle envisagée.

Si l'on envisage des interventions financières de l'Etat et si l'on veut réaliser des synergies souhaitables au niveau de l'administration et de l'échange d'informations avec les institutions de sécurité sociale, la Mutualité doit être placée dans le giron de la sécurité sociale, sous forme d'un établissement public, afin d'éviter des contestations d'ordre juridique.

La création d'un établissement public dans le cadre de la sécurité sociale a comme conséquence que les pierres angulaires en matière d'organisation, d'affiliation, de financement de prestations et de recours doivent être posées.

La viabilité d'une Mutualité reposant uniquement sur une affiliation volontaire ne serait garantie, alors que seules les entreprises dont le risque est supérieur au taux moyen maintiendraient leur affiliation. Sur base de l'accord atteint au niveau de l'Union des entreprises luxembourgeoises, qui envisage un taux de remboursement aux entreprises de 80% et une différenciation des taux de cotisation suivant plusieurs classes de risques, le principe d'une affiliation obligatoire de toutes les entreprises a été admis. Toutefois, pour tenir compte de la situation spécifique des entreprises, qui ont contracté et contracteront des assurances privées en vue de se prémunir contre les risques encourus en cas de maladie de leurs salariés pendant la période de continuation du

salaires, la possibilité d'une exemption de l'assurance obligatoire est prévue.

La Mutualité est ouverte, par ailleurs, sur base d'une affiliation volontaire, aux travailleurs non salariés.

Le projet réserve aux statuts de la Mutualité la possibilité d'agencer les prestations en fixant le taux de remboursement ou en prévoyant des délais de carence. Parallèlement, les taux de cotisation appliqués pourront être modulés en fonction des risques couverts.

Dans le modèle retenu le taux de cotisation moyen peut être estimé à 1,8 %, qui se réduira à 1,5 % du fait de l'intervention de l'Etat.

Il est entendu que la mission de la Mutualité se limite à assurer un remboursement aux employeurs pour les charges qui leur incombent en raison de l'incapacité de travail de leurs salariés pendant l'obligation patronale. La Mutualité n'a donc pas de relations avec les salariés, assurés auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie, qui fixe par l'intermédiaire de ses statuts les règles applicables à l'égard de ses assurés.

■ L'adaptation du droit du travail

En dehors des adaptations prévues en matière de continuation de la rémunération, les modifications suivantes seront apportées au Code du travail en vue de la réalisation du statut unique:

Indemnités de départ

Les indemnités de départ des ouvriers seront adaptées à celles des employés privés pour les anciennetés de service continu de vingt années au moins.

Trimestre de faveur

Les conjoints et partenaires assimilés bénéficieront en cas de décès d'un salarié ouvrier d'un trimestre de faveur identique à celui alloué en cas du décès d'un salarié employé privé.

La législation sera adaptée de sorte qu'en cas de décès du salarié, le dernier salaire soit versé au conjoint ou partenaire survivant par l'employeur, la pension de survie due au titre de l'assurance pension étant versée à l'employeur à titre de compensation.

Il en résultera une charge amoindrie pour les employeurs d'employés et un léger surcoût pour les employeurs

d'ouvriers. Globalement les employeurs devraient réaliser une économie à ce titre.

Unicité de la convention collective de travail

Le Gouvernement n'entend pas revenir sur le principe de l'unicité des conventions collectives introduit par la loi du 30 juin 2004 sur les relations collectives de travail. Toutefois le texte proposé permet d'exclure, pour des raisons objectives, certaines fonctions des conditions relatives à l'embauche et au licenciement, à la durée de travail et à son aménagement, aux jours fériés, aux congés, aux salaires et aux travaux de nuit ou aux travaux pénibles. Les raisons objectives invoquées peuvent être par exemple la volonté d'une catégorie déterminée de salariés de rester en dehors du champ d'application d'une convention collective ou le fait de ne pas faire tomber le personnel administratif sous les dispositions relatives au travail de nuit etc. La possibilité d'exclusion ainsi prévue permettra aux partenaires sociaux de tenir compte des spécificités de certains secteurs, de certaines entreprises et de certaines fonctions dans les entreprises.

Vu qu'il existe actuellement pour certains secteurs et pour certaines entreprises des conventions collectives de travail qui ne s'appliquent qu'à une seule catégorie de salariés (employés ou ouvriers) une disposition transitoire évite que les salariés actuellement non couverts par une convention en place tombent d'office et éventuellement même contre leur gré, dans le champ d'application entier de la convention collective initialement applicable à l'autre catégorie de salariés seulement.

Afin de permettre aux partenaires sociaux de préparer l'application des nouvelles dispositions, il est prévu que cette période de transition s'applique également à toutes les conventions collectives conclues après l'entrée en vigueur du présent projet et avant le 31 décembre 2011.

Heures supplémentaires

Se basant sur l'accord dit PAN de 1999 le projet consacre le principe de la compensation des heures supplémentaires par du temps de repos rémunéré à raison d'une heure et demie par heure supplémentaire prestée.

De plus, il y sera introduit la possibilité de comptabiliser les heures supplémentaires sur un compte épargne temps en application du même taux de majoration. Le régime légal du compte épargne temps reste cependant à créer. Si cette compensation ou cette comptabilisation sur un compte épargne temps n'est pas possible (pour des raisons inhérentes à l'entreprise ou parce qu'il n'existe pas de compte épargne temps par exemple) ou si le salarié quitte l'entreprise avant d'avoir pu compenser ou s'il revendique expressément le paiement en espèces, l'heure supplémentaire est rémunérée à raison de 140% qui seront exempts d'impôts et de cotisations sociales. Cette dernière exemption s'applique tant à la part salariale qu'à la part patronale pendant les cotisations pour prestations en nature sur l'heure supplémentaire non majorée resteront dues (part salariale et part patronale).

Spécificités des secteurs HORECA et transports

Il convient d'appliquer au secteur HORECA une approche qui tient compte de la spécificité et de la nature du travail actuellement effectué par le personnel ouvrier. Les organisations patronales regrettent par ailleurs que le projet de loi ne tienne pas encore compte des spécificités du secteur des transports.

Délégations du personnel

Afin de simplifier la transition entre le régime actuellement en place et le nouveau système, en ce qui concerne les entreprises ayant à la fois une délégation d'ouvriers et une délégation des employés privés, le projet de loi instituant le statut unique prévoit en ce qui concerne la composition des nouvelles délégations uniques du personnel une disposition transitoire, qui couvrira en principe la période quinquennale de 2008 à 2013.

Comités mixtes et sociétés anonymes

Les dispositions des textes relatifs aux comités mixtes et sociétés anonymes sont modifiées dans un esprit de neutralité en se limitant à toutes les références relatives aux deux statuts sans aucune autre modification quant au fond.

Pensions complémentaires

En raison du système de financement par capitalisation propre aux régimes complémentaires, l'introduction du



statut unique ne peut avoir pour effet de conférer automatiquement des droits acquis à des personnes pour lesquelles n'ont pas été constituées des provisions ou pour lesquelles des cotisations n'ont pas été versées. Des adaptations nécessaires des plans de pensions sont à examiner dans le cadre du dialogue social au niveau des entreprises. Deux mesures législatives sont envisagées, afin d'accompagner cette démarche:

- l'introduction du statut unique ne peut avoir pour effet d'étendre de plein droit le champ d'application personnel d'un plan de pension;
- l'article 8 de la loi sur les régimes complémentaires de pension est réaménagé de façon à permettre une différenciation des plans suivant l'entrée en service ou l'admission à un plan de pension.

La réorganisation administrative de la sécurité sociale

La fusion des caisses de maladie et des caisses de pension

L'organisation administrative de la sécurité sociale s'articule autour des différentes branches de la sécurité sociale et des différents groupes socioprofessionnels. Les nécessités de fonctions communes (affiliation et perception des cotisations, informatique, relations avec les prestataires de soins, contrôle médical, actuariat et statistiques) se sont traduites généralement par l'émergence de nouvelles entités administratives instituées à côté des entités historiques. Le seul regroupement dépassant les clivages socioprofessionnels a été réalisé dans le domaine des prestations familiales par

la création de la Caisse nationale des prestations familiales. Les autres tentatives de fusion, même partielles, ont abouti à des échecs.

- L'introduction du statut unique rendra superfétatoire, voir impossible l'affiliation à des organismes de sécurité sociale distincts suivant le statut socioprofessionnel. Le statut unique ouvrira dès lors la perspective de regroupements et de réalignements dans l'organisation administrative de la sécurité sociale. Cette réorganisation devra avoir comme objectif d'optimiser et de rationaliser les services.
- Une révision des structures organisationnelles de la sécurité sociale devrait être dictée principalement par le souci d'organiser au mieux l'accessibilité des assurés à leurs droits en matière de sécurité sociale par une structure transparente, rationnelle et efficace.

Le regroupement envisagé s'opère autour de quatre caisses nationales d'après les différentes branches de risques. Ainsi seraient créées en dehors du Centre commun de la sécurité sociale, de la Caisse nationale des prestations familiales et de l'Association d'assurance contre les accidents:

- une **Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)**, par le regroupement de l'Union des caisses de maladie, les caisses de maladie des salariés du secteur privé et des caisses de maladie des non salariés. La Caisse nationale aura une compétence générale pour l'assurance maladie-maternité et l'assurance dépendance. En phase avec les conclusions de la Tripartite les caisses de maladie du secteur public sont maintenues avec leurs compétences d'attributions actuelles, limitées au remboursement des prestations aux assurés.



- une **Caisse nationale d'assurance pension (CNAP)**, par le regroupement des quatre caisses de pension du régime général. Des raisons juridiques et techniques plaident pour un maintien du Fonds de compensation comme entité juridique distincte, ce qui n'empêche pas son administration par les services de la CNAP.

D'après la proposition gouvernementale, les agences de la Caisse de maladie des ouvriers pourraient être reprises, sous l'égide du Centre commun de la sécurité sociale comme agences locales pour l'ensemble de la sécurité sociale opérant comme «guichet unique multifonctionnel». Pour différents groupes socioprofessionnels, des agences spécifiques pourront être maintenues. Cette proposition appelle un point d'interrogation fondamental de la part des organisations patronales qui estiment qu'on peut se poser la question de l'utilité d'un maintien des agences actuelles.

Codification de la sécurité sociale

La matière des assurances sociales est codifiée depuis 1925, comportant les livres I^{er} – Assurance maladie, II – Assurance accidents, III – Assurance pension et IV – Dispositions communes, auquel a été ajouté en 1998 un livre V – Assurance dépendance. Les modifications que comporte l'introduction du statut unique fournissent l'occasion de revoir en profondeur la codification. Il sera profité de l'occasion pour y intégrer la législation sur les prestations familiales, qui applique moyennant des renvois un grand nombre de dispositions du Code des assurances sociales. Les prestations familiales seront regroupées au sein d'un nouveau livre IV du Code, qui compte tenu de cette intégration sera

désigné comme «Code de la sécurité sociale». Les dispositions communes, entièrement revues, feront l'objet d'un livre VI nouveau, ce qui permet d'éliminer certaines redondances du dispositif actuel.

■ Les fusions des chambres professionnelles et des juridictions du travail

La création d'une Chambre des salariés

Le projet prévoit la fusion de la Chambre de travail et la Chambre des employés privés au sein d'une nouvelle Chambre des salariés. Le projet reprend dans une très large mesure les propositions faites à cet effet par les organisations salariales représentatives en ce qui concerne la composition et l'organisation de cette nouvelle chambre professionnelle.

Elections sociales

L'électorat actif et passif de la nouvelle chambre professionnelle sera étendu aux retraités. Dans la mesure où l'électorat des chambres professionnelles est désormais identique à celui des caisses de maladie, on pourra faire l'économie d'une élection. Il appartiendra désormais aux chambres professionnelles de désigner les délégués dans les organes des institutions de sécurité sociale et de proposer les assesseurs pour le tribunal du travail ainsi que pour le Conseil arbitral et le Conseil supérieur des assurances sociales.

Introduction d'un congé spécial pour mandats sociaux

Actuellement, des dispositions divergentes régissent la situation des mandataires et assesseurs appelés à siéger dans

« Le lancement de mon entreprise

c'est aussi grâce à eux !

Présents à toutes les étapes du lancement et du développement de mon activité, les spécialistes Dexia Start m'ont aidé au cours des différentes démarches administratives. Un véritable coaching qui m'a permis de démarrer mon business en toute sérénité. »

Pas facile de s'orienter parmi toutes les aides disponibles pour la création d'entreprises. Pour y voir plus clair, nous vous guidons et introduisons pour vous vos demandes de prime de premier établissement et de toute autre aide étatique. Et pour saisir rapidement les opportunités d'affaires et assurer des performances durables, nous vous proposons la forme de financement la mieux adaptée à vos besoins. Pour le lancement de votre entreprise, ayez le réflexe Dexia Start : le service dédié aux créateurs d'entreprises de Dexia. www.dexia-bil.lu

PME - tél : 4590-2981

BANQUE
Luxembourg

DEXIA

les chambres professionnelles, les organes des institutions de sécurité sociale, les tribunaux du travail et les juridictions de la sécurité sociale. Un dispositif commun est prévu au niveau du Code du travail, qui prévoit selon le Gouvernement l'institution d'un congé spécial pour les mandataires et assesseurs. Cette solution qui est calquée sur le congé politique prévu par la loi communale en faveur des mandataires communaux permet une

indemnisation pour perte de salaire. Les organisations patronales émettent des réserves quant à cette proposition.

Tribunal du travail

Les dispositions relatives aux tribunaux de travail figurant dans la loi sur l'organisation judiciaire sont adaptées, dans la mesure où il n'y aura plus une composition différente pour les ouvriers et les employés privés.

■ Calendrier de la mise en place du statut unique

Lors de leurs travaux les partenaires sociaux et le Gouvernement ont convenus de faire abstraction de solutions envisageant un passage progressif vers le statut unique. Le statut unique prendra pleinement effet en date du 1^{er} janvier 2009, à la suite des élections sociales qui auront lieu en automne 2008. ■

Le texte intégral du projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé peut être consulté sur le site Internet de la Chambre de Commerce à l'adresse <http://www.cc.lu/index.php?type=art&id=1175>.

A cet endroit, le site Internet propose également à nos lecteurs la possibilité de publier en ligne un commentaire sur le projet de loi.

Assurance maladie-prestations en espèces: Tableau comparatif

	Luxembourg Législation actuelle	Luxembourg Statut Unique (à partir de 2009)	Belgique	Allemagne	Espagne	France
Délai de carence	/	/	1 jour	/	3 jours	3 jours
Prestation de l'employeur	E : 100% pendant le mois de la survenance et les 3 mois subséquents. En cas d'incapacités de travail successives: 13 semaines au cours de 12 mois	100% pendant les 11 premières semaines au cours de 12 mois. 80% des coûts de l'indemnité pécuniaire seront pris en charge par une mutualité des entreprises.	E: pas de participation pendant 1 mois O: 40% à partir 2 ^e semaine	Pas de participation durant 6 semaines	40% pendant les 12 premiers jours	L'employeur verse tout ou partie de la différence entre le salaire et le montant des indemnités journalières
Prestation de la protection sociale	Pas de participation salariale. O : 100% E : 100% à partir de l'expiration de l'obligation de la continuation du traitement de par l'employeur	Pas de participation salariale. 100% à partir de l'expiration de l'obligation de la continuation du traitement de par l'employeur	Participation salariale 40%	Participation salariale 30%	Participation salariale 40% resp. 25%	Participation salariale 50% resp. 33%
Durée des prestations	52 semaines pour une période de référence de 104 semaines	52 semaines pour une période de référence de 104 semaines	Un an max.	Limitation à 78 semaines sur une période de 3 ans (156 semaines)	12 mois prorogables de 6 mois	12 mois par période de 3 années consécutives



Statut unique: les raisons qui ont motivé les organisations patronales à en accepter les modalités d'introduction

(..) De l'avis de l'UEL, l'introduction du statut unique s'inscrit dans la démarche tripartite ayant pour objet d'augmenter la compétitivité de l'économie nationale, alors que les prémisses de neutralité sont désormais respectées et que les problèmes spécifiques à certains secteurs plus particulièrement exposés seront solutionnés.

En premier lieu, la continuation du paiement du salaire par les entreprises pendant les absences pour cause de maladie entraînera une diminution du taux d'absentéisme. Dans la mesure où cette diminution s'avérera sensible, l'économie en sortirait renforcée et toutes les parties prenantes seraient gagnantes. Le bilan des trois premières années de la période transitoire à dresser fin 2011 permettra d'apprécier dans quelle mesure cet objectif aura été atteint. L'UEL salue l'engagement de toutes les parties et en particulier celui du Gouvernement à combattre l'absentéisme abusif en mettant en place des moyens de contrôle appropriés et à introduire des mesures complémentaires notamment au niveau de l'indemnité pécuniaire de maladie pour le cas où ce bilan de 2011 ne donnerait pas satisfaction.

Ensuite, le statut unique entraînant la fusion d'un certain nombre d'organismes de la sécurité sociale, la législation à mettre en place permettra une gestion plus efficace du système tout en en diminuant les frais. La simplification administrative qui s'en fera sentir au niveau des entreprises constitue un élément supplémentaire à la clé d'une augmentation de la compétitivité.

Enfin, l'UEL voudrait rappeler à cette occasion que les accords tripartites forment un tout, ce qui l'a motivée à négocier le présent dossier avec la volonté d'aboutir à l'introduction du statut unique. D'autres engagements ont en effet été pris dans le cadre de l'accord tripartite de 2006, en l'occurrence la modulation indiciaire valant jusqu'en 2009, la modération salariale, l'assainissement des finances publiques etc. C'est dans cette optique qu'il convient dès lors d'entamer et de finaliser les autres réformes de structure évoquées dans l'accord tripartite et notamment la réforme

du régime général de l'assurance pension, la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle et la réforme ponctuelle de la fiscalité.

L'UEL estime en effet que l'intégralité des engagements pris par le Comité de Coordination tripartite doivent être honorés dans le but d'améliorer la compétitivité de l'économie, de pérenniser les systèmes de sécurité sociale et de renforcer la cohésion sociale.

La neutralité financière en matière de «Lohnfortzahlung»

Selon l'accord tripartite, la convergence entre le statut actuel des ouvriers et le statut des employés ne doit ni mener à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble ni être préjudiciable à certains secteurs économiques. Le statut unique donnera lieu à une généralisation d'une continuation du paiement du salaire («Lohnfortzahlung – LFZ») par l'employeur en cas de maladie, situation qui entraînera des répercussions financières de taille pour les entreprises et notamment pour les PME. Celles-ci devront en effet assumer une nouvelle charge directe que constitue le paiement de la continuation du salaire. Cette charge se verra amenuisée par l'introduction de moyens visant à diminuer sensiblement le taux d'absentéisme et plus particulièrement l'absentéisme abusif. Ainsi, le projet de loi prévoit un renforcement sensible du contrôle des malades, renforcement qui relève de l'engagement formel du Gouvernement à organiser le contrôle de façon à combattre efficacement l'absentéisme abusif.

La neutralité financière du surcoût pour les entreprises sera réalisée dans une première étape par la ponction du différentiel du taux de cotisation du personnel ouvrier au profit de la mutualité des entreprises.

Dans une deuxième phase, la neutralité financière sera atteinte par une prise en charge étatique de l'ordre de 30 millions € du surcoût résiduel. Pour le cas où cette enveloppe ne s'avérerait pas suffisante à l'issue des trois premières années de la période transitoire (2009-2013), des mesures supplémentaires seraient à mettre en place dès 2012 pour diminuer davantage l'absentéisme, en l'occurrence un ajustement du taux de l'indemnité pécuniaire de maladie.

L'institution d'une mutualité des entreprises

Les auteurs du projet de loi se sont également engagés à instituer une mutualité devant atténuer le risque que pose la LFZ pour les entreprises et notamment les PME. La mutualité permettra notamment de répondre aux aléas inhérents à la volatilité de l'absentéisme au cours de la période de la LFZ. Cette mutuelle bénéficiera du soutien des organismes de la sécurité sociale dans le but d'en optimiser le fonctionnement et d'éviter des lourdeurs administratives à charge des entreprises. Elle sera alimentée par les cotisations des entreprises et bénéficiera du différentiel du taux des cotisations ouvrières pendant la période transitoire ainsi qu'à terme, des aides financières étatiques.

Le nouveau régime des heures supplémentaires

En ce qui concerne les heures supplémentaires, les solutions mises en place répondent aux besoins de l'économie. En effet, la libération des heures supplémentaires ainsi que de leurs majorations de 40% de toute ponction fiscale et de la plupart des cotisations sociales constitue une solution avantageuse pour les salariés, en particulier pour les ouvriers, et qui ne renchérit pas le coût des entreprises en dépit du taux majoré.

Le nouveau régime aidera donc à la fois les entreprises à faire face à leurs contraintes de production de biens et services et laissera toute latitude aux salariés dans la conciliation de leurs vies professionnelle et privée. Les solutions mises en place devraient donc à la fois donner lieu à une organisation flexible du temps du travail et à une ouverture à de tels modèles. La création future d'un régime juridique pour comptes épargne temps renforcera encore cet élément flexible.

Le statu quo en matière de conventions collectives de travail

L'introduction du statut unique n'aura pas pour conséquence que l'intégralité des salariés d'une entreprise couverte par convention collective relève d'office de ces rapports contractuels collectifs. En effet, des périodes transitoires étendues permettront aux parties aux conventions de trouver les solutions adéquates à leurs entreprises. La législation réservera aux parties la faculté d'identifier les salariés couverts par des conventions collectives notamment selon leurs fonctions.

Il ne résultera pas non plus de l'introduction du statut unique que le champ d'application des régimes complémentaires de pension sera étendu de plein droit à des catégories de travailleurs qui ne sont pas couverts à ce titre à l'heure actuelle. La loi en question permettra aussi désormais aux entreprises de distinguer plusieurs types de plans de pension selon l'entrée en service des salariés notamment.

Communiqué par l'UEL



En hommage à Gaston Thorn

Avec Gaston Thorn le Luxembourg perd un des plus grands hommes d'Etat de son histoire, l'Europe un de ses plus fervents acteurs, la diplomatie un négociateur au rayonnement international et l'économie luxembourgeoise une de ses figures de proue.

En tant que Premier Ministre de 1974 à 1979 Gaston Thorn a mis en œuvre les réformes sociétales et sociales dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. C'est également dans cette période qu'est créée la «tripartite», symbole de la cohésion sociale et instrument privilégié pour la recherche du consensus social qui caractérise le Luxembourg et qui a encore fait preuve récemment de sa capacité de trouver des réponses équilibrées aux défis de la compétitivité et de la modernisation de notre économie. Il savait conjuguer ses convictions libérales avec un sens aigu de la justice sociale et était en cela un véritable précurseur de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne l'espace économique le plus compétitif du globe dans le respect des avancées sociales.

Gaston Thorn était un fervent partisan de l'Europe dès la première heure et y a contribué tout au long de sa vie. Tout d'abord au Parlement européen dans les années soixante, ensuite bien-sûr dans ses responsabilités nationales gouvernementales où il sut conjuguer intérêt luxembourgeois et ambitions européennes. La consécration fut sa nomination au poste de président de la Commission européenne de 1981 à 1985. Dans cette fonction il a mis l'Europe sur les rails avec des réformes réussies des finances et du budget européen qui ont nourri la relance européenne des années quatre-vingt.

Gaston Thorn était connu pour ses nombreux voyages à l'étranger épuisant les collaborateurs qui le suivaient à tour de rôle mais avaient le temps de se reposer dans l'intervalle, alors que lui s'en allait vers d'autres missions. C'est à lui qu'on doit une véritable modernisation de la diplomatie luxembourgeoise et de son Ministère. Ayant effectué quatre présidences de l'Union européenne, il était devenu un incontournable acteur de la diplomatie internationale, comme le démontre d'ailleurs son élection à la présidence de l'Assemblée Générale de l'ONU en 1975, la présidence de l'Internationale libérale de 1970 à 1982 et bien d'autres mandats internationaux.

Toute l'expérience accumulée au Luxembourg, en Europe, voire dans le monde, lui ouvrirent tout naturellement les portes de deux fleurons de l'économie luxembourgeoise à savoir la Banque Internationale (devenue Dexia aujourd'hui) et la Compagnie Luxembourgeoise de Télévision. A l'image de la carrière de Gaston Thorn, ces deux groupes se sont internationalisés davantage sous sa présidence et ont ainsi assuré leur croissance et leur succès actuels. Cette dernière étape de sa vie est dès lors en phase avec ses convictions et ses engagements antérieurs en faveur de l'ouverture et de la compréhension d'autrui qui animaient son dynamisme légendaire.

La Chambre de Commerce a eu la chance de bénéficier de l'écoute et du soutien de Gaston Thorn pendant toutes ces années et en particulier dans la période de 1977 à 1980 où il a été également Ministre de l'Economie. Il a été le capitaine de la restructuration réussie de l'économie luxembourgeoise frappée par la crise sidérurgique. C'est à cette époque que la politique de diversification économique, qui a depuis été un leitmotiv de tous les gouvernements successifs, a pris toute son ampleur.

La disparition de Gaston Thorn est dès lors une perte pour chaque citoyen et chaque entreprise du Luxembourg. C'est donc avec émotion et grand chagrin, mais en même temps avec grande reconnaissance pour sa contribution à la destinée du Luxembourg, que je désire au nom de la Chambre de Commerce et de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et de leurs membres exprimer mes sincères condoléances à l'épouse de M. Thorn, Madame Liliane Thorn-Petit, à leur fils et à leur famille.

Michel Wurth
Président de la Chambre de Commerce
Président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises

QUIZ MERKUR

NOUVEAU

Chaque mois, cochez les bonnes réponses du Quiz du Merkur et participez au tirage au sort pour gagner un **iPOD nano 4GB silver!**

LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un iPod nano 4GB silver.

L'approbation du projet de loi portant introduction d'un statut salarié unique par le Conseil de Gouvernement en date du 27 juillet 2007 constitue l'aboutissement des efforts de concertation investis par les parties en cause en vue de la transposition de l'Avis du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006.

1. L'introduction du statut unique est prévue pour:

- 2009
- 2014
- 2016

Un centre d'entreprise et d'innovation accueille depuis presque quatre ans des start-ups innovantes dans ses locaux à Foetz et connaît un franc succès auprès des jeunes entrepreneurs créatifs. Afin de pouvoir répondre de manière optimale à tous les besoins des porteurs de projets, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a ouvert un deuxième centre, permettant d'héberger un nombre plus important d'entreprises sur le site.

2. Quel est le nom de ce centre d'entreprise et d'innovation qui accueille ces start-ups innovantes?

- InnoStart
- Ecostart
- Espace Innovation

En novembre 2007, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise au Japon attribuera un prix à la meilleure société active à l'import, l'export et à la distribution de produits et services belgo-luxembourgeois au Japon.

3. Il s'agit du:

- «Nippon Export Award»
- «Japan-Belux Award»
- «BeLux&Nippon Export Award»

Pour participer au tirage au sort et gagner un iPod nano 4GB silver d'une valeur de 200 euros TTC, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au +352 43 83 26 (Rédaction Merkur) avant le 5 octobre 2007.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Localité

Téléphone

E-mail

Gagnant du quiz de l'édition Merkur 6/2007: M. Claude CARDOSO (Steinsel, Luxembourg)

Les données collectées sont traitées en conformité avec les dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le participant reconnaît avoir reçu les informations prévues par l'article 26 de cette loi. Responsable du traitement: Chambre de Commerce. Finalité du traitement: participation au jeu-concours. Destinataire des données: Chambre de Commerce. Toutes les rubriques de la fiche d'inscription sont à remplir obligatoirement. En cas de non réponse, la participation pourra être refusée. Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données le concernant et peut demander leur rectification en cas d'erreur. Les données seront conservées jusqu'au tirage.

Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



advantis Votre assurance Vie Groupe

Foyer Vie, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. www.advantis.lu



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

29 juin 2007

Succès pour le symposium sur le marché du travail en Grande Région organisé à la Chambre de Commerce



Le symposium sur l'emploi dans la Grande Région a accueilli un public venu nombreux dans les locaux de la Chambre de Commerce

L'emploi transfrontalier continue à être confronté à des difficultés allant de la barrière des langues aux mécanismes administratifs

et fiscaux. Les diverses instances de la Grande Région l'ont bien compris et entendent développer des pistes pour surmonter ces obstacles.

Le Symposium intitulé: «Quelles mesures solidaires pour l'emploi dans la Grande Région? Perspectives 2007-2013» qui s'est tenu récemment à la Chambre de Commerce, a trouvé son essence dans la volonté de débattre de projets à mettre en œuvre pour répondre de la manière la plus pragmatique possible aux besoins des citoyens de la Grande Région.

Le symposium a débouché sur des propositions très précises, réparties en trois thèmes: formation, transport et intégration sociale des frontaliers.

Ces axes de réflexion sont le résultat des recherches d'un groupe de travail présidé par le gouverneur de la Province de Luxembourg, Bernard Caprasse, lequel a présenté l'ensemble des propositions d'actions concrètes le 10 juillet dernier à Eupen, lors du 10^e Sommet de la Grande Région, placé sous présidence wallonne.

11 juillet 2007

La Chambre de Commerce rencontre les représentants du BED à l'étranger

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 11 juillet 2007 à la Chambre de Commerce, Pierre Gramagna a rencontré les représentants du Board of Economic Development (BED) à l'étranger en présence de Georges Schmit, Chargé de

la Direction Générale de l'Entreprise, du Développement économique et du Commerce extérieur auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et de plusieurs membres du Ministère et de la Chambre de Commerce.

Le Board of Economic Development (BED) a pour objectif de promouvoir l'économie luxembourgeoise à travers le monde. Le réseau du BED à l'étranger est primordial dans la promotion du Luxembourg comme terre d'investissement et contribue à



Pierre Gramegna (au milieu), Directeur de la Chambre de Commerce, entouré des représentants du Board of Economic Development (BED) à l'étranger, ainsi que de plusieurs membres du gouvernement et de la Chambre de Commerce

guider les démarches commerciales des entreprises exportatrices de produits et services «made in Luxembourg».

A l'issue de la réunion, Pierre Gramegna s'est réjoui de pouvoir

accueillir les directeurs des sept bureaux de représentation pour un déjeuner. Le BED dispose d'antennes à New York, San Francisco, Séoul, Tokyo, Shanghai, Dubaï et New Dehli. L'agence

soutient les entreprises luxembourgeoises qui font du commerce dans ces pays ou régions et identifie les entreprises étrangères qui souhaitent investir au Luxembourg. ■

oxygent

Nous protégeons ce que vous avez de plus précieux dans votre entreprise.

Systèmes de protection d'intrusion et de détection d'incendie pour particuliers, sociétés et collectivités. Demandez un devis gratuit au 406406-1.

On a tous besoin d'être bien protégés.

www.electrosecurity.lu



NOTRE PROGRAMME SUR MESURE « CARTE BLANCHE » À LA RENCONTRE DE VOS BESOINS

- **COURS DE LANGUE GÉNÉRALE**
- **COURS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ**
BANQUE – FINANCE
- **COURS SUR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**
COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE, NÉGOCIATION,
CONDUITE DE RÉUNIONS, TECHNIQUES DE PRÉSENTATION
- **COURS DE BLENDED LEARNING**
FORMATION À DISTANCE AVEC TUTORAT ACTIF

**Pour des informations
détaillées, contactez svp :**

Luciana Restivo
Tél. 40 39 91 46

NOS FORMATIONS, VOTRE ATOUT LANGUES

61, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg
T. +352 40 39 910 F. +352 48 61 02
info@prolingua.lu www.prolingua.lu



8 août 2007

Un accord commercial sino-luxembourgeois signé à la Chambre de Commerce



Paul Emering (debout à gauche) s'est félicité de l'accord conclu entre Noctron S.A. et Zhejiang Tosun Holding group

La Chambre de Commerce a reçu une délégation chinoise venue sceller l'accord commercial entre deux entreprises luxembourgeoise et chinoise.

Noctron S.A., l'entreprise luxembourgeoise basée à Bridel, était représentée par Dr. Frédéric Tonhofer, Directeur, et Tosun Holding group, établie dans la ville de Shangyu, dans l'est de la Chine, était incarnée par son dirigeant Chengyao Chen.

Le contrat signé à la Chambre de Commerce, porte sur l'implantation d'une usine en Chine destinée à la production de lampes électriques nouvelle génération, sous licence Noctron. Altra-sun, la *joint venture* sino-luxembourgeoise, sera détenue pour un tiers par Noctron S.A. qui lui fournira sa technologie, et pour deux tiers par Zhejiang Tosun Holding group, qui aura à sa charge la production. L'investissement total, se monte à près de 15 millions d'euros et reste principalement à la charge de la Chine. Noctron, spécialisé

dans la recherche en matière d'optique et produits électriques, a développé une technologie visant à remplacer les ampoules à filament par un système

qui permet des économies d'énergie et dont la durée de vie est plus longue, tout en procurant une lumière naturelle sans composant toxique. ■

La bourse luxembourgeoise de recyclage

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement
Administration de l'Environnement





L'art et la manière de bien recevoir à Luxembourg...

HOTELS - RESTAURANTS
Goeres
GROUP LUXEMBOURG



Loisirs, tourisme ou affaires... avec le groupe hôtelier Goeres Luxembourg, vous serez toujours certain de trouver le plus haut degré de qualité. Notre esprit d'entreprise est de toujours repousser les limites pour rencontrer les désirs de nos hôtes. Le groupe Goeres offre un éventail de solutions d'hébergement, de réception, de séminaire et de gastronomie propre à satisfaire les plus exigeants.

Vous souhaitez des informations détaillées sur nos services, surfez sur
www.goeres-group.com



PARC BEAUX-ARTS
EXCLUSIVE HOTEL LUXEMBOURG



PARC BELAIR
EXECUTIVE HOTEL LUXEMBOURG



PARC PLAZA
BUSINESS HOTEL LUXEMBOURG



PARC BELLE-VUE
ECONOMIC HOTEL LUXEMBOURG

Le Bec Fin - Le Bistrot - Le Pavillon - L'Art Café - Le Bateau Ivre - Le Friquet's - Le Mary's Bar

CALENDRIER 2007

Septembre

- 20** Visite accompagnée à la foire A+A à Düsseldorf, Allemagne
- 20-22** Visite d'une délégation d'hommes d'affaires de Taiwan au Luxembourg
- 21-24** Pavillon maritime au Monaco Yacht Show
- 23-28** Mission économique en Russie (Ekaterinbourg, Tscheljabinsk, Tjumen)
- 24-29** Stand collectif à la foire technique de Plovdiv, Bulgarie
- 25** Visite d'une délégation officielle des Philippines à la Chambre de Commerce

Octobre

- 1** Séminaire sur la Thaïlande
- 1-5** Mission économique et visite du salon de coopération à la foire internationale MSV – International Engineering Fair à Brno, République tchèque
- 4** Séminaire sur le Chili / Brésil
- 8-10** Visite accompagnée de l'Expo Real à Munich, Allemagne
- 15-18** Mission économique à Kiev, Ukraine
- 24-26** Stand collectif au Salon Initiatives à Liège, Belgique
- 25** Visite du ICT Matching Day, Salon Initiatives à Liège, Belgique
- 22-26** Road Show du secteur financier en Amérique du Nord

Novembre

- 7** Conférence Fit for fairs
- 7** Séminaire «Schiffahrtsstandort Luxemburg» à Hambourg
- 7-8** Visite du salon de coopération ELMIA à Jonköping, Suède
- 20-22** Visite accompagnée de l'EBIF à Francfort, Allemagne
- 21-23** Forum de l'Entreprise au Luxembourg
- 22-28** Visite d'Etat au Chili et au Brésil
- 25-29** Stand collectif au Big 5 Show à Dubaï, Emirats Arabes Unis
- 29-30** Visite accompagnée de la Pollutec à Paris, France

MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

Im Oktober 2007

1. – 5.10.2007

MSV

Internationale Maschinenbaumesse
Brünn (CZ)
Tel.: 00420 5 41 15 11 11

2. – 6.10.2007

CERSAIE

Internationale Fachmesse für Baukeramik
Bologna (IT)
Tel.: 0039 0536 80 45 85

2. – 7.10.2007

CEBIT BILISIM EURASIA

Messe für Informationstechnik und
Telekommunikation – Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 21 23 122

10-12 octobre 2007

Best Eco Meeting 2007



Le Best Eco Meeting – Forum de rencontres interentreprises – est organisé pour la 5^e fois par le Groupement des Euro Info Centres de Wallonie et l'AWEX – Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers. Cet événement international a pour objectif de promouvoir les contacts entre différents acteurs économiques autour du thème de l'environnement. Cette opération de partenariat se déroulera du 10 au 12 octobre 2007 aux Halles des Foires de Liège dans le cadre du Salon BEST 2007 – 8^e Salon européen de l'environnement, de l'énergie et des technologies propres (www.bestenvironnement.be).

Les participants au Best Eco Meeting 2007 pourront:

- accéder gratuitement à l'ensemble du salon BEST et MUNICIPIO;
- rencontrer des exposants réunis sur des plates-formes sectorielles (eau, déchets, assainissement des sols contaminés, énergie, économie sociale, bruit/vibration, air/odeur, ...);
- participer aux nombreuses conférences, débats thématiques et animations;
- gagner du temps en faisant, en quelques heures, le tour du marché international des technologies environnementales.

Une inscription au Best Eco Meeting 2007 offre par ailleurs la possibilité de participer à 1 ou 2 journées de rendez-vous d'affaires personnalisés organisés autour de différents thèmes liés à l'environnement avec un accent particulier sur les énergies renouvelables. Le profil des participants belges et étrangers sera présenté dans le catalogue des participants qui est disponible en ligne et qui réunit plus de 100 entreprises belges et étrangères (pays limitrophes et zone Euregio à l'honneur) autour du thème de l'environnement.

Une participation au Best Eco Meeting 2007 est une formidable occasion pour les professionnels de présenter leurs solutions innovantes en matière de gestion de l'environnement et de découvrir les toutes dernières technologies environnementales apparues sur le marché international.

La rencontre d'autres professionnels du secteur de l'environnement est privilégiée par l'organisation de rendez-vous individuels. Les participants auront en outre la possibilité de rencontrer une série d'experts en matière de contrats internationaux, de technologies environnementales, de marchés publics, de financements, ... susceptibles de les conseiller et les guider dans leurs démarches de partenariat.

L'objectif principal est donc de favoriser la rencontre et le démarrage de négociations professionnelles entre opérateurs du secteur (entreprises, sous-traitants, fournisseurs,...) en vue de générer des accords de partenariat transnationaux. ■



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec le Département International – Affaires Européennes
(personnes de contact: M. Niels Dickens / Mme Sabrina Sagromola
Tél.: 42 39 39 - 371 / 334 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu).

22-24 October 2007

Euro-China business meeting Shangyu 2007



On Oct. 22-24 of 2007, Euro-China business meeting 2007 will call more than 10 European chambers of commerce and hundreds of Chinese companies together in Shangyu city, China. This event is a cooperation platform for entrepreneurs from Europe and China, where face-to-face matchmaking meetings in sector of Environment protection and chemical

industry, auto parts and machinery, electric and electronic, metal and illumination will take place.

The objectives are to serve as business cooperation platform for European and Chinese SMEs, to facilitate bilateral communication and understanding, to exchange information on products and markets, to help Chinese and European SMEs to build up business relationship.

Agenda

Oct.22	Transfer from Shanghai to Shangyu* Euro-China Economy Cooperation Forum Welcome banquet by government of host city
Oct.23	Opening ceremony / Matchmaking
Oct.24	Matchmaking Factory visit
Oct.25	Transfer to Yiwu city*, Zhejiang province / Welcome luncheon Visit China Yiwu International Commodities Fair

Shangyu belongs to the Yangtze Delta—the most active economic area in China. It is 62 Km from Ningbo to the east, 72 Km from Hangzhou to the west. After the completion of Hangzhou Bay Cross Sea Bridge, it will be only 130 km from Shangyu to Shanghai.

Yiwu is the biggest commerce and trade center of international commodities in China. Today, Yiwu appears a prosperous scene with a flourishing market, developing economy and steady society.

For further information, please feel free to contact the International Department of the Chamber of Commerce of Luxembourg Mrs. Viviane Hoor, tel: 423939315 or viviane.hoor@cc.lu or visit the following website: www.euro-china-meeting.net

2. – 6.10.2007

TIB

Internationale Investitionsgütermesse
Bukarest (RO)
Tel.: 0040 21 20 77 070

3. – 5.10.2007

EUROFINISH

Fachmesse für Oberflächenbehandlung
und Technologie
Gent (BE)
Tel.: 0032 9 24 19 211

4. – 7.10.2007

MARMOMACC

Fachmesse für Marmor und Natursteine
Verona (IT)
Tel.: 0039 045 82 98 288

4. – 10.10.2007

TRANSPOTEC & LOGITEC

Fachmesse für Straßentransport und Logistik
Mailand (IT)
Tel.: 0039 049 88 09 043

5. – 8.10.2007

PREMIERE CLASS

Fachmesse für Modeaccessoires
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 40 13 74 70

6. – 21.10.2007

SALON DE L'ALIMENTATION

Messe für Nahrungsmittel
und Haushaltsgeräte
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 47 48 989

6. – 14.10.2007

BIS - IMMOSFEER

Immobilienfachmesse
Gent (BE)
Tel.: 0032 9 24 19 211

8. – 10.10.2007

EXPO REAL

Internationale Fachmesse
für Gewerbeimmobilien
München (DE)
Tel.: 0049 89 94 91 15 48

9. – 11.10.2007

BIOTECHNICA

Internationale Fachmesse für Biotechnologie
Hannover (DE)
Tel.: 0049 511 89 0

10. – 13.10.2007

PTC ASIA und CEMAT ASIA

Internationale Messe für Materialhandhabung,
Logistik, Antriebs- und Fördertechnik
Shanghai (CN)
Tel.: 0086 21 50 45 67 00

10. – 14.10.2007

FRANKFURTER BUCHMESSE

Internationale Messe für Bücher
und andere Druckerzeugnisse
Frankfurt a.M. (DE)
Tel.: 0049 69 21 020

10. – 13.10.2007

CEBIT ASIA

Messe für Informationstechnik
und Telekommunikation
Shanghai (CN)
Tel.: 0086 21 50 45 67 00

10. – 12.10.2007**MIT**

Internationale Ausstellung
für Gruppentourismus
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 76 73 30 85

10. – 13.10.2007**TENDENCE**

Internationale Messe für Möbel
und Innenausstattung
Prag (CZ)
Tel.: 00420 221 99 21 26

11. – 14.10.2007**INFOSYSTEM**

Internationale Fachmesse
für Informationssysteme
Thessaloniki (GR)
Tel.: 0030 2310 29 15 31

13. – 17.10.2007**ANUGA**

Internationale Fachmesse für Nahrungsmittel
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 12 214

13. – 21.10.2007**FOIRE D'AUTOMNE**

Internationale Herbstmesse
für Investitions- und Konsumgüter
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 991

15. – 20.10.2007**EQUIP'AUTO**

Internationale Fachmesse
für den Fahrzeugbau
Paris (FR)
Tel.: 0033 1 49 09 60 00

16. – 19.10.2007**WELDING WEEK**

Fachmesse für Schweißtechnik
Antwerpen (NL)
Tel.: 0032 3 354 08 80

19. – 23.10.2007**FRANCHISING & TRADE**

Internationale Franchise Messe
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 34 98 41

19. – 22.10.2007**MEGAVINO**

Weinmesse
Brüssel (BE)
Tel.: 0049 211 45 60 01

23. – 26.10.2007**SYSTEMS**

Fachmesse für Informationstechnik
und Telekommunikation
München (DE)
Tel.: 0049 89 949 11 718

23. – 27.10.2007**CONCRETA**

Internationale Messe für Baumaterialien
Porto (PT)
Tel.: 00351 22 99 81 400

23. – 26.10.2007**MIIF**

Industriemesse
Moskau (RUS)
Tel.: 007 495 93 74 081

22-25 novembre 2007

Innova Energy 2007: rassemblement des professionnels de l'énergie à Bruxelles

E vènement dédié à l'innovation, Innova Energy 2007 constitue une plate-forme commerciale où industriels, sociétés de services, chercheurs, institutions publiques, investisseurs et juristes proposent et exposent des solutions concrètes et rentables en matière d'énergie.

Ce forum s'adresse particulièrement aux jeunes entreprises innovantes, à l'industrie et aux organisations publiques actives dans le secteur du bâtiment, de la fabrication d'équipements, de la production, du stockage, du transport, ou encore du conseil et des services.

Les deux premières journées, réservées aux professionnels, seront consacrées à l'Energy Industry Forum (22 novembre) et à l'Energy Building Forum (23 novembre).

L'Energy Industry Forum mettra quatre thèmes à l'honneur:

- Power management;
- Energy management en installation industrielle;
- Best available techniques IPPC Program – Technologies multisectionnelles;
- Best available techniques IPPC Program – Technologies verticales.

L'Energy Building Forum s'articulera autour des thématiques suivantes:

- Performance énergétique des bâtiments;
- Intégration des énergies renouvelables dans le bâtiment;
- Energy management en secteur tertiaire;
- Financement des investissements en efficacité énergétique.

La manifestation sera également ponctuée par des conférences-débats, des soirées thématiques et le concours Brussels Eureka. ■



Pour de plus amples informations
et pour toute inscription,
nous vous invitons à contacter:
CPE Exhibition S.A.
Mme Elise Goffin
Tél.: +32 2 741 61 62
E-mail: info@innova-energy.com
www.innova-energy.com

PARTENAIRES SOCIAUX SA

LE SPECIALISTE DU SALAIRE AU GRAND-DUCHE PLUS DE 500 UTILISATEURS

SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

UNE SOLUTION D'AVENIR
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES

Tél.: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

www.partenaires.lu

e-mail: info@partenaires.lu



Nippon Export Award 2007



The “Nippon Export Award” is an initiative of the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Japan, the purpose of which is to reward the most successful company exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan, Belgian-Luxembourg products/services.

This award is aimed at enhancing the winner’s image in both Belgian-Luxembourg and Japanese markets, and is an incentive for its staff.

The winning company will receive an award and will be allowed to mention on all their documents: “Winner of the Nippon Export Award 2007”. The use of Nippon Export Award’s logo will also be granted. It will also benefit from:

1. Media attention: local media will be invited to the special Award reception and encouraged to write articles on the ceremony
2. Press release to be sent to the Japanese and Belgian-Luxembourg press
3. The possibility of inviting their own guests/business contacts to the Award ceremony
4. Special feature coverage in BLCCJ Quarterly Newsletter, on the BLCCJ website

BLCCJ is currently asking the High Patronage of H.E. Mr Guy Verhofstadt, Prime Minister of Belgium, H.E. Mr Jean-Claude Juncker, Prime Minister of Luxembourg, the Embassy of Belgium in Japan, the Embassy of Luxembourg in Japan, the Luxembourg Chamber of

Commerce, the Belgo-Luxembourg Market Council (BLMC), the Agence Wallonne à l’Exportation (AWEX), the Bruxelles Région-Capitale, the Flanders Investment & Trade (FIT) and the Ministry of Economy, Trade and Industry (METI).

Where and when?

The winner of the fourth edition of Nippon Export Award will be presented to the public during a special Award Ceremony to be held in November 2007. (Venue is yet to be decided.) Prior to this, the screening of participating companies and final selection procedure will take place in September 2007.

Conditions for Application

- The award is open to every company exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan, Belgian-Luxembourg products/services.
- Companies must have been actively exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan for a minimum of 3 years.
- Companies do not need to be a BLCCJ member to apply
- Companies without representative office in Japan are also eligible
- Previous winners can only reapply two years after their last participation.

Selection Criteria

A jury committee will pre-select 3 finalists. The finalists will be called for an individual interview. The winning company will be the one who has

23. – 25.10.2007

CIHS

Fachmesse für Eisenwaren, Werkzeuge, Bautechnik, Freizeit und Hobby
Shanghai (CN)
Tel.: 0049 221 82 10

23. – 27.10.2007

TEHNOMA

Internationale Messe für Metallverarbeitung, Elektronik, Nichtmetalle und Bau
Skopja (MK)
Tel.: 00389 2 32 18 388

24. – 26.10.2007

LE FORUM DES ENTREPRENEURS

Regionale Messe für Dienstleistungen
Liège (BE)
Tel.: 0032 4 254 97 86

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

shown the greatest export achievements in its sector.

The selection will be based on the following criteria:

- The presence in the Japanese market and the company significant achievement (either growth or size) in trade with Japan.
- Showing vision in new niche markets, daring innovation to embark on new opportunities.
- Perseverance in the conquest of the market, adaptation of the products and services to the Japanese taste and standards.
- Originality of approach (marketing, distribution, environment protection, design, research...)
- The company’s spirit (marketing, merchandising...).

The Nippon Export Award Questionnaire has to be filled in and sent back to BLCCJ office by Friday, September 28, 2007.

To receive the Nippon Export Award Questionnaire contact:
BLCCJ Office (Tel: +81 3 57618071 or E-mail: info@blccj.or.jp).

The questionnaire is also available on the BLCCJ website:
www.blccj.or.jp

Foreign Trade

The Board of Economic Development, Trade and Investment office in New Delhi



Alok Bhardwaj, Executive Director of the Luxembourg BED Trade and Investment Office in New Delhi

The Board of Economic Development, Trade and Investment office, New Delhi was established within the premises of the Embassy of Luxembourg in 2006. A Trade Office had been functioning from 1997. Promotion of Luxembourg as a prime business

location with view to stimulate Indian investments and to increase the volume of trade from Luxembourg to India is the objectives of the office.

India is the 10th largest economy in the world with more than 9% growth and Indian companies especially from the pharmaceutical and IT sectors are important potential investors. Their high knowledge skills and improved delivery systems have lead to gainful investment activity. These are key sectors and the investments could contribute to Luxembourg economy.

EMDI, Evaluéserv, Tata Consultancy Services and Wipro have established offices in Luxembourg. The Indian pharmaceutical companies who have obtained international regulatory approvals are also expected to go in for value addition activities in Luxembourg from where they would distribute their products.

Luxembourg and India have been working in traditional areas like machinery and equipments etc in which trade

is being strengthened. However, new business areas like aviation, automotive sectors are being developed which provide an opportunity for our companies. The demand in the consumer and luxury goods segments is also multiplying and provides ready avenues, which are being tapped by suitable trade promotion activities like organisation of special events.

The BED office is well equipped to ensure that Indian companies are provided the required guidance and relevant information to ensure their interest in investments in Luxembourg. Care is also taken to introduce our companies to the right Indian partners so as to have a long term sustainable presence in India in suitable trade activity. A Finance Mission and an Economic Mission visited in 2007 on account of the growing importance of the Indian market.

The BED office that is headed by Mr. Alok Bhardwaj, Executive Director, BED will do its utmost to ensure concrete results. ■

Luxembourg Board of Economic Development Trade and Investment Office – New Delhi

Alok Bhardwaj – Executive Director

730, Gadaipur Road, – Branch Post Office Gadaipur, – Embassy of Luxembourg – New Delhi - 110030

Tel.: +91 11 26801966 – Fax.: +91 11 26801971 – Mobile +91 9810059464 – E-mail: alok.bhardwaj@mae.etat.lu

Promotion commerciale

b2fair: un outil européen au service de l'internationalisation des entreprises



Le «b2fair – Business to fairs» est un concept unique et novateur, qui depuis son lancement en 2005, a beaucoup fait parler de lui.

Le «b2fair» est né d'un principe simple: associer les avantages d'une foire internationale et ceux d'une bourse de coopération. En organisant des événements de matchmaking au sein de grands rassemblements, le «b2fair» accroît les

chances des exposants et des visiteurs de saisir les opportunités de développement à l'international qui s'offrent à eux par le biais de partenariats.

Les événements de matchmaking «b2fair» lient à la fois bourse de coopération et foires internationales, puisqu'ils offrent aux participants l'opportunité de planifier au préalable des rencontres bilatérales entre les entreprises

participantes. Ces business meetings, qui se tiennent lors des foires, sont établis sur base des profils de coopération définis et analysés soigneusement à l'avance.

Exposants comme visiteurs peuvent ainsi optimiser leur participation à des salons en établissant leur propre agenda de rendez-vous en amont de la foire, grâce à un catalogue en ligne rassemblant les profils de toutes les entreprises participantes.

Le «b2fair» ne se résume toutefois pas seulement en un planning de rendez-vous préétablis. Le réseau des Euro Info Centres de la Commission européenne et les nombreuses organisations professionnelles, qui constituent le réseau des partenaires, ajoutent à ce projet novateur l'approche du avant, pendant, après.

«Avant» chaque événement de matchmaking, les partenaires encadrent leurs entreprises nationales dans la préparation de l'événement par le biais de conférences, de workshops, ou d'entretiens pour analyser et définir le profil de l'entreprise.

Dans cette phase, chaque partenaire met l'accent sur les profils de coopération et la prise de rendez-vous.

«Pendant» la foire, le réseau des partenaires assurent le bon déroulement sur place et fournit de l'assistance si besoin est. Ainsi, lors de leur arrivée au salon, les entreprises reçoivent un planning précis de rendez-vous d'affaire.

«Après» l'événement de matchmaking, les participants peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier du suivi et du soutien du réseau des partenaires dans la mise en place concrète des partenariats, des relations commerciales, et dans la démarche d'internationalisation découlant



b2fair Matchmaking Event à la Hannover Messe 2007

des rendez-vous auxquels elles ont pu participer au cours du salon.

Depuis son lancement en 2005, les événements de matchmaking «b2fair» ont organisés plus de 15.000 rendez-vous d'affaires pour plus de 1.750 entreprises.

L'intérêt que suscite ce concept ne se limite pas aux entreprises et partenaires européens. Le concept «b2fair» attire des participants et organisations partenaires de pays tels que les Etats-Unis, la Suisse, l'Ukraine et de nombreux autres pays au niveau européen et mondial.

Le succès du concept et la demande pour les événements de matchmaking «b2fair» font de cette opération un outil essentiel au service de l'internationalisation des entreprises.

■ **2-5 octobre 2007: «b2fair» à la «MSV – International Engineering Fair» en République tchèque**

Du 3 au 5 octobre 2007, le «b2fair» sera intégré, pour la première fois, à la foire internationale MSV – International

Engineering Fair en République tchèque.

La République tchèque est l'un des partenaires commerciaux les plus importants des nouveaux Etats membres. Une économie en croissance, un taux d'inflation maîtrisé, le pays offre un vaste potentiel aux importateurs et exportateurs étrangers. Brno est la deuxième ville avec près de 370.000 habitants. Située au centre de l'Europe, elle offre non seulement une richesse culturelle importante, mais également un attrait économique certain et des connexions stratégiques vers Vienne, Prague et Bratislava.

La MSV International Engineering Fair est la foire industrielle la plus importante de l'Europe Centrale avec plus de 2.000 exposants et près de 96.000 visiteurs. Elle jouit d'une réputation importante auprès des entreprises actives dans les industries mécaniques, métallurgiques, électroniques et chimiques.

Les frais de participation à l'événement de matchmaking «b2fair» s'élèvent à 100 EUR.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.b2fair.com ainsi que le site officiel de la foire www.bvv.cz/msv-gb.

■ **24 au 26 octobre 2007: «Forum des entrepreneurs by initiatives» à Liège**

Le «Forum des entrepreneurs by initiatives» est le salon de référence des PME en Belgique. Il se base sur l'esprit d'entreprise, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Divisé en six quartiers thématiques (finances & assurances, communication & marketing, facility management, création & transmission, conseil en gestion



Matchmaking à la Hannover Messe 2007



& ressources humaines et technologies de l'information & de la communication), il accueillera en plus de l'événement de matchmaking «b2fair Business ICT Matching Day» un stand collectif national mis en place par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette participation collective offrira aux entreprises luxembourgeoises intéressées, la possibilité d'exposer leurs produits et services, et de garantir leur présence sur ce salon important.

Les frais de participation s'élèvent à 1.750 EUR et inclut la participation à la rencontre «b2fair Business ICT Matching Day». Pour les entreprises visiteuses intéressées à participer le 25 octobre 2007 à cette plate-forme de rencontres réunissant en un seul jour et en un seul lieu les entreprises TIC et utilisateurs d'applications, de solutions, de produits et de technologies TIC, les frais de participation s'élèvent à 100 EUR par entreprise participante, indépendamment du nombre de représentants y inscrits.

Pour de plus amples informations, veuillez directement consulter le site

officiel de la manifestation sous www.leforumdesentrepreneurs.be.

■ **7 au 8 novembre 2007:**
«b2fair» au salon «Elmia Subcontractor» en Suède

La foire internationale «Elmia Subcontractor» accueillera pour la troisième année consécutive les événements de matchmaking «b2fair» du 7 au 8 novembre 2007 à Jönköping en Suède.

Le salon «Elmia Subcontractor» est une foire de renommée internationale spécialisée dans la sous-traitance industrielle et axée sur les marchés scandinaves. Elmia est la principale foire internationale pour les sous-traitants de l'industrie d'équipement en Europe du Nord.

Les frais de participation à l'événement de matchmaking «b2fair» dans le cadre de la foire «Elmia Subcontractor» s'élèvent à 100 EUR.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter www.b2fair.com ainsi que le site officiel de la foire <http://www.elmia.se/subcontractor/>

■ **20 au 22 novembre 2007:**
Forum de l'Entreprise 2007 à Luxexpo

Le Forum de l'Entreprise vise à promouvoir des rencontres d'affaires entre les entreprises de la Grande Région et au-delà.



L'édition 2007 de cette plate-forme de rencontres mettra l'accent sur les secteurs d'activités suivants: machinerie et transformation des métaux, construction et matériaux de construction, nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC), agro-alimentaire, emballages ainsi que les services aux entreprises (expertise, services immobiliers et financiers, formation, assurances, marketing et communication, services IT solutions et applications Internet, services en ligne et autres).

Grâce à l'organisation d'une bourse de contacts, des entrevues d'affaires personnalisées entre entreprises pourront être organisées.

Le Forum de l'Entreprise offre également aux entreprises participantes l'opportunité d'assister à des exposés thématiques sur les thèmes d'actualité communautaire les plus variés.

La participation au présent forum est gratuite.

De plus amples informations pourront être recueillies à partir du site web officiel de la manifestation sous www.b2bmatchingevent.eu/forumentreprise07/.

Pour toute inscription à un de ces événements, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint à l'Euro Info Centre Luxembourg - PME/PMI.

L'équipe de l'EIC est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola / M. Niels DICKENS

Tél. : +352 42 39 39 - 334/371 – E-mail: b2fair@cc.lu

«b2fair» Matchmaking Events • à remplir à la machine ou en lettres majuscules.

Entreprise: _____
 Nom/Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal/localité: _____
 Téléphone/Fax.: _____
 E-mail: _____@_____

**Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International – Affaires européennes
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-334/371 • Fax: 43 83 26
 E-mail: europe@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola / M. Niels Dickens

- Je suis intéressé(e) à participer au salon MSV – International Engineering Fair qui se tiendra du 3 au 5 octobre 2007 à Brno en République tchèque.
- Je suis intéressé(e) à participer au salon «Elmia Subcontractor» qui se tiendra du 7 au 8 novembre 2007 à Jönköping en Suède.
- Je suis intéressé(e) à participer au «Forum des entrepreneurs by initiatives» qui se tiendra du 24 au 26 octobre 2007 à Liège en Belgique.
- Je suis intéressé(e) à participer au Forum de l'entreprise 2007 – Luxexpo, Luxembourg qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2007 à Luxembourg.
- Je suis intéressé(e) au «b2fair» et souhaite obtenir un calendrier détaillé des activités «b2fair» de 2008.

SMEs wanted for hosting Commission officials

On 17 July 2007, the "Enterprise Experience" programme celebrated its first birthday! Since its launch in 2006, this programme has allowed 45 companies to host a Commission official for one week, and more than 70% of these companies were recruited by the Chamber network.

The "Enterprise Experience" would like to thank those who have contributed to this success and encourage the countries not already involved to get on board this unique opportunity for SMEs to "get closer to Europe".

By 2009 all of the 350 administrators in DG Enterprise should spend a week in an SME, exchanging with key personnel and experiencing the different functions of the company.

Companies who are interested in joining the programme and host a Commission official for one week find further information on the programme's webpage: www.eurochambres.eu/activities/EnterpriseExperience.shtml.



Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Wichtige Informationen zur Ausstellung von deutschen Reisepässen ab dem 01. November 2007

Zum 01. November 2007 tritt ein neues Passgesetz in Deutschland in Kraft. Dieses sieht u.a. vor, dass in deutschen Reisepässen (bordeauxroter Einband) auch Fingerabdrücke auf einem Chip gespeichert werden müssen.

Auf Grund technischer Probleme bei der Umsetzung der neuen Vorschriften kann die Botschaft Luxemburg ab dem 01. November 2007 voraussichtlich für mehrere Monate keine

Anträge zur Ausstellung von Reisepässen entgegen nehmen. Vorläufige Reisepässe (grüner Einband) und Kinderreisepässe sind hiervon nicht betroffen.

Die Botschaft der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg empfiehlt, vor dem 15.10.2007 bei der Botschaft Luxemburg einen neuen Reisepass zu beantragen, falls Ihr jetziger Pass vor Mitte 2008 abläuft.

Wer bei der deutschen Botschaft Luxemburg nach dem 15.10.2007 einen

neuen Reisepass beantragt, wird voraussichtlich zunächst nur einen vorläufigen Reisepass (Gültigkeitsdauer maximal 1 Jahr) erhalten können. Dieser vorläufige Reisepass berechtigt beispielsweise nicht zur visumsfreien Einreise in die Vereinigten Staaten von Amerika.

Für Rückfragen steht Ihnen die Botschaft unter der Telefonnummer 453445-35 oder im Internet unter www.luxemburg.diplo.de zur Verfügung.

Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Textes européens publiés du 26 juin au 21 août 2007

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements

européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Recommandations publiées du 26 juin 2007 – 21 août 2007

- | | | |
|---|-------------|---|
| 1 | 2007/562/CE | Echange d'informations relatives aux enlèvements commis par des terroristes |
| 2 | 2007/526/CE | Lignes directrices sur l'hébergement et les soins des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques |

Communications publiées du 26 juin 2007 – 21 août 2007

- | | | |
|---|---------------|--|
| 3 | 2007/C146/10 | Avis du Comité des régions sur l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics |
| 4 | 2007/C175/01 | Avis du CESE sur la proposition de directive concernant le rapprochement des taux d'accises sur l'alcool et les boissons alcoolisées |
| 5 | 2007/C193E/02 | Position commune sur la signification et la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale |

Décisions publiées du 26 juin 2007 – 21 août 2007

- | | | |
|---|--------------|--|
| 6 | 2007/533/JAI | Etablissement, fonctionnement et utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) |
|---|--------------|--|

Directives publiées du 26 juin 2007 – 21 août 2007

- | | | |
|---|------------|---|
| 7 | 2007/42/CE | Matériaux et objets en pellicule de cellulose régénérée destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (version codifiée) |
|---|------------|---|

Règlements publiés du 26 juin 2007 – 21 août 2007

- | | | |
|----|----------|--|
| 8 | 716/2007 | Statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères |
| 9 | 717/2007 | Itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile |
| 10 | 861/2007 | Procédure européenne de règlement des petits litiges |
| 11 | 864/2007 | Loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II) |
| 12 | 958/2007 | BCE – Statistiques sur les actifs et les passifs des fonds de placement |

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11 12

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

yellow.lu

**CLICK.
CLICK.
FOUND!**

**L'EFFICACITÉ
AU JUSTE PRIX**

WWW.YELLOW.LU

**LES NOUVELLES PAGES JAUNES
DU LUXEMBOURG**

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et l'exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, l'adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

**Euro Info Centre –
Luxembourg PME/PMI**
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société turque, spécialisée dans la fabrication de membranes d'imperméabilisation à l'eau, souhaite importer diverses matières premières nécessaires à sa production, et recherche aussi des agents souhaitant distribuer ses produits (EIC-20070705)
- 2 Société croate, spécialisée dans la production de miel, vinaigre de miel, liqueur de miel, recherche des importateurs et des agents commerciaux pour ses produits (EIC-20070703)
- 3 Société de consulting turque offre ses services en matière d'études de marché, de fiscalité, de recherche de clientèle, etc., aux sociétés luxembourgeoises intéressées par le marché turc. Elle est également intéressée au développement de partenariat avec d'autres sociétés de consulting (EIC-20070807)
- 4 Société tchèque, spécialisée dans la production de mobilier pour bureau, hôtel, cuisine et pharmacie, recherche des grossistes pour la distribution de ses produits, ainsi que des architectes (EIC-20070810)

Les Véhicules Utilitaires Opel. Votre carte de visite sur roues.



OPEL



Silver Pack
pour **0 €**

VIVARO : Climatisation • Vitres à commande électrique
• Rétroviseurs chauffés à commande électrique

COMBO - MOVANO : Climatisation

Place à votre réussite professionnelle. Les utilitaires Opel ont une belle image, c'est sûr. Mais ils donnent en plus une belle image de vous et de votre activité. Sous tous les angles. Avec leur faible coût au kilomètre, leur généreux volume de chargement et leurs moteurs diesel conformes aux normes Euro 4, ils sont prêts à relever tous les défis de votre business. Un test vous convaincra, rendez-vous sur www.opel.lu ou chez votre distributeur Opel.

 DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Consommation moyenne (L/100 km) / Émissions CO₂ (g/km): Vivaro: 7,9-10,6/214-253; Movano: 8,3-9,0/219-238; Combo: 5,1-6,3/138-151

AUTOPOLIS

Zone d'activités Bourmicht • 8070 Bertrange • Tel. 43 96 96 2100 • www.autopolis.lu/opel

- 5 Société lituanienne, spécialisée dans la production et la vente de décorations d'intérieur et d'extérieur, souhaite conclure un accord de distribution réciproque : recherche d'agents commerciaux pour distribuer ses produits et offre ses services pour la distribution de décorations sur le marché lituanien (EIC-20070817001)
- 6 Société espagnole, spécialisée dans l'extraction et le traitement du marbre et du granit, recherche des intermédiaires commerciaux (EIC-20070808015)
- 7 Société allemande, spécialisée dans la production de divers produits cosmétiques, recherche des grossistes pour la distribution de ses produits (EIC-20070731020).
- 8 Hôtel lituanien souhaite établir des coopérations commerciales avec des agences de voyage, des hôtels et avec tous types de sociétés souhaitant les représenter à l'étranger et bénéficier de leurs services hôteliers (EIC-20070816023)
- 9 Société italienne, spécialisée dans la production de vins, recherche des agents et des représentants commerciaux (EIC-20070718022)
- 10 Agence immobilière portugaise recherche des partenaires dans le même secteur d'activité pour l'établissement de partenariats de distribution réciproques (EIC-20070709049)
- 11 Société lettonne, active dans le secteur forestier, recherche des investisseurs souhaitant acheter et investir dans des terrains forestiers dont le bois est destiné à être vendu dans le secteur de la construction (EIC-20070820)

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg /Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu



Garantie
"Pas content ?
Remboursé !"

CP. CYRIEL PASMANS?

Nous avons choisi le joli nom de CP pour notre nouvelle génération d'imprimantes laser couleur. Tous les membres de la riche lignée CLJ (HP Color LaserJet) poursuivront donc leur vie sous le nouveau nom de CP, sans compromis : ils restent de vraies imprimantes laser, aux fonctions encore améliorées ! Les CLJ cèdent la place aux CP !



www.hp.be/cyriel/fr

HP Color LaserJet CP 3505

- excellente mémoire (256 MB en standard, 384 MB sur les modèles dn et x)
- intelligent et sensible (détecte le type de papier dans le chargeur et adapte les paramètres en conséquence)
- sociable (trouve aisément sa place dans des groupes comptant jusqu'à 10 personnes)
- solide appétit (avale facilement 5000 pages/mois)
- vif comme l'éclair (sort 21 pages à la minute, et la première page en moins de 12,5 secondes)
- sans entretien (remplacement du toner uniquement jusqu'à la 100.000ème page)
- avantageux (€ 0,11 par page couleur; € 0,02 seulement par page noir & blanc)

Si vous souhaitez plus d'information, merci d'envoyer un email à l'adresse suivante : disprinting.be@econocom.be

2007
Preferred Partner

econocom
■ MASTERING IT RESOURCES



A partir du 23 octobre 2007

Cycle de formation modulaire en «législation environnementale au Luxembourg»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) organisera à partir du 23 octobre 2007 un cycle de formation modulaire portant sur la «Législation environnementale au Luxembourg».

Les obligations législatives et réglementaires en matière d'environnement ont fortement augmenté au cours des vingt dernières années. Les considérations environnementales font aujourd'hui partie intégrante de l'exploitation d'une entreprise ou des paramètres à prendre en compte lors des projets d'investissements. Par conséquent, une bonne connaissance des lois et règlements est nécessaire, afin de pouvoir

appliquer les obligations qui en découlent.

La formation a comme objectif de permettre au participant d'assurer la mise en conformité de l'entreprise avec les dispositions législatives et réglementaires luxembourgeoises en matière d'environnement. Cette formation verra la contribution de nombreux experts professionnels parfaitement familiarisés avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Luxembourg dans le domaine environnemental.

Le droit d'inscription pour le cycle entier s'élève à 550,00 €, supports de cours, rafraîchissements et déjeuners

compris, celui par module est de 175,00 €. La formation se déroule en langue française, sauf la partie relative aux substances dangereuses (module 4) qui se tiendra en langue allemande. ■

Renseignements et inscriptions:
Institut de Formation de la Chambre
de Commerce – Service «Clients»
7, rue Alcide de Gasperi,
Luxembourg-Kirchberg
Tél.: (+352) 42 39 39 – 220
E-mail: info@ifcc.lu
Site web: www.ifcc.lu

Programme	Dates	Horaire
Module 1: Les établissements classés	23.10.2007	08.30 - 17.00
Module 1: Les établissements classés	24.10.2007	08.30 - 17.00
Module 2: Les déchets et les sols contaminés	13.11.2007	08.30 - 17.00
Module 2: Les déchets et les sols contaminés	14.11.2007	08.30 - 17.00
Module 3: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	19.11.2007	08.30 - 17.00
Module 3: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	26.11.2007	08.30 - 17.00
Module 4: La protection de l'eau et les substances dangereuses	15.01.2008	08.30 - 17.00
Module 5: L'aménagement du territoire et la protection de la nature	16.01.2008	08.30 - 17.00

10 juillet 2007

Remise des certificats de la nouvelle formation «Conseillers en vente des librairies luxembourgeoises»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en collaboration avec la fédération luxembourgeoise des libraires, a organisé le 10 juillet 2007 la cérémonie officielle de remise des certificats

de la 1^{re} promotion de la formation continue pour le conseiller en vente des librairies luxembourgeoises.

La globalisation des marchés et l'apparition de «global players», la rapide transformation des technologies

ainsi que l'exigence accrue de qualité formulée par la clientèle, ne sont que quelques exemples qui confrontent les librairies luxembourgeoises à des exigences croissantes de réactivité et d'innovation. Consciente de ces enjeux,

la Fédération luxembourgeoise des libraires a donné à l'IFCC la mission de développer et de mettre en place un concept de formation continue s'adressant au «conseiller en vente» des librairies luxembourgeoises.

Cette formation d'une durée de 8 jours, organisée en partenariat avec les «Schulen des deutschen Buchhandels» de Frankfurt se déroulait pendant les mois de mai à juin 2007. Elle avait comme objectif de transmettre aux participants les compétences techniques, les compétences commerciales et les compétences de gestion liées au produit du livre. La formation se déroulait en langue allemande et était constituée des quatre modules de formation suivants:

- Modul 1: Fachgebiete des Buchhandels
- Modul 2: Sortimentskunde-Einkauf
- Modul 3: Sortimentskunde-Verkauf
- Modul 4: Rechnungswesen.

Lors de la cérémonie officielle du 10 juillet 2007, un certificat de compétence professionnelle a été remis aux lauréats suivants:



- Mme ANDRÉ Lisa, Mention: Excellent
- M. AREND Jean-Claude, Mention: Excellent
- Mme BERNARD Marthe, Mention: Très Bien
- M. DA SILVA Pedro, Mention: Très Bien
- Mme DENIZE Sylvie, Mention: Excellent
- Mme KIRPACH Nadine, Mention: Très Bien
- Mme MULLER-WEYDERT Liliane, Mention: Bien
- Mme RIPPINGER Odette, Mention: Très Bien
- Mme ROTHE Katja, Mention: Très Bien
- M. SCHILLEN Olivier, Mention: Excellent
- Mme VIEIRA DE SOUSA Maria, Mention: Très Bien
- Mme WANGEN Alexandra, Mention: Très Bien

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:
 Institut de Formation de la Chambre de Commerce – Mlle Eliane Theis
 Tél.: (+352) 42 39 39 – 225 – E-mail: eliane.theis@cc.lu

Sacred Heart University

Education supérieure: une question de confiance



Sacred Heart University a reçu en 2007 l'accréditation AACSB.

Souvent, les établissements d'éducation supérieure se voient demander des garanties de la part des étudiants. Les personnes intéressées questionnent en effet l'établissement sur son sérieux, sa qualité, les débouchés du diplôme présenté. Ces questions ne sont pas illogiques car lorsque l'on s'engage dans des études supérieures, généralement on y investit beaucoup d'efforts, de temps mais également de l'argent.

Les meilleures Universités ou Business Schools peuvent s'engager sur plusieurs points:

■ La reconnaissance du diplôme

Dans la jungle des diplômes et de la nouvelle économie, il est important d'avoir les meilleurs outils. Reconnu internationalement, le MBA (Master of Business Administration) est un formidable outil. Il met en effet l'accent sur l'intégration des théories et leurs pratiques, donne aux managers une connaissance globale des départements d'une entreprise (finance, marketing, comptabilité, management, organisation etc.) et prend bien entendu en compte la globalisation de l'économie. De plus en plus,



sont intégrés dans les formations MBA, des cours portant sur le Leadership et l'Ethique permettant ainsi aux managers de prendre des décisions respectant cette dimension.

Beaucoup de formations de type MBA se sont ainsi développées; malheureusement pas toutes de qualité équivalente.

■ Qualité d'une Business School

Pour le secteur industriel, le label ISO fait référence en terme de qualité et de confiance. Le monde de l'Education supérieure a également son label qualité. Accréditation internationale, réputée comme la plus sélective, AACSB (Association to Advance Collegiate Schools of Business), est décernée après étude attentive de nombreux secteurs de l'Université tels que:

- le niveau des Professeurs enseignants
- l'engagement pour une amélioration continue de la qualité
- la mission et le management stratégique de l'Université

Mais l'accréditation n'est pas la seule façon pour les Universités de pouvoir gagner la confiance des étudiants. Tradition plus développée aux Etats-Unis qu'en Europe, les Facultés portent souvent le nom d'une personne correspondant aux valeurs affichées. Ainsi, à Luxembourg, le nom de Jack Welch est associé au College of Business de Sacred Heart University.

Un tel parrainage donne ainsi aux étudiants une seconde dimension de confiance apportée par le soutien d'une personnalité reconnue dans le monde économique.

■ Le réseau des Anciens

Ce réseau, communément appelé réseau Alumni, est crucial dans le choix d'un établissement et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les Anciens sont les témoins vivants d'une formation, ils doivent pouvoir s'exprimer en toute sincérité et liberté sur leur expérience.

Par ailleurs, les Anciens sont souvent une aide exceptionnelle dans la construction d'un réseau. Leurs situations

professionnelles peuvent en outre aider un futur diplômé dans sa propre carrière.

Au Luxembourg, le réseau Alumni du John F. Welch College de Sacred Heart University compte plus de 300 professionnels actifs. L'association est très active et à ce titre organise régulièrement des réunions, conférences ou autres événements.

■ Prochaines sessions de formation (MBA & CERTIFICATS)

- Organizational Management & Business Communication (Septembre), Professeur: Dr. Valery Christian, Directeur du Programme MBA aux Etats-Unis
- Corporate Financial Accounting & Reporting (Septembre), Professeur: Dr. Fennessy
- Leadership & Ethics (Octobre), Professeur: Dr. Stephen Brown, Doyen du John F. Welch College of Business.

Pour tout renseignement concernant les formations et évènements à venir,
contactez Antoine Rech Development Manager

E-mail: recha@sacredheart.edu – Tél.: (352) 22-76-13-31 ou visitez www.shu.lu



ALTER DOMUS
CORPORATE AND TRUST SERVICES

BEST HR

ADMINISTRATION
SOLUTION 2006

www.alterdomus.com



Nouveau Citroën Jumpy

Séduisant et efficace comme votre entreprise.



- Volume utile de 5 à 7m³ • Charge utile de 1000 ou 1200 kg • 2 longueurs de chargement • 2 hauteurs utiles • 3 motorisations HDi Euro 4 • Suspension arrière pneumatique ajustable

Il y a déjà un
NOUVEAU CITROËN JUMPY

à pd **12.999€** HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 900€ HTVA⁽²⁾ incluse.

Foncez chez Citroën pour les «Super Offres» de septembre

Il y a déjà un
CITROËN BERLINGO à pd **7.050€** HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 700€ HTVA⁽²⁾ incluse.

- Volume utile de 3m³ • Charge utile de 600 kg ou 800 kg • Direction assistée de série



Il y a déjà un
CITROËN JUMPER à pd **14.025€** HTVA⁽¹⁾
Prime de recyclage de 900€ HTVA⁽²⁾ incluse.

- Volume utile de 8 à 17m³ • Masse maximum autorisée jusqu'à 4 tonnes • 3 hauteurs utiles • 4 longueurs de chargement • 3 motorisations HDi Euro 4



(2) Toujours soucieux de l'environnement, Citroën vous propose une prime spéciale de recyclage pour votre ancien véhicule. Pour la reprise et le recyclage de votre ancien véhicule, nous vous offrons une prime de recyclage de 700 € htva à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Berlingo et de 900 € htva à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Jumpy ou Jumper. Ainsi, la qualité de l'environnement en profitera grâce au processus de tri-recyclage. Le véhicule doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom du dernier propriétaire. Le nom du propriétaire du nouveau véhicule doit correspondre au nom du dernier propriétaire de l'ancien véhicule.

(1) Prix HTVA (hors frais d'immatriculation et de contrôle technique) au 1/09/2007 du Citroën Berlingo 1.4i 600 kg, du Citroën Jumpy fourgon tôlé L1H1 1.6 HDi 16v 90 (1.000 kg) et du Citroën Jumper Easy One 30 L1H1 2.2 HDi 100, toutes promotions déduites y compris la prime de recyclage⁽²⁾. Ces prix concernent des véhicules d'entrée de gamme et ne correspondent pas nécessairement aux véhicules illustrés. Visuels non contractuels. Offres sous conditions réservées aux sociétés, valables pour tous les véhicules utilitaires Citroën neufs commandés en septembre 2007 dans les points de vente Citroën participants. Offres non cumulables avec les autres promotions en cours. Plus d'informations? Contactez votre point de vente Citroën.

CITROËN préfère TOTAL DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. www.citroen.lu

CITROËN

VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS



PROGRAMME DE FORMATION SEPTEMBRE - OCTOBRE 2007

INTITULE	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITE			
S Audit interne qualité	3, 4/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Mise en place d'un système de management intégré QSE (qualité – santé et sécurité au travail – environnement)	9, 10/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Conception et mise en place des documents du management de la qualité	11/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
AWTP Gestion stratégique et techniques de marketing-management	27/9 - 20/12/2007	18.30 - 21.00	200 €
S Comment vendre mieux et plus	18, 19/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
S Rédiger un contrat d'achat	03/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Professionelle Einkaufsverhandlungen führen	17, 18/10/2007	8.30 - 17.30	350 €
SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
S Sécurité-Incendie: Equipier de première intervention	10/10/2007	13.00 - 17.00	140 €
S Aspects juridiques de la gestion des déchets dans l'entreprise	12/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Brandschutz-Management und Erstellung sicherheitsrelevanter Pläne	17/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
DROIT			
S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	8/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Institutions et procédures administratives	16, 18, 23, 25/10/2007	18.30 - 20.30	200 €
S Fin du contrat de travail	24/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE			
AWTP Comptabilité commerciale: les opérations de fin d'exercice	25/9 - 11/12/2007	18.30 - 21.00	75 €
AWTP Analyse financière	27/9 - 13/12/2007	18.30 - 21.00	75 €
S Kosten in der Praxis besser steuern und kontrollieren	1, 3/10/2007	13.30 - 18.30	175 €
S Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	10, 11/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
AWTP Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	16/10 - 6/12/2007	18.30 - 21.00	200 €
S Elaborer un plan de financement et évaluer la rentabilité d'un investissement	17/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
LANGUES			
AWTP Cours récapitulatif de la langue française	26/9 - 16/4/2008	18.15 - 20.00	125 €
AWTP Initiation à la langue luxembourgeoise appliquée au commerce	1/10 - 17/12/2007	18.30 - 20.30	175 €
FISCALITE			
S Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise	4/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Déclaration de TVA	18/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	24/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
S Mieux s'organiser pour devenir plus efficace	16, 17/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Apprenez à gérer votre temps... pour en gagner!	23, 24/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Chefentlastung, Zeitmanagement, Selbstmanagement	24, 25/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
S Assistantes de direction: maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction	8, 9, 26/10/2007	8.30 - 17.00	500 €
S Outils et méthodes pour mieux conduire vos réunions	10, 11/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Teamentwicklung	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Die Kunst der Mitarbeiter-Motivation	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Gestion positive de l'énergie des conflits grâce à l'assertivité	22, 23/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
COMMUNICATION ECRITE ET ORALE			
S Rhetorik: frei und überzeugend sprechen	1, 2/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S S'initier aux écrits professionnels	4, 5/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Reklamation als Chance! Was tun wenn der Kunde sich beschwert?	8, 9/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Savoir communiquer face à un groupe	8, 15/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Accueil au téléphone	18/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
BUREAUTIQUE			
S Initiation au PC et à l'environnement Windows - Découverte d'Internet	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Initiation à Word	25, 26/10/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Initiation à Outlook	10/10/2007	8.30 - 17.00	200 €

S=Séminaire (organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP)
AWTP=After Work Training Program

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

I F C C
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

FACHTAG * 20.09.2007

IM WIP-WISSENSCHAFTSPARK TRIER

SIEGER WACHSEN

Der Neue Petrisberg ist der Wirtschaftsstandort mit Köpfchen.
Hier stimmt das Klima, hier wachsen Sieger.

Auch Sie können Teil der fünf Jahre alten Erfolgsgeschichte mit 90 Unternehmen und 600 Mitarbeitern werden. Sammeln Sie Einsichten und Aussichten beim „Tag der Information / Fachtag WIP“ am 20. September im WIP-Wissenschaftspark Trier.

- * mit **EINBLICKEN** in alle bestehenden Kronengebäude und deren Unternehmen
- * mit **AUSBLICKEN** auf neue Projekte sowie den Bürovillenpark und die Wohnflächen
- * mit der **STRASSE DER IDEEN**
- * mit **UNTERNEHMERN** als kompetente Gesprächspartner

DONNERSTAG, 20. SEPTEMBER 2007

18.30 Uhr Fachtag mit den Unternehmen des WIP, Eröffnung Gebäude 007 und „Walk of WIP“

Kommunikationsparty „Der Nullte Grad“
mit „Wissenschaftlichem“ aus Unterhaltung, Gastronomie und Wirtschaft

Wir laden Sie herzlich ein, bitte akkreditieren Sie sich für Ihren Zukunftstag unter fachtag@petrisberg.de oder Tel. 0651/436 80-17



Medien + Design

Consulting

IT + Kommunikation

Ingenieurwesen +
Zukunftstechnik

Entreprises et innovation

3 nouvelles entreprises accueillies dans les centres ecostart de Foetz



Depuis presque 4 ans déjà, le centre d'entreprise et d'innovation ecostart accueille des start-ups innovantes dans ses locaux et connaît un franc succès auprès des jeunes entrepreneurs créatifs. Afin de pouvoir répondre de manière optimale à tous les besoins des porteurs de projets, le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a ouvert un 2^e centre, permettant d'héberger un nombre plus important d'entreprises. C'est dans ce contexte que 3 nouvelles entreprises innovantes ont pu s'établir dans les bâtiments de Foetz.

■ Ecotechnologies et services innovants: de jeunes entreprises issues de domaines variés

SolarWood Technologies, fondée par Michel Unsen-Bellion, est la première unité de production de modules photovoltaïques au Luxembourg.

L'entreprise se concentre sur un concept de toit solaire intégré (BIPV) et offre des panneaux solaires standards de type polycristallin ou monocristallin ainsi que les inverseurs appropriés.

SciLux Consulting, créée par 4 jeunes chercheurs, a pour objet d'apporter un soutien scientifique et technique aux entreprises qui – par manque de temps ou par manque de moyens – ne sont pas en mesure de réaliser leurs projets de R&D en interne. Parallèlement au support scientifique, SciLux offre également des services de veille technologique et d'aide au recrutement.

Caselex, créée par Stig Marthinsen et Marc de Vries, est issue d'un projet co-financé par l'Union européenne. Il s'agit d'un service en ligne qui offre un accès à la jurisprudence nationale d'un certain nombre de pays européens. Les textes des décisions judiciaires sont non seulement traduits mais également indexés et commentés ce qui permet à un professionnel du droit d'un pays de comprendre aisément la décision de ses confrères dans un autre pays.

Ces nouvelles entreprises ont rejoint fin juillet leurs 3 voisins du centre: CPI (industrialisations en usinage à commande numérique), e-Xstream engineering (logiciels de modélisation de matériaux composites) et Raval Europe (équipementier automobile).

■ A propos du centre ecostart

Le second centre ecostart révèle le souhait des autorités publiques de diversifier encore davantage l'offre de services en matière d'accueil d'entreprises innovantes au Luxembourg et poursuit 2 types d'objectifs:

- accueillir au Luxembourg des porteurs de projets d'entreprises innovantes au stade de l'idée et les accompagner jusqu'à la phase de démarrage de l'entreprise;
- proposer un hébergement temporaire (bâtiment-relais) pour les entreprises nationales et étrangères en phase de développement qui cherchent un pied à terre temporaire au Luxembourg.

Les deux bâtiments de Foetz mettent à disposition des entreprises des surfaces industrielles ainsi que des bureaux sur une superficie totale de 8 000 m².

Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, offre une large gamme de services aux jeunes entreprises hébergées, notamment le suivi personnalisé, l'animation des centres et la promotion des centres et des entreprises hébergées vers l'extérieur. ■

Pour en savoir plus sur la création d'entreprises innovantes, et plus particulièrement sur les centres d'entreprise et d'innovation ecostart, veuillez contacter:

Luxinnovation GIE
M. Alain CLEMENS
Tél.: +352 43 62 63 1

E-mail:

alain.clemens@luxinnovation.lu

Consultez également la rubrique «Créer une entreprise innovante» sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: www.innovation.public.lu

Luxinnovation lance de nouveaux modules de formation à la carte



Mis en place par la Commission européenne, le 7^e PCRD cofinance, entre 2007 et 2013, des projets de recherche menés en collaboration entre les organisations européennes. Afin d'aider ces entités à comprendre et à mieux appréhender le Programme-cadre, la CE a instauré un dispositif de Points de contact nationaux dans chaque Etat participant. Ces NCP, structures intermédiaires entre la CE et

les porteurs de projet, ont pour but de promouvoir et de sensibiliser les chercheurs et les industriels au PCRD.

Dans cette optique, Luxinnovation, Point de contact luxembourgeois, s'efforce d'offrir un service de qualité aux organisations du Grand-Duché afin d'optimiser leur participation et surtout leur taux de succès dans le Programme-cadre.

Luxinnovation proposera ainsi plusieurs modules de formation à partir de septembre. Ils regrouperont tous les volets du PCRD, tels que les règles de participation administratives, juridiques, financières ou encore le montage de la proposition. Ces nouveaux ateliers d'information auront pour avantages d'être personnalisés et de répondre aux besoins des chercheurs et industriels luxembourgeois.

Les experts de Luxinnovation mettront à disposition un panel de modules à la carte, en fonction du degré de

connaissance (ateliers débutants, initiés, ou confirmés), et adaptés aux exigences de chaque entité:

- le PCRD pour les PME innovantes;
- le PCRD pour les entreprises industrielles;
- le PCRD pour les centres de recherche publics.

Ces modules, accompagnés d'exemples pratiques (conseils, études de cas, astuces, discussions...), seront interactifs et le contenu variera en fonction de la demande. Les formateurs pourront ainsi s'étendre sur un volet en particulier ou aborder plus brièvement une partie jugée moins intéressante par l'auditoire.

Ces sessions de formation pourront être données directement dans les établissements de recherche si la masse critique le permet, ou organisées pour un certain nombre d'entités répondant aux mêmes critères et présentant les mêmes exigences. ■

Pour en savoir plus, veuillez contacter:

Mme Hélène MICHEL

Tél.: +352 43 62 63 1 – E-mail: helene.michel@luxinnovation.lu – URL: <http://www.fp7.lu>

Luxembourg Aerospace Cluster

Business Opportunities in the Aerospace Sector



On July 13, 2007, Luxinnovation, as the animator of the AeroSpace cluster, and GLAE (Groupement Luxembourgeois de l'Aéronautique et de l'Espace) held a strategic workshop to discuss business

opportunities from Luxembourg's membership to ESA and the role of the Aerospace Cluster in this context.

Participants explored present and future cooperations between ESA (European Space Agency) and Luxembourg actors and discussed potential advantages that can be achieved in the space sector.

■ ESA

In Luxembourg, the Ministry of Culture, Higher Education and Research is

responsible for all financial, policy and programming aspects relating to ESA's activities in the Grand Duchy.

Therefore, the ministry supports the implementation of projects by public and private Luxembourg-based stakeholders.

Besides, Luxinnovation plays the role of National Contact Point (NCP) and provides businesses and public research centres with information on how ESA operates and the various approaches that can be adopted to its programmes.

Luxinnovation can also offer advice and support to entrepreneurs and researchers seeking to work with the ESA.

■ **AeroSpace**

Since its creation in June 2003, the AeroSpace Cluster is pooling the expertise available in Luxembourg within this cutting-edge sector aiming at:

- economic development of Luxembourg companies;
- cooperation among companies and public research centers from different sectors;

- benefiting from industrial contacts with leading Luxembourg companies;
- transfer of cutting-edge technologies to domestic businesses;
- worldwide development.

■ **FP7**

This programme is the most important cofinancing instrument for R&D activities. It has the double objective to reinforce the excellence of the research and to increase its average level in Europe. FP7 is arranged around 4 specific programmes corresponding

to 4 components of the research area, including space.

Business experiences gained thanks to the cooperation between the public and the private sector have been shared through the testimonials of 3 companies (Flowing Content, Telindus and LuxSpace).

Closing the meeting, a round table allowed attendees to become involved in the future developments of the Aerospace cluster and to directly contribute to the development of new activities (working groups, dedicated services). ■

For further information, please contact: Mr Jean TRIMBOUR or Mr Thorsten BRAUN
Phone: +352 43 62 63 1 – E-mail: jean.trimbour@luxinnovation.lu; thorsten.braun@luxinnovation.lu

Success Story

AxoGlia Therapeutics: du projet de recherche vers la création d'entreprise



Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et Jean-Paul Scheuren (AxoGlia)

Issue d'une collaboration de recherche entre le laboratoire de Neurobiologie de l'Université du Luxembourg et le laboratoire de chimie organique des substances naturelles de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, la société AxoGlia Therapeutics S.A. a été constituée au Luxembourg en février 2006.

Première Spin-off de l'Université du Luxembourg, la société AxoGlia Therapeutics entend développer de nouvelles familles de molécules chimiques innovantes trouvant leur application dans le traitement des maladies neurodégénératives et inflammatoires du système nerveux.

■ **«Il faut savoir s'entourer des bonnes personnes pour se lancer»**

Sortant lauréats du concours de création d'entreprises innovantes dans la Grande-Région 1, 2, 3, GO, les responsables ont profité en parallèle de l'intérêt gouvernemental pour la création d'entreprises en biotechnologie, articulé par Luxinnovation et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Ainsi, une convention de financement avec le gouvernement luxembourgeois a été signée en juillet 2007. Par ailleurs, un cofinancement de la

SNCI a fourni des moyens nécessaires à l'essor d'AxoGlia Therapeutics.

En planifiant de pouvoir embaucher 4 personnes dans les 2 ans à venir, (12 à l'horizon 2011), il est prévu d'atteindre la zone de profit en 2011. Quant au développement, une priorité dans la diversification de l'activité est donnée à la pharmacologie in vivo, ainsi que l'extension au-delà des maladies du système nerveux.

Le terrain des biotechnologies est nouveau au Luxembourg. «Nous nous voyons comme un pionnier dans le domaine des biotechnologies, qui pourra inciter d'autres entreprises porteuses à s'installer au Luxembourg», affirme le directeur scientifique Djalil COOWAR avec fierté.

Extrait de la Success Story «AxoGlia Therapeutics: une Spin-off universitaire s'attaque aux pathologies neurodégénératives», lisez la suite sur www.innovation.public.lu. ■

Pour en savoir plus sur les programmes de recherche, les technologies et la création d'entreprises innovantes, contactez:

Luxinnovation GIE
Tél.: +352 43 62 63 1
E-mail: info@luxinnovation.lu
URL: www.luxinnovation.lu

L'outil de promotion des entreprises et centres de recherche innovants

L'innovation est au cœur des préoccupations des décideurs. Le tissu entrepreneurial innovant au Luxembourg est de plus en plus dynamique et vivant. Les petites structures innovantes se multiplient, et viennent rejoindre les grands centres de recherche privés et publics installés au Grand-Duché parmi les acteurs luxembourgeois de l'innovation et de la recherche.

Depuis 2003, Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, mandatée par le Gouvernement, anime le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu). Cet outil du programme eLuxembourg dans le domaine de l'innovation et de la recherche se veut être la vitrine technologique luxembourgeoise.

■ Un outil majeur de promotion: le Répertoire des compétences technologiques

Le Répertoire des compétences technologiques, l'une des grandes rubriques du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, est la réponse de Luxinnovation au besoin de promotion du tissu innovant luxembourgeois et à sa solidification. Grande base de données sur Internet répertoriant toutes les entreprises et les centres de recherche innovants installés au Luxembourg, ce Répertoire axe l'information

qu'il propose à ses visiteurs sur les domaines technologiques et les compétences en termes d'innovation et de recherche.

A la différence d'un annuaire classique, le Répertoire des compétences technologiques met en exergue pour chacun des organismes (publics et privés) inscrits, de manière précise et pertinente, la personne de référence pour l'innovation et la recherche avec ses coordonnées, les domaines technologiques (répertoriés selon une classification internationale), les technologies développées ou usitées, mais aussi ses équipements spécifiques ou encore les brevets développés.

Les inscriptions – entièrement gratuites – suivent une politique d'efficacité de l'information, et sont donc effectuées en étroite collaboration avec les structures postulantes.

En effet, les entreprises et organismes publics sont contactés par Luxinnovation, mais peuvent aussi soumettre directement leur inscription en ligne à partir de l'Espace membres du site.

L'Espace membres donne par ailleurs accès à la newsletter de l'innovation, hebdomadaire. Cette newsletter, ciblée selon vos domaines d'intérêt, permet de toujours rester à la pointe de l'actualité dans l'innovation et la recherche. Evolutive, ses informations couvrent des domaines qui peuvent être modifiés au gré de vos besoins.



■ Un objectif simple, mais essentiel: la promotion des projets innovants

Fort de plus de 120 structures déjà inscrites, le Répertoire des compétences technologiques se pose comme la plateforme de référence pour la sensibilisation à l'innovation luxembourgeoise. Véritable outil de communication pour les entreprises qui y figurent, il assure une information sans caractère commercial, à ton neutre, mais la plus pertinente et complète possible. ■

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Luxinnovation GIE
Mme Laurence ROUGEOT
Tél.: +352 43 62 63 1

E-mail:
laurence.rougeot@luxinnovation.lu

www.
innovation.
public.
lu

Toutes les actualités et manifestations relatives à la R&D et à l'innovation sont sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: «A la Une» et «Agenda de l'innovation», www.innovation.public.lu.

24 septembre 2007

Séance d'information: Extension de la zone d'activités à Niederkorn

Après que toutes les démarches administratives ont été menées à bonne fin – à savoir les approbations liées au reclassement du terrain en question et au plan d'aménagement particulier (PAP) – le conseil communal de Differdange a adopté en sa séance publique du 27 juillet 2007 les plans et devis définitifs du projet d'extension de la zone d'activités à Niederkorn.

En l'occurrence, en automne, les plans d'exécution et cahiers des charges dudit projet pourront être élaborés afin de permettre le démarrage des travaux d'infrastructures début 2008.

En sus, une soirée d'information à l'attention de toutes les sociétés s'intéressant à une éventuelle implantation de leurs activités sur ce site aura lieu le lundi 24 septembre prochain, à 19.30 heures, au Hall polyvalent « La Chiers » à Differdange, rue Emile Mark.

Until 30 september 2007

Last call for entries at iF product design award 2008

Until September 30, 2007, designers and companies are able to take part in the iF product design award 2008.

The iF product design award is one of the world's three leading design awards and can look back proudly on a 50-old-year history. Every year at the Hannover Exhibition Centre some 2,300 products from around 35 nations are judged by renowned experts, with the best of them receiving an iF seal of outstanding design quality – a worldwide brand with high recognition value, guaranteeing its owner a place on the cutting edge of contemporary design.

Further information can be found at www.ifdesign.de/awards_product_index_e

The international jury will judge on November 21 to 23, 2007 and the decisions will be communicated in the beginning of December 2007. Save the date for the iF awards ceremony at the first day of CeBIT: March 4, 2008, at 12 noon (Hannover fairgrounds).

P4066800PA

- Traduction toutes langues et tous domaines
- Mise à disposition d'interprètes de conférence
- Mise à disposition de matériel de conférence
- Mise à disposition de matériel audio-visuel
- Organisation de conférences
- Cours de langues en entreprise et aux particuliers



Tél.: 26 10 84 54
Fax: 26 10 84 55
52, rue de Koerich
L-8437 Steinfort
E-mail: info@transat.lu
www.transat.lu

Prochaine rencontre autour de la RSE le 13 novembre 2007

Une prochaine rencontre autour de la RSE aura lieu, sur invitation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, le 13 novembre 2007 dans les locaux de la Chambre de Commerce. Elle traitera notamment de la mise en œuvre de la RSE au niveau des PME. Le Prof. Dr Klaus LEISINGER approfondira le sujet en se référant aux évolutions récentes en matière de RSE. Ce sera l'occasion aussi pour les signataires de la Charte «Charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable» de partager leurs expériences et d'échanger sur leurs initiatives dans ce contexte. Événement à ne pas manquer!

Signalons d'ailleurs que la Charte peut être téléchargée sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu/index.php?type=art&id=809). Les entreprises signataires sont invitées à envoyer un exemplaire de leur Charte signée à la BCEE (attn. Mme Françoise Thoma, Secrétaire Général), qui tient actuellement la liste des signataires.

Pour toutes questions concernant la Charte, vous pouvez vous adresser aux membres de la «Plateforme informelle RSE»:

- ADT-Center: Mme Josiane Eippers (tél. 26 31 51-31)
- Arcelor Mittal: M. Rémi Boyer (tél. 47 92 2315)
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg: Mme Françoise Thoma (tél. 40 15 2070)
- Confédération Caritas Luxembourg: Mme Elisabeth Werner (tél. 40 21 31-216)
- Cargolux: M. Michel Schaus (tél. 42 11 3358)
- SES: M. Pierre Margue (tél. 710 725 276).

“En trois ans, j’ai monté une entreprise florissante qui bénéficie d’une excellente réputation dans la région. Mais ma marque n’était pas enregistrée. Jusqu’à ce que je réalise combien ma marque pouvait valoir en termes de ‘goodwill’. C’est pour cette raison que j’ai déposé ma marque.”

En enregistrant votre marque, vous la mettez à l’abri et vous vous donnez les moyens d’empêcher son usage par des tiers. Pour le Benelux, il faut vous adresser à l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sur le site www.boip.int vous trouverez toutes les informations au sujet de l’enregistrement des marques et vous pouvez directement y entreprendre les démarches de dépôt. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 8002 5283 (tarif local depuis le Luxembourg)



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



**Derrière chaque
marque, il y a
un entrepreneur
avec une
bonne idée**

Le succès d’une
entreprise commence
par l’enregistrement

Evolution conjoncturelle au mois d'août

Zone euro: Baisse des heures travaillées dans l'industrie



Depuis le milieu des années 1970 on observe une baisse du volume de travail dans l'industrie européenne. Celle-ci a été particulièrement marquée au cours des années 1980.

Le nombre d'heures travaillées dans l'industrie est toujours orienté à la baisse au cours des dernières années dans la zone euro. Néanmoins, les données les plus récentes en la matière semblent indiquer que ce mouvement devient plus modéré, voire même qu'il s'inverse dans certains pays.

La baisse du volume de travail dans l'industrie européenne, que l'on peut observer depuis le milieu des années 1970 et qui a été particulièrement marquée au cours des années 1980, s'explique par plusieurs phénomènes. Tout d'abord, sous l'effet d'une concurrence accrue, résultant du développement des échanges internationaux et d'une mobilité croissante du capital, les économies dites «développées» se sont spécialisées dans des industries à haute valeur ajoutée, délaissant des secteurs très concurrentés au niveau international (comme les industries du textile, de l'habillement, de l'électronique ou des équipements ménagers). Les productions à faible valeur ajoutée ont été abandonnées ou délocalisées vers des pays à coût salarial plus faible. Les études économiques

analysant l'effet direct des délocalisations sur l'emploi industriel concordent pourtant sur un impact relativement faible (si l'on considère le nombre d'emplois détruits par rapport au stock d'emplois). Le passage d'une industrie dite «traditionnelle» à une industrie hautement qualifiée s'est surtout accompagné de gains de productivité très élevés, souvent au détriment de l'emploi.

Enfin, l'externalisation de certaines tâches (comptabilité, entretien, logistique, etc.) a fait basculer une partie des emplois de l'industrie vers le domaine des services. Entre 2000 et 2006, le volume de travail dédié aux activités industrielles dans la zone euro affiche un recul de quelque 8 % (soit une baisse d'environ 1.3 % par an). Ce volume, mesuré par les heures travaillées (et harmonisé selon les recommandations d'Eurostat), suit un mouvement très comparable à celui de l'emploi industriel sur cette période. Autrement dit, l'évolution de la durée moyenne du temps de travail, en léger recul dans l'industrie comparé à l'ensemble des autres branches, n'a pas beaucoup joué sur le volume des heures travaillées.

■ Le Luxembourg suit le mouvement

Le Luxembourg a connu de 2000 à 2006 une diminution des heures travaillées dans l'industrie de 1.1 % par an en moyenne; en comparaison, l'Allemagne (-1.5 % par an sur la même période), l'Irlande (-1.8 %), la Belgique et la France (-2.0 %) ou encore les Pays-Bas (-2.5 %) ont été plus marqués par le phénomène. Les nouveaux Etats membres de l'UE ont également connu dans l'ensemble une baisse des heures travaillées sur cette période (-1.2 %), avec des disparités toutefois plus fortes que pour les pays de la zone euro (-1.9 % pour la Pologne, +1.3 % pour la Lituanie).

Certains pays voient cependant leurs industries mieux résister à la baisse des heures travaillées sur la période récente, en 2006 en particulier: on observe une stagnation en Allemagne et en Espagne et même une légère remontée en Autriche, en Irlande, en Italie, en Belgique et en Finlande, souvent en parallèle avec une orientation plus favorable de la production. Les premiers résultats partiels pour 2007 semblent prolonger cette tendance, mais plusieurs pays restent néanmoins concernés par la baisse des heures travaillées, dont le Luxembourg, la France et le Portugal.

■ Des prix en hausse, sauf pour l'énergie

Les prix des produits industriels sont toujours nettement orientés à la hausse: sur les 5 premiers mois de l'année, ils progressent de presque 12 % par rapport à 2006. Les prix des produits de la sidérurgie, en forte augmentation depuis 2004, poursuivent leur ascension: +23 % sur un an sur les 5 premiers mois de 2007. Abstraction faite de ceux-ci, les prix industriels montrent tout de même une inflation notable, d'environ 6 %, liée à la hausse des prix des produits minéraux non-métalliques (+15 % sur la même période) et des ouvrages en métaux (+8 %). Les prix de l'énergie

en revanche, après deux années de forte croissance (d'environ 15 % par an en moyenne), se stabilisent et sont proches de leur niveau du début 2006 (+0.8 %).

■ Les prix de la construction dopés par ceux des métaux

Les prix à la construction accélèrent modérément au cours du 1^{er} semestre 2007, repassant au-dessus de 3 % en variation annuelle. Parmi les hausses de prix les plus importantes (supérieures à 5 %), on retrouve beaucoup de groupes de prestations liés à l'augmentation du prix des produits métalliques: couverture métallique (+10.6 %), fenêtres et portes extérieures en métal (+10.5 %), installations sanitaires (+6.0 %) et de chauffage (+5.4 %). On constate également une hausse d'ampleur pour ce qui concerne le vitrage (+12.3 %), à mettre en rapport avec celle du prix des produits minéraux non-métalliques évoquée dans la rubrique Industrie ci-dessus. A l'inverse, la modération est de mise pour les tarifs relatifs aux prestations de terrassement (stable sur un an) et la marbrerie (-0.3 %).

■ L'emploi bancaire progresse toujours, mais moins vite

D'après les données fournies par la BCL, l'effectif des établissements de crédit luxembourgeois s'élève à 25 404 personnes au 30 juin 2007, soit une progression de 6.0 % sur un an. Sachant que ces données incluent également depuis le 1^{er} trimestre 2007 les effectifs des caisses rurales de la banque Raiffeisen, la hausse réelle sur un an est en fait plus proche de 5 %, confirmant en tous cas que le pic de croissance de l'emploi bancaire a bien été dépassé à la fin 2006. Il reste que l'emploi bancaire,

avec une croissance annuelle de l'ordre de 5 %, contre 2.8 % par an en moyenne de 1992 à 2006, reflète toujours le dynamisme conjoncturel du secteur financier luxembourgeois.

■ Marché du travail: +4 300 résidents sur un an

Sur le début de 2007 (7 mois), la population active (résidents ayant un emploi + résidents à la recherche d'un emploi) augmente en moyenne de quelques 4 300 personnes (+2.0 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

Même s'il s'agit d'une variation nette (entrées - sorties), elle représente à peu près le nombre de personnes résidentes nouvellement présentes sur le marché du travail luxembourgeois.

En 2007, environ 92 % ou 3 900 personnes se retrouvent dans une situation d'emploi, les autres 8 % ou 400 personnes étant à la recherche d'un emploi.

Alors que la croissance de la population active reste relativement stable sur les dernières années (autour de 2.0 %), la part de ceux ayant un emploi a continuellement augmenté: de 50 % en 2003, à 75 % en 2004 et 2005, à 90 % sur les deux dernières années.

Le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population active, corrigé des variations saisonnières) s'élève à 4.4 % en juillet 2007, contre 4.5 % en janvier.

■ Ralentissement de l'inflation sous-jacente

2007, l'indice général des prix à la consommation (IPCN) atteint 1.9 % en juillet. Alors que la décélération sur la première moitié de l'année s'explique par une baisse plus forte des prix des produits pétroliers (-2.7 % au second

trimestre, après -1.2 % au premier), le ralentissement en juillet s'explique par une inflation sous-jacente plus faible (2.1 % en juillet après 2.3 % sur les six premiers mois de l'année), les prix des produits pétroliers ayant continué à baisser à un rythme similaire (-2.3 %).

Le graphique ci-joint montre l'évolution mensuelle de l'inflation sous-jacente corrigé des variations saisonnières (cvs). Après une accélération continue depuis 2004, le pic a été atteint au début de 2007, dû surtout à l'augmentation de certains tarifs publics. Depuis, l'inflation sous-jacente a continuellement décéléré et se situe, en juillet 2007, à un niveau très faible.

■ Recentrage des exportations de biens sur l'Europe

Les exportations de biens du Luxembourg progressent de 7.2 % en valeur sur un an au cours des 5 premiers mois de 2007, soit un rythme d'expansion légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'année 2006 (9.6 %). L'analyse par pays destinataires montre que cette hausse est intégralement dirigée vers les pays européens, alors que les expéditions vers l'Amérique et l'Asie sont en recul après deux années consécutives de pénétration accrue.

Concernant ces deux continents, rappelons néanmoins qu'ils représentaient en 2006 seulement 10 % (5 % chacun) des marchés à l'exportation du Luxembourg. La progression des exportations de marchandises au début 2007 est due à plus de 80 % aux expéditions d'articles manufacturés en métaux communs et celles-ci se sont dirigées essentiellement vers les pays de la zone euro, Allemagne, Belgique et France principalement. ■

Pour en savoir plus: STATEC,

Mme Pascale Armstrong – Tél.: 478-4234 – E-mail: Pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu,

Mme Véronique Sinner – Tél.: 478-4228 – E-mail: Veronique.Sinner@statec.etat.lu

Nouveau!
Accès à distance à votre comptabilité via une connexion sécurisée.
BClux, le partenaire privilégié des PME

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat

9, route des Trois Cantons - L-8399 Windhof - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98
E-mail: info@bclux.lu - Site web: http://www.bclux.lu



Enquête CEPS/INSTEAD

Téléchargement et comportement d'achat: un état des lieux



Les hommes qui représentent 62% des téléchargeurs, téléchargent de préférence des journaux ou des magazines (67%), puis de la musique ou des vidéos (59%). Les femmes téléchargent davantage des journaux (75%) et moins de musique et de vidéos (45%)

La question de l'adoption d'Internet n'est plus au centre des préoccupations des pouvoirs publics et des chercheurs, même si le pourcentage de ménages connectés à Internet (53% en 2005, selon les données issues de l'enquête PSELL-3/EU-SILC) montre que cette technologie est sensiblement moins répandue que le téléphone (99%) ou la télévision couleur (99%). Ce sont maintenant les usages d'Internet qui retiennent toute leur attention.

Une analyse des données collectées sur ce sujet dans le cadre de l'enquête PSELL-3/EU-SILC¹ de 2005 révèle que 53% des individus âgés de 16 ans ou plus ont utilisé Internet au cours des trois mois qui ont précédé le moment de l'enquête. Parmi ces internautes, 45%

ont utilisé le web afin de réaliser des opérations bancaires (services de banque en ligne ou opérations boursières), 35% ont acheté ou commandé un bien sur le net (hors services bancaires et services de voyages), 28% ont acheté des séjours et/ou des billets sur des sites de voyage, et 43% déclarent avoir téléchargé des fichiers (quelle que soit leur nature) ou consulté des journaux.

Parmi ces usages, le téléchargement de fichiers et l'achat de biens et services font l'objet de nombreux débats. On peut citer, par exemple, les critiques dont fait l'objet le téléchargement de certains fichiers gratuits. Ou encore: les avantages du commerce électronique, qui sont parfois tempérés, entre autres, par des problèmes de livraison ou de sécurisation des paiements.

Pour tenter d'y voir plus clair, le CEPS/INSTEAD a analysé les caractéristiques des internautes qui téléchargent des fichiers et le type de fichiers qu'ils téléchargent et a cherché par la suite à savoir quels avantages les consommateurs retirent de l'usage d'Internet lors de leurs achats.

■ Les téléchargeurs cherchent avant tout des fichiers gratuits

Parmi les individus ayant réalisé des téléchargements, la grande majorité (78%) ont effectué exclusivement des téléchargements gratuits; 17% ont téléchargé des fichiers gratuits et des fichiers payants, et seulement 5% n'ont effectué que des téléchargements payants.

Comparativement aux autres internautes, ceux qui effectuent des téléchargements utilisent davantage Internet: plus précisément, les trois-quarts des téléchargeurs font un usage quotidien d'Internet contre seulement la moitié des autres internautes.

La littérature spécialisée met en évidence un effet incitatif de l'entourage sur le comportement d'achat sur Internet que les chiffres de l'enquête confirment pleinement. En effet, 51% des téléchargeurs déclarent que la plupart des membres de leur famille utilisent Internet et 79% que la plupart de leurs amis l'utilisent. Pour les autres internautes, ces proportions sont respectivement de 39% et 67%.

■ Le profil des téléchargeurs diffère selon le type de fichiers téléchargés

Une analyse plus approfondie des contenus téléchargés sur le web montre que la consultation et le téléchargement

¹ Le PSELL-3 (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en œuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 sera réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique EU-SILC de l'Union Européenne (*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Plus d'infos: www.ceps.lu/vivre.

de journaux ou de magazines y est l'activité la plus importante: 70 % des individus ayant réalisé des téléchargements s'y sont adonnés alors que seuls 54 % des individus ont téléchargé des fichiers musicaux ou vidéos.

Seuls 38 % des téléchargeurs sont des femmes, mais télécharger des journaux, revues ou magazines (70 % des téléchargeurs le font) est le fait de 75 % des femmes contre 67 % des hommes. Par contre, le téléchargement de fichiers musicaux ou vidéos (54 % des téléchargeurs) n'est pratiqué que par 45 % des femmes contre 59 % des hommes (voir graphique).

Sans réelle surprise, les internautes qui téléchargent des fichiers musicaux ou des vidéos sont plus jeunes en moyenne (29 ans) que les internautes qui consultent ou téléchargent des journaux ou des magazines (37 ans).

Le type de fichiers téléchargés est également lié au niveau d'études des internautes. Parmi les téléchargeurs dont le niveau d'études ne dépasse pas celui du secondaire inférieur, 74 % téléchargent de la musique et/ou des vidéos, et 56 % des magazines et/ou des journaux. A l'opposé, parmi les téléchargeurs ayant un niveau de formation post-secondaire, 35 % téléchargent de la musique et/ou des vidéos, et 88 % des magazines et/ou des journaux.

■ Internet, une influence sur les modes de consommation

L'analyse du second usage du web qui fait actuellement souvent débat montre qu'Internet permet notamment d'augmenter le rapport qualité/prix des biens achetés, que l'achat soit fait ou non sur Internet. Ainsi, 22 % des internautes déclarent avoir acheté le produit qu'ils recherchaient mais à un moindre prix, ou avoir acheté un produit de meilleure qualité avec le même budget que celui prévu initialement. Par ailleurs, 14 % déclarent qu'Internet leur a permis de découvrir et d'acheter un produit qu'ils ne connaissaient pas.

Il est intéressant de souligner que ces opportunités commerciales issues de l'usage du web, ne sont pas nécessairement liées à un achat réalisé sur Internet. En effet, parmi les individus qui ont pu voir le rapport qualité/prix de leur produit augmenter grâce à l'usage d'Internet, 14 % ont acheté le produit en question dans le réseau de distribution traditionnel et, parmi les individus qui ont découvert un nouveau produit en ligne, 18 % l'ont acheté dans une boutique traditionnelle.

Internet présente donc des avantages commerciaux mais conduit également les utilisateurs, peut-être du fait de la facilité de son utilisation, à se laisser

tenter: 14 % de ceux ayant réalisé des achats en ligne déclarent qu'ils ont acheté un bien alors qu'ils ne l'avaient pas prévu et 12 % déclarent avoir acheté un bien plus tôt que prévu.

■ Changement du mode de consommation: principalement des hommes et des diplômés du supérieur

Pour 30 % des internautes, l'usage d'Internet a eu un effet sur leurs achats, soit en augmentant le rapport qualité/prix du produit acheté, soit en leur permettant de découvrir un nouveau produit, soit encore en les incitant à acheter un bien plus tôt ou à réaliser un achat non prévu.

Ce chiffre varie selon le sexe: il est de 25 % chez les femmes et de 35 % chez les hommes. Il dépend également du niveau d'études, puisqu'il est de 24 % parmi les individus n'ayant pas dépassé le niveau du secondaire inférieur, de 28 % parmi ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire supérieur et qu'il atteint 37 % parmi les diplômés du post-secondaire. Enfin, il est nettement plus élevé parmi les individus qui ont fait un usage quotidien d'Internet au cours des 3 derniers mois (39 % contre 11 % de ceux qui l'ont utilisé moins d'une fois par mois). ■

La productivité totale des facteurs

Vers un nouvel indicateur de la compétitivité du Luxembourg

Le STATEC vient de publier dans la série des cahiers économiques une étude sur la création d'une base de données sur la mesure de la productivité totale des facteurs depuis 1995.

Cette étude est le fruit d'une collaboration entre le STATEC, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et l'Observatoire de la Compétitivité.

Parallèlement, ce projet s'est inscrit dans l'initiative européenne EUKLEMS pour une mesure harmonisée de la productivité sectorielle entre les différents

Etats membre de l'Union Européenne (www.euklems.net).

La productivité totale des facteurs ou encore productivité multifactorielle est considérée comme un indicateur de la performance d'une économie ou d'un secteur de l'économie. De manière simple, celle-ci est le rapport entre la production et les ressources utilisées pour produire, les facteurs de production. Cinq facteurs de production ont été retenus: le capital, le travail, l'énergie, les matières premières et les services. Ainsi une augmentation de la productivité

revient à dire que les entreprises arrivent à produire plus avec le même niveau de ressources. Autrement, l'habileté managériale et aussi technique est plus grande. Les conséquences environnementales ne sont pas neutres car c'est aussi utiliser moins de ressources souvent non-renouvelables pour produire autant.

Confronté aux autres pays de l'Union Européenne et aux Etats-Unis le Luxembourg est en tête, en particulier en ce qui concerne la productivité du travail. Mais le rythme de croissance s'essouffle



De manière simple, la productivité totale des facteurs ou productivité multifactorielle mesure le rapport entre la production et les ressources utilisées pour produire, les facteurs de production.

et est même en décroissance pour des secteurs phares comme le secteur financier. Les résultats sont disponibles sur

Internet dans le rapport publié par EUKLEMS (The EUKLEMS Productivity Report).

Le cahier économique se décompose en trois parties. En premier lieu, le document s'attache à définir la notion de productivité, les différentes manières de la calculer et en fonction des cadres théoriques utilisés les implications économiques.

Une mesure adéquate de la productivité nécessite une connaissance parfaite des éléments utilisés pour la calculer. Dans cette optique, la deuxième partie du cahier explique étape par étape les décisions prises par le service de la comptabilité nationale pour mesurer l'utilisation des facteurs de production et en particulier le capital qui s'est effectuée lors de la révision des comptes nationaux.

Enfin, la dernière partie présente une série de programmes informatiques qui serviront pour présenter de manière régulière la valeur de la productivité totale des facteurs nationale et sectorielle au Luxembourg.

L'objectif poursuivi est de mettre à la disposition de la communauté scientifique les outils développés au sein du STATEC.

Un rapport complémentaire incluant une série de résultats illustrant l'évolution de la productivité totale des facteurs au niveau des branches sera publié dans revue Perspectives de politique économique de l'Observatoire de la Compétitivité.



La publication (Cahier économique n°102 - La productivité des facteurs au Luxembourg) est disponible au STATEC b.p 304, L-2013 Luxembourg – Tél.: 478-4219 – Fax: 46 42 89 – E-mail: info@statec.etat.lu au prix de 8.60 EUR (hors frais d'envoi) et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu/

Economie et statistiques

Stabilisation de la situation compétitive

Le STATEC vient de publier dans la série «économie et statistiques» sous une forme résumée une version actualisée des indicateurs synthétiques de compétitivité pour la période 1995 à 2006.

Comme la notion de compétitivité est très complexe, elle est mesurée à l'aide de nombreux indicateurs. Cette publication retient un indicateur synthétique de compétitivité se basant sur le coût salarial, la productivité apparente du travail et les prix relatifs de la valeur ajoutée. Une analyse sectorielle est proposée pour différencier l'évolution du climat compétitif dans les différentes branches soumises à la concurrence

internationale. En raison de leur caractère provisoire, les résultats de 2006 restent sujets à révision.

Après la baisse consécutive des dernières années, la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise semble se stabiliser en 2006. Dans les branches industrielles, elle s'est légèrement améliorée à partir de 2004. La hausse marquée de la productivité du travail (3.2 % en moyenne par année) a fait légèrement baisser le coût salarial unitaire entre 1995 et 2006 (-0.2 % en moyenne annuelle). Par contre, dans les services marchands, les conditions de compétitivité ne semblent se stabiliser qu'en 2006. En général, le rythme de croissance de

la productivité du travail y est nettement plus faible que dans l'industrie (ce qui est d'ailleurs observé également dans les autres économies), alors que les salaires nominaux affichent des évolutions similaires entre 1995 et 2006. Il en résulte une progression continue du coût salarial unitaire dans les services marchands.

D'une comparaison avec nos pays limitrophes – qui sont également nos principaux partenaires commerciaux – il ressort une convergence des parts salariales et des coûts salariaux unitaires dans l'industrie, alors que dans les services marchands les divergences semblent plutôt persister.



La publication «Economie & statistiques n°20» peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu. La version imprimée est disponible au STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg – Tél.: 478-4377 – Fax: 26 20 19 02 E-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 5.- EUR (hors frais d'envoi).

Un bon début 2007 pour les hôtels

Les premiers résultats du recensement des arrivées et nuitées dans l'hôtel, effectué par le STATEC, montrent une progression de 3.1 % des nuitées pendant les 5 premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 2006.

Cette performance est liée d'une part à la très bonne conjoncture économique, mais également aux conditions météorologiques exceptionnelles qu'a connues le pays en mars et en avril.

La progression des nuitées en mars 2007 a été de l'ordre de 10 % comparée à mars 2006 et le mois d'avril a été marqué par une progression de près de 4 % par rapport au mois d'avril 2006.

Par ailleurs il convient de ne pas négliger l'apport du programme de Luxembourg et Grande Région 2007, capitale européenne de la culture, dont il est cependant difficile de chiffrer exactement l'impact.

Au niveau régional, c'est la Ville de Luxembourg qui se distingue avec une progression des nuitées de quelque 4.4 % ainsi que le Sud qui fait un bond de 19 %, tandis que les autres régions n'ont pas pu tirer profit dans la même mesure des trois facteurs cités plus haut.



Les conditions météorologiques exceptionnelles qu'a connues le pays en mars et en avril ont fait grimper le nombre de touristes au Grand-Duché dans la première moitié de 2007.

Recensement des arrivées et nuitées

	Arrivées janvier - mai			Nuitées janvier - mai		
	2006	2007	2007/06 (en %)	2006	2007	2007/06 (en %)
Ensemble du pays	259,5	270,0	4.0	504,6	520,5	3.1
dont						
Ville de Luxembourg	141,2	145,0	2.7	273,9	286,0	4.4
Reste du pays	118,3	125,0	5.7	230,7	234,5	1.6

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C5

«Société de l'information, science-technologie-innovation, tourisme, environnement»

M. Victor Molling – Tél.: 478 – 4258 – Fax: 22 08 60 – E-mail: victor.molling@statec.etat.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

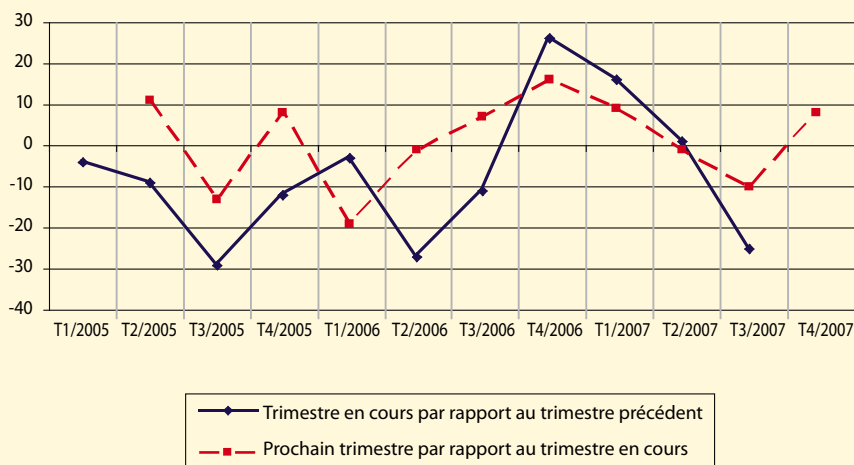
Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

STATEC – Chambre de Commerce

Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services

Environnement économique
Secteur du commerce

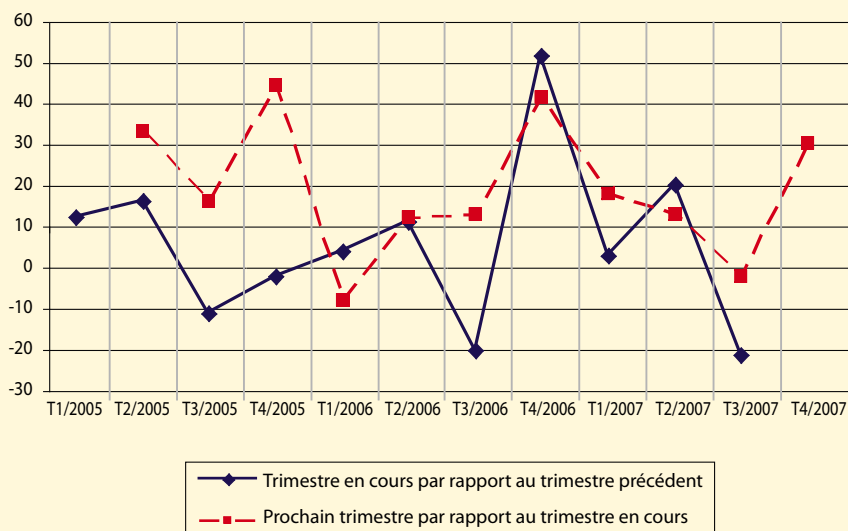


■ Analyse trimestrielle, août 2007

L'enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif de 352 entreprises (141 entreprises du secteur du commerce et 211 entreprises du secteur des services).

Il s'agit d'une enquête auprès des chefs d'entreprise afin de collecter leur opinion sur l'évolution de leur environnement économique et de leur chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre. Les résultats reproduits au travers des graphiques ci-dessous enregistrent, pour chaque trimestre, les soldes entre réponses positives et réponses négatives des entreprises (balances, c.à.d. la différence entre réponses «en hausse» et réponses «en baisse»).

Chiffres d'affaires – Secteur du commerce



■ Secteur du commerce

Tout comme au cours des deux premiers trimestres 2007, le secteur du commerce fait état pour le 3^e trimestre d'une nette détérioration de son environnement économique. Les entreprises interrogées anticipent cependant un net redressement de situation au cours du 4^e trimestre 2007.

Tout comme cela avait été le cas un an auparavant, le chiffre d'affaires a fortement diminué au 3^e trimestre 2007. Malgré la hausse du second trimestre, les entreprises du secteur du commerce enregistrent une nette diminution de leur chiffre d'affaires depuis le début de l'année 2007. Elles anticipent

toutefois un regain d'activité durant le trimestre à venir.

■ Secteur des services

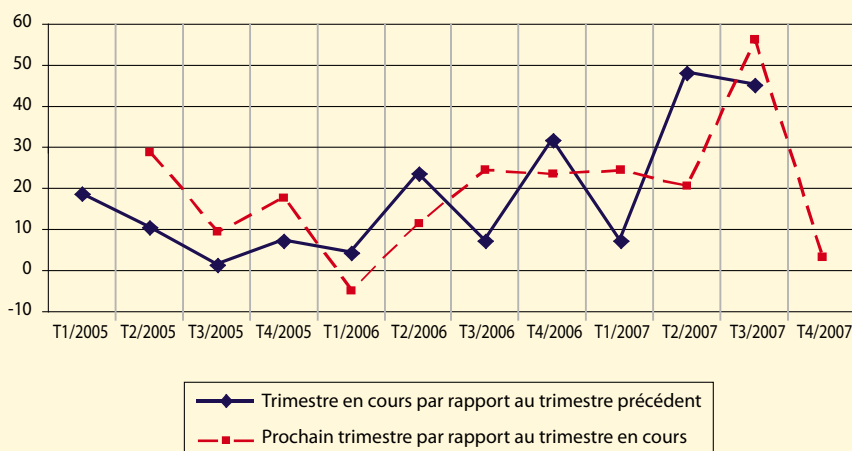
De manière tendancielle et malgré des variations sensibles dans les réponses des entreprises interrogées, l'environnement économique général du secteur des services s'est globalement amélioré depuis le 3^e trimestre 2005, avec toutefois des fluctuations assez importantes d'un trimestre à l'autre. Les entreprises de ce secteur anticipent cependant une forte détérioration de leur environnement économique au cours du 4^e trimestre 2007.

Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur des services évolue en dents de scie depuis le début de l'enquête conjoncturelle au 1^{er} trimestre 2005.

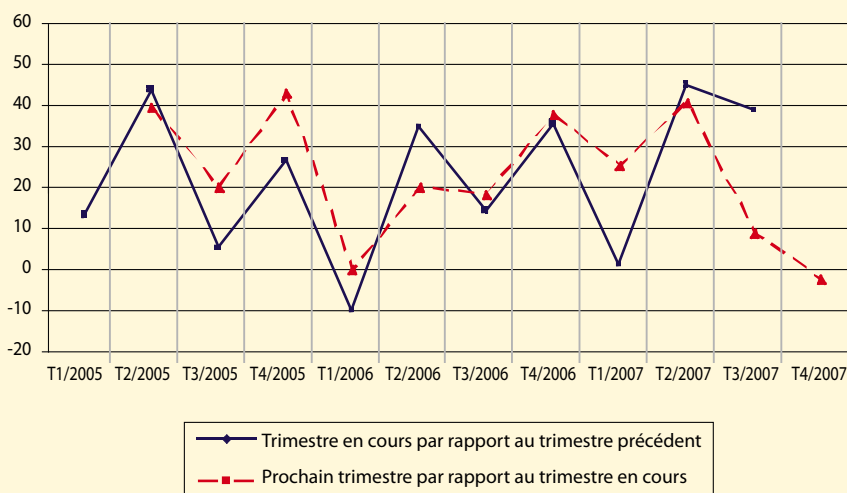
On constate cependant un fort synchronisme entre le chiffre d'affaires réalisé et les prévisions des entreprises de ce secteur.

Après un 2^e trimestre positif en termes de chiffre d'affaires, le 3^e trimestre 2007 se caractérise par un léger ralentissement des activités du secteur. D'après les prévisions des entreprises, le 4^e trimestre devrait donner lieu à une baisse significative des chiffres d'affaires.

Evolution de l'environnement économique général Secteur des services



Evolution Chiffres d'affaires – Secteur des services



Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



Enquête Eurochambres 2008

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres va procéder cette année à la 15^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES, qui effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours de la 2^e et de la 3^e semaine d'octobre 2007. Les entreprises faisant partie de l'échantillon retenu (càd. les entreprises ayant plus de 10 salariés) vont recevoir pour information le questionnaire afférent début octobre.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en 2007 par rapport à 2006. Par ailleurs, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques pour l'année 2008. Au Grand-Duché, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique). Par ailleurs, la qualité de l'enquête Eurochambres est très bonne et les résultats en découlant sont statistiquement significatifs et représentatifs.

Le succès de l'enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. Les dernières années, quelque 90% des entreprises luxembourgeoises choisies avaient participé à l'enquête et ont contribué, par cette voie, au succès de l'enquête Eurochambres au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête 2008 seront publiés dans le Merkur 10/2007 et pourront être consultés à partir de décembre sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) et d'Eurochambres (www.eurochambres.be).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Carlo Thelen, Chief Economist de la Chambre de Commerce (Tél.: 42 39 39 – 351, e-mail: eco@cc.lu).



constructions
et immobilière

KURT

www.kurt.lu

**Une seule enseigne,
plusieurs
compétences**



Toutes transactions immobilières (achat-vente-location). Estimation pour ventes et locations. Vente de nouvelles constructions clés en main (maisons, appartements, surfaces commerciales et surfaces de bureaux). Divers lotissements dans le Grand-Duché de Luxembourg.

 Rue de Luxembourg, 106 • L-8140 BRIDEL
Tél. : 33 95 95 - 218/219 • Fax : 33 95 90 • E-mail : immo@kurt.lu

MANAGEMENT DES COMPÉTENCES



Une formation proposée par l'**Institut de Formation de la Chambre de Commerce** et l'**Institut de Formation Bancaire, Luxembourg** en collaboration avec leur partenaire académique, l'**Institut Commercial de Nancy (ICN), Ecole de Management** ainsi que les sociétés de consultance **Praxis Management** et **PricewaterhouseCoopers**

CALENDRIER SESSION 2007/2008

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DATES	JOUR	HORAIRE	INTERVENANTS
MODULE 1				
PRESENTATION DU CYCLE	07/11/2007	Mercredi	15.30 – 17.00 heures	ICN, PWC et Praxis Management
La politique de communication et le pilotage du changement	08/11/2007	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj, ICN
La politique de communication et le pilotage du changement	09/11/2007	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj, ICN
La politique de communication et le pilotage du changement	10/11/2007	Samedi	08.30 – 12.30 heures	Praxis Management
MODULE 2				
La culture et les comportements dans l'entreprise	06/12/2007	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Stanislas D'Eyrames, ICN
La culture et les comportements dans l'entreprise	07/12/2007	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Stanislas D'Eyrames, ICN
La culture et les comportements dans l'entreprise	08/12/2007	Samedi	08.30 – 12.30 heures	Praxis Management
MODULE 3				
La mobilité et la gestion des carrières	17/01/2008	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Krista Finstad, ICN
La mobilité et la gestion des carrières	18/01/2008	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Krista Finstad, ICN
La mobilité et la gestion des carrières	19/01/2008	Samedi	08.30 – 12.30 heures	PricewaterhouseCoopers
Coaching collectif	25/01/2008	Vendredi	08.30 – 17.00 heures	Krista Finstad, ICN
MODULE 4				
La politique de formation	07/02/2008	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Krista Finstad, ICN
La politique de formation	08/02/2008	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Krista Finstad, ICN
La politique de formation	09/02/2008	Samedi	08.30 – 12.30 heures	PricewaterhouseCoopers
MODULE 5				
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	13/03/2008	Jeudi	09.00 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad, ICN
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	14/03/2008	Vendredi	09.00 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad, ICN
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	15/03/2008	Samedi	08.30 – 12.30 heures	Praxis Management
Coaching individualisé	28/03/2008 ou 04/04/2008	Vendredi	1 heure par candidat	Krista Finstad, ICN
Soutenance du mémoire professionnel	27/06/2008	Vendredi		Commission d'examen

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

IFCC
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

IFBL
INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE
LUXEMBOURG

ICN
Executive Education

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Projet de loi relative à l'accès aux représentations cinématographiques publiques. (3226DAN)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 13 février 1979 concernant le bruit dans les alentours immédiats des établissements et des chantiers. (3227AFR)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs. (3232CPH)

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la mise en place d'un Système d'Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. (3239BJE)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et accumulateurs. (3251BJE)

■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de règlement grand-ducal relatif à:

1. la participation de l'Etat aux dépenses occasionnées par l'accueil ou l'envoi d'un volontaire;
2. la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission d'Accompagnement. (3228MCH).

Projet de loi relatif à l'accessibilité des lieux au public aux personnes handicapés accompagnés de chiens d'assistance. (3234MCH).

■ Ministère du Trésor et du Budget

Projet de loi

- portant transposition de la directive 200/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 relative à la réassurance et modifiant les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE du Conseil ainsi que les directives 98/78/CE et 2002/83/CE, et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;

et

- portant transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements

financiers et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance ;

et

modifiant la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative :

- aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois ;
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger. (3229BJO).

■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle organisés au Centre national de formation professionnelle continue. (3230TRO)

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. (3237TRO)

Projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental. (3246TRO)

Projet de loi autorisant l'Etat à créer une école primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive.

Projet de règlement grand-ducal relatif au fonctionnement de l'Ecole. (3247TRO)

Projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental. (3248TEL)

Projet de loi relative à l'obligation scolaire. (3249TRO)

■ Ministère de l'Egalité des Chances

Projet de loi portant:

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services
2. modification du Code pénal ; 3. modification de la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. (3231AFR)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Amendements relatifs au projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation (3088bisCPH)

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects de l'utilisation des biens à temps partagé, des

produits de vacances à long terme et des systèmes d'échange et de revente (Directive «timeshare»). (3233BJO)

Projet de règlement grand-ducal relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables et modifiant le règlement grand-ducal du 14 octobre 2005 1) concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables et 2) modifiant le règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur le cogénération ainsi que le règlement grand-ducal du 22 mai 2001 concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité. (3250BJE)

■ **Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. (3235MCH)

■ **Ministère des Finances**

Projet de loi portant approbation de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération Suisse, d'autre part, pour lutter contre la fraude et toute activité illégale portant atteinte à leurs intérêts financiers. (3236BJO)

■ **Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

Projet de règlement grand-ducal fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires et du règlement (CE) no 183/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux et déterminant les sanctions applicables en cas d'infraction aux prescriptions de ces règlements communautaires. (3240MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2003 concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. (3241MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2006 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (3244MCH)

Projet de loi concernant le renouvellement du soutien au développement rural. (3255MCH)

■ **Ministère des Transports**

Projet de loi ayant pour objet de modifier 1) la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne; 2) la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile; 3) la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare. Version remaniée. (2802terAFR)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 avril 2002 portant réglementation de la police et de la sécurité sur les cours d'eau et plans d'eau. (3238MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant

- a. l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;
- b. le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3242BJO)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux conditions d'accès à l'aéroport de Luxembourg et aux contrôles de sûreté y applicables. (3243BJE)

Projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables. (3245BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (3252BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

- 1) l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,
- 2) le règlement grand-ducal modifié du 17 juin 2003 relatif à l'identification des véhicules routiers, à leurs plaques d'immatriculation et aux modalités d'attribution de leurs numéros d'immatriculation. (3257BJO)

Projet de règlement grand-ducal concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier. (3256BJO)

■ **Ministère de la Sécurité Sociale**

Projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé et modifiant:

1. le Code du travail;
2. le Code des assurances sociales;
3. la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension;
4. la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective;
5. le chapitre VI du Titre I de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
6. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
7. la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (3253WJE/DAN)

■ **Ministère des Travaux Publics**

Projet de loi sur les marchés publics et projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du... sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. (3254WJE)

Le point de départ du délai de préavis



Quand la période de préavis commence-t-elle? Les tribunaux ne semblent pas se mettre d'accord...

Après de nombreux revirements de jurisprudence en ce qui concerne le point de départ du préavis en cas de licenciement d'un salarié, les deux chambres de la Cour d'Appel statuant en matière de droit du travail, la troisième et la huitième chambre semblent actuellement vouloir maintenir durablement des positions divergentes à ce sujet. Il s'agit de répondre à la question de savoir si le point de départ du préavis est déterminé par la remise de la lettre de licenciement à la poste (théorie de l'envoi) ou, au contraire, si ce n'est que la réception par le destinataire qui fait courir le préavis (théorie de la réception). Pour prendre un exemple concret: Un courrier recommandé posté le 14 d'un mois, peut-il faire courir le préavis à partir du lendemain?

Reprenons brièvement la disposition légale afférente: L'article L. 124-3. (3) du Code du Travail (ancien article 20 (3) de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail) dispose que le délai de préavis prend cours à l'égard du salarié, soit «le quinzième jour du mois de calendrier au cours duquel la résiliation

a été notifiée, lorsque la notification est antérieure à ce jour» ou «le premier jour du mois de calendrier qui suit celui au cours duquel la résiliation a été notifiée, lorsque la notification est postérieure au quatorzième jour du mois».

La troisième chambre de la Cour d'Appel préconise de manière conséquente la théorie de l'envoi comme suit: «S'il est admis que le délai dans le chef du salarié pour demander les motifs du licenciement, ou le délai dans le chef de l'employeur pour fournir la réponse à cette demande, commence seulement à courir contre le destinataire le jour où il a reçu la lettre, il convient cependant de décider que la forme, la procédure et les conséquences d'un licenciement sont appréciées à la date du licenciement, c'est-à-dire à la date à laquelle l'employeur a remis à la poste la lettre recommandée notifiant le licenciement» (C.A., troisième chambre, 19 octobre 2006, n° 31222 du rôle; C.A., troisième chambre, 3 mai 2007, n° 30905 du rôle).

La huitième chambre de la Cour d'Appel maintient depuis plusieurs années la théorie de la réception en

précisant que «le jour de la notification de la résiliation est le jour où le salarié a reçu la lettre de licenciement ou le jour où il a été avisé par la poste de l'envoi du courrier recommandé» et «que la mise à la poste du recommandé n'a d'incidence que sur la décision de congédiement prise par l'employeur qui ne peut plus revenir sur sa décision de rupture, mais est sans effet sur le point de départ du délai de préavis qui se trouve réglé par l'article [20 (3)] précité» C.A., huitième chambre, 10 mai 2001, n° 24765 du rôle; C.A., huitième chambre, 6 mai 2004, n° 27621 du rôle.

Il est à noter que les jurisprudences dans les deux sens ne contiennent pas de développements supplémentaires quant à la motivation de leur position respective.

D'un point de vue pratique, la théorie de l'envoi aboutirait à un résultat plus logique, permettant de déterminer le point de départ du préavis sans aléas (tel que la rapidité du service postal). Cependant, il faut garder à l'esprit que l'article L.124.3 (3) du Code du Travail fait référence au terme de «notification de la lettre de résiliation» en vue de la détermination du point de départ du préavis, sachant que la notification est définie par CORNU (Gérard CORNU, Vocabulaire juridique, Quadrigue/PUF, 6^e édition, juin 2004, p. 609) comme étant le «fait (en général assujéti à certaines formes) de porter à la connaissance d'une personne un fait, un acte ou un projet d'acte qui la concerne individuellement». Cela appuierait dès lors plutôt la théorie de la réception.

La réponse à cette question tant posée reste donc en suspens, et, dans le doute, il est recommandé aux employeurs de tenir compte du «worst case scenario» qui se présente sous forme de la théorie de la réception.

(Par Sonja Streicher, conseillère juridique auprès de la FEDIL) ■

Banking Solutions: Are you talking to the right Business Partner ?



Your trusted **partner** in the financial sector



Contact > contact@sitgroup.com
Tél. : 44 64 82 / Fax : 44 34 63
Rue de Bitbourg, 11 / L-1273 Luxembourg

SITp.s.f. is a company of the SITgroup



Marché immobilier

TVA – Régime des agents immobiliers actifs sur le territoire allemand

De plus en plus d'agents immobiliers établis au Luxembourg interviennent dans la commercialisation de terrains/d'immeubles sis sur le territoire allemand. Se pose évidemment la question du traitement de leurs notes d'honoraires en matière de TVA.

L'intermédiation dans la circulation de biens immeubles sis sur le territoire allemand relève de la TVA allemande, la Umsatzsteuer (USt) suivant le Umsatzsteuergesetz (UStG). C'est la 6^e directive européenne en matière de TVA (77/388 du 17 mai 1977) qui énonce dans son art. 9 n°2 point a) que les «*prestations d'agents immobiliers ... (ont pour lieu de prestation) ... l'endroit où le bien est situé*». Le taux de TVA actuellement applicable en Allemagne est de 19%. L'applicabilité de la TVA allemande est indépendante de la nationalité ou du lieu de résidence du cocontractant de l'agent immobilier.

Ceci dit, l'agent immobilier est donc dans l'obligation légale de se faire enregistrer auprès des autorités compétentes en Allemagne en vue de se voir attribuer un numéro de TVA allemand.

C'est le Finanzamt (FA) Saarbrücken, Zentralstelle für luxemburgische Unternehmen, Am Stadtgraben 2-4,

66111 Saarbrücken qui centralise toutes les demandes émanant de requérants luxembourgeois. La déclaration initiale se fait sur base d'un formulaire qui peut être téléchargé à partir de: <http://www.buergerdienste-saar.de/SaarPortal/saarfo.do?sl=U&quelle=alphablocks> (Antrag auf umsatzsteuerliche Erfassung für ausländische Unternehmen beim FA Saarbrücken).

En présence d'un cocontractant identifié à la TVA en Allemagne (Unternehmer), le système de la reverse charge s'applique (§ 13 b) UStG) de sorte que le preneur de la prestation devient débiteur de la TVA. Le preneur de la prestation ne payera donc que le montant net de la commission à l'agent immobilier tout en devant maintenant, lui, s'acquitter des 19 % de TVA, ce qui se fera généralement par compensation dans le cadre de sa déclaration de TVA. La facture de l'agent immobilier ne mentionnera donc aucune TVA, mais devra par contre impérativement consigner le principe de la reverse charge: Leistungsempfänger ist Steuerschuldner gemäß §13 b) UStG bzw. gem. Art.21 1) a) der 6.EU-Richtlinie.

En présence d'un cocontractant non identifié à la TVA (particulier) le



Les agents immobiliers luxembourgeois qui vendent des immeubles et de terrains en Allemagne sont assujettis à la TVA allemande

système de la reverse charge ne s'applique pas de sorte que l'agent immobilier prestataire devra mettre en charge les 19 % de TVA, les liquider auprès du preneur de la prestation (agent collecteur) et les continuer au fisc allemand (agent payeur) suite à une déclaration périodique.

Reste à signaler que sont apparemment rares ceux qui se font enregistrer à la TVA allemande. Il est en effet particulièrement difficile de contrôler le traitement en matière de TVA en présence d'un particulier qui n'est par définition pas admis au système de la récupération de la TVA en amont. ■

18th October 2007

Conference: Small Economies and Competition Policy – A Fair Deal?

As the enforcement of competition law increases its global reach, small jurisdictions as well as large ones are increasingly attempting to review mergers, investigate alleged monopolizations and abuses of dominance, or join in the fight against cartels.

But are the experiences of larger jurisdictions in these areas applicable to small economies, which may be

characterised by vastly different market circumstances?

This question will be analyzed in a conference organized by the Competition Law Forum in collaboration with the Luxembourg Competition Council & Inspectorate and the Luxembourg Chamber of Commerce. Representatives from many Competition Authorities from small economies will be joined by panelists from the two

largest economies in the world: the US and the EU.

The conference which will take place on October 18 is designed as an interactive forum to foster participation by agency enforcers, private practitioners, leading academics, as well as companies that operate in small economies.

For further information and to register: www.smalleconomies2007.org ■

Avertissement



Commandes d'annonces publicitaires: Attention arnaque !

Ces derniers temps, la Chambre de Commerce se voit saisie de plus en plus souvent de plaintes de la part de ses membres qui l'informent de tentatives d'arnaques frôlant le domaine de l'escroquerie.

Les tentatives en question concernent de prétendues commandes d'annonces publicitaires. Les secteurs les plus touchés sont le secteur de l'HORECA et du commerce de détail.

La Chambre de Commerce croit avoir décelé trois scénarios jusqu'à présent.

Le premier consiste à envoyer un formulaire par fax sur lequel figurent des coordonnées intentionnellement inexacts du commerçant. On lui demande de corriger les coordonnées le cas échéant, tout en signalant que cela ne constitue pas un engagement. L'arnaque consiste dans le fait qu'en bas de page, en lettres minuscules, il est marqué «Bon de commande» et qu'on lui demande le cachet et la signature de l'entreprise.

Un deuxième scénario, qui se présente essentiellement dans le domaine de la restauration, consiste à appeler le commerçant par téléphone en lui faisant croire qu'il reste encore redevable d'un certain montant pour une annonce commandée dans un support publicitaire et parue il y a deux ou trois années.

Finalement, le troisième cas de figure consiste à se présenter comme représentant d'une agence publicitaire chargée d'élaborer une documentation publicitaire de la Ville de Luxembourg (ou autre) et en proposant une annonce toute faite, généralement avec des dessins ou photographies qui n'appartiennent pas à la personne en question. On demande à l'entreprise de confirmer la commande sans faisant même connaître le titre du prétendu support publicitaire.

Les tentatives ont en commun qu'elles sont le plus souvent précédées de coups de téléphone intempestifs et menés sur un ton agressif et revendicateur. Un autre point commun consiste à vouloir surprendre les victimes potentielles p.ex. pendant les moments où il y a le plus de clients. Enfin, troisième point commun, les supports publicitaires ne jouissent en général pas d'une notoriété dans les secteurs concernés. Finalement, très souvent on fait croire au commerçant que l'annonce a déjà été convenue avec une autre personne de l'entreprise et qu'il n'y a plus qu'à formaliser ce qui a été décidé.

Tous ces cas de figure ont en commun que les instigateurs misent sur la gêne, l'inexpérience ou la naïveté de la personne appelée. Les appelants essayent d'intimider les victimes par téléphone afin que celles-ci signent des soi-disant «clauses de rétractation ou d'annulation», ces dernières ne constituant cependant rien d'autre qu'un engagement des victimes.

La Chambre de Commerce lance dès lors un appel à ses membres de prêter attention aux contrats qu'ils signent et de ne rien signer sous la pression. Elle voudrait encore préciser que l'ensemble des actions qui lui ont été rapportées jusqu'à présent émanaient de sociétés établies à l'étranger. La Chambre de Commerce rappelle dans ce cadre que la législation relative à la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce genre d'opérations conclues entre deux professionnels et qu'il n'y a dès lors pas moyen d'invoquer un droit de rétractation.

La Chambre de Commerce rappelle que si, le cas échéant, des relances ou des rappels de factures peuvent se faire de façon téléphonique, les recouvrements sérieux de créances effectivement dues se font exclusivement par la voie écrite et non pas par téléphone ! ■

**Sich für einen
Partner
zu entscheiden
bedeutet,
auf dessen **Leistung**
und **Fairness**
vertrauen zu können.**



*Ihr kompetenter Partner
für den
schlüsselfertigen Objekt-
und Industriebau.*

Brüninghoff
Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen
Kompetenz
im
Hallenbau

Industriestraße 14
46359 Heiden/Westfalen
Postfach 11 63
46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0
Fax +49 (0) 28 67/97 39-900
Internet: www.brueninghoff.de
E-Mail: info@brueninghoff.de

Simplification administrative

La Commission consulte les entreprises à propos d'un éventuel statut de société privée européenne

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur les obstacles que rencontrent les entreprises – en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) – lorsqu'elles exercent des activités transnationales dans l'UE, et sur le contenu d'un éventuel Statut de société privée européenne. Il sera tenu compte des réponses lors d'une prochaine analyse d'impact et dans une éventuelle proposition législative. Les réponses peuvent être transmises jusqu'au 31 octobre 2007.

Charlie McCreevy, membre de la Commission responsable du Marché intérieur et des Services, a déclaré: «Si nous voulons que les entreprises européennes tirent pleinement parti du marché unique, nous devons leur fournir les

outils les plus adaptés. Il se peut que la société privée européenne soit la voie à suivre, mais nous devons d'abord avoir une idée précise des obstacles que les entreprises continuent de rencontrer au sein du marché unique, et déterminer si un éventuel Statut pourrait constituer une solution viable. C'est pourquoi j'encourage toutes les parties intéressées et, en particulier, les PME à nous faire part de leur opinion.»

Le questionnaire se divise en deux ensembles de questions. Le premier ensemble est destiné aux entreprises et, en particulier, aux responsables de la gestion des PME et des grandes entreprises. Il leur est demandé de fournir des exemples des obstacles juridiques et autres que rencontrent les sociétés

lorsqu'elles exercent une activité par l'intermédiaire d'un établissement (filiale ou agence) dans un autre État membre. Il leur est également demandé leur avis sur l'opportunité d'une nouvelle forme juridique européenne. Le second ensemble de questions relève d'une approche plus juridique et vise à recueillir l'avis des intéressés sur le contenu d'un éventuel Statut.

Pour participer, il suffit de remplir le questionnaire qui est disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/internal_market/company/epc/index_en.htm

Les réponses doivent être envoyées, avant le 31 octobre 2007, à DG MARKT Unité F2, Commission européenne, B-1049 Bruxelles ou à Markt-F2@ec.europa.eu. ■

www.concurrence.lu

Lancement d'un nouveau site web du droit de la concurrence

Le Conseil de la concurrence et l'Inspection de la concurrence ont mis en ligne leur site web www.concurrence.lu dédié au droit de la concurrence. Ce site fournit aux entreprises, à leurs conseils et aux citoyens, des informations sur l'application du droit de la concurrence, des rapports annuels et thématiques et toutes les décisions administratives et judiciaires y liées. Il comporte encore de nombreux liens vers d'autres sites, dont notamment le site du Réseau européen de la concurrence, qui permet de rejoindre aisément les sites des autres autorités de concurrence à travers l'Europe.

Le droit de la concurrence abordé sur ce site porte sur l'interdiction des ententes, des cartels et des abus de position dominante, qui empêchent le jeu normal de la concurrence et privent les

consommateurs et utilisateurs de produits et services des effets favorables du libre jeu de la concurrence.

Le site des autorités luxembourgeoises fournit une information structurée sur l'application du droit de la concurrence au Luxembourg en fonction des axes suivants:

- présentation des objectifs poursuivis par le droit de la concurrence;
- présentation des 2 autorités et de leurs compétences respectives;
- publication de nombreux documents (lois, décisions, avis, jugements, etc.) pour fournir une large vue sur les règles légales et les activités dans le domaine du droit de la concurrence au Luxembourg et en Europe;
- informations pratiques à travers des réponses aux questions les plus fréquemment posées et des lignes



directrices destinées aux entreprises et aux consommateurs.

Le site cherche en définitive à éveiller et à satisfaire la curiosité quant au droit de la concurrence à travers une information aussi complète que possible et aisément accessible. ■

Nouveau site internet
en faveur de la réinsertion professionnelle

www.equal.lu

La consultation de CV - profil de demandeurs d'emploi qualifiés ou non

Un accès ciblé en fonction de vos attentes

Un espace de recrutement personnalisé

Un conseil adapté à vos besoins



alibi communication

EQUAL

Mis en place par :



202 B, rue de Hamm | L-1713 Luxembourg
Tél.: 26 42 90 890 | Fax : 26 68 31 87
contact@equal.lu | www.equal.lu

Avec le soutien financier de :



clc

Feu vert au projet de Wickrange! A quand une politique cohérente en matière de développement du commerce?

La clc est sidérée d'apprendre que le Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement vient d'autoriser la création d'un nouveau centre commercial de 22.971 m² à Wickrange.

Même si la surface de vente totale autorisée est réduite d'un tiers par rapport à la demande initiale des investisseurs, il n'en reste pas moins que le Ministre n'a pas tenu compte ni de l'avis majoritairement négatif de sa commission, ni des arguments et calculs de la Commission commerce de détail de la Chambre de Commerce et de la clc.

Tout d'abord, la clc constate à son grand étonnement que la décision du Ministre d'autoriser un tel centre, logé partiellement en zone verte sinon en zone artisanale à Wickrange, se heurte aux priorités définies par le Gouvernement

dans son programme directeur d'aménagement du territoire.

Ensuite, en tenant compte des surfaces existantes et des surfaces récemment autorisées mais non encore exploitées (dont les projets d'Auchan à Gasperich, de Cactus à Esch et de Plaza I et II à Esch/Belval), il faut considérer que la zone de chalandise de cette nouvelle implantation souffre d'ores-et-déjà d'une suroffre, notamment dans les branches de l'équipement de la personne (textile, chaussures et maroquinerie) ainsi que de l'électroménager et de l'audiovisuel.

En raison du déséquilibre flagrant entre l'offre et le pouvoir d'achat disponible dans cette zone, la réalisation de surfaces complémentaires aura inévitablement des répercussions néfastes sur l'équipement commercial existant et plus particulièrement sur le commerce

dans les villes de Luxembourg et d'Esch/Alzette. Le nouveau projet torpillera ainsi les efforts de ces villes de préserver un tissu commercial urbain compétitif et attractif.

Enfin, la clc souhaite rappeler que le développement de l'attractivité du commerce luxembourgeois ne saurait se résumer à la prolifération tous azimuts de centres commerciaux, selon le principe du «copier/coller».

La clc réitère sa revendication à l'adresse du Ministère de réformer l'article 12 de la loi relatif à la procédure d'autorisation de grandes surfaces, et d'entamer enfin une réflexion prospective sur l'avenir du commerce dans le cadre plus général du développement économique et démographique du pays et des grands axes de programmation de l'IVL.

(Communiqué par la CLC) ■

17-21 juillet 2007

4 anciens mini-entrepreneurs luxembourgeois à la «4th European JA-YE Alumni Conference»

Du 17 au 21 juillet 2007, plus de 60 anciens issus de 9 pays se sont réunis à Sofia pour participer à la «4th European JA-YE Alumni Conference» qui est organisée chaque année par une des organisations nationales des anciens en collaboration avec Junior Achievement – Young Enterprise Europe dans un des pays membres.

Depuis 2005 l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg est membre du réseau international Junior Achievement – Young Enterprise Europe, ce qui a permis à quatre anciens mini-entrepreneurs luxembourgeois de participer à cette conférence internationale des



étudiants ayant suivi un programme «JA-YE» tel que les mini-entreprises.

Nic Gierten, Elie Gottlieb, Sébastien Guidé et Tom Zigrand, 4 élèves de la meilleure mini-entreprise de l'année scolaire 2005-2006 «P.t.E.» (Produits traditionnels de l'Est) du Lycée Classique d'Echternach se sont ainsi rendus à la capitale de la Bulgarie. L'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg y était représentée par Christine Pegel, CEO de l'association.

À côté du Grand-Duché de Luxembourg, l'Afghanistan, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, la

Finlande, l'Allemagne et la Norvège étaient représentés par des «alumni».

Quelques 60 étudiants profitaient de l'occasion pour participer à cette conférence qui leur permettait d'assister à des séminaires autour du thème «Unlock the door to your business future», tels que le choix de leur carrière; le marketing de soi-même; l'analyse des différents profils d'interaction existants; les étapes vers le succès et l'esprit d'entreprise en soi.

La conférence a permis aux anciens mini-entrepreneurs d'acquérir certaines compétences qui leurs seront utiles

lors de leur parcours professionnel. Par leur participation à cette conférence, les élèves ont contribué au renforcement du réseau européen «JA-YE Alumni» et ils se sont fait de nouveaux amis tout en développant leur esprit d'entreprendre.

(Communiqué par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg) ■

Informations supplémentaires sur
<http://conference.alumni-bg.org/home.html> et sur
<http://alumni.ja-ye.org/>

25-29 juillet 2007

La mini-entreprise JBL participe au concours européen «JA-YE Company of the Year 2007»



Du 25 au 29 juillet 2007 le concours européen «18th JA-YE Company of the Year Competition» a rassemblé 480 participants à Berlin en Allemagne. Cette année, 30 pays ont été représentés par leur meilleure mini-entreprise nationale au concours international. Ainsi les participants, y compris les enseignants, le jury, les représentants des organisations «Junior Achievement – Young Enterprise» nationales et les invités spéciaux se sont réunis à Berlin pour découvrir des stands présentant les produits et services des 30 meilleures mini-entreprises de l'année scolaire 2006-2007.

Le Luxembourg a été représenté au concours par la mini-entreprise JBL ou «Jonk Baueren Lëtzebuerg» du Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck qui avait été nommée meilleure mini-entreprise de l'année au 6^e Forum des Mini-Entreprises. La mini-entreprise est subdivisée en 5 sous-unités responsables pour les productions suivantes: poulets fermiers et légumes plein champs, poules pondeuses, viande de porc, foin de fléole et gaufres artisanales. Les élèves Sarah Weber, Chris Leytem, Claude Majerus, Franky Peller, Georges Hemmer, Georges Hilgert, Jean-Claude Felten, Marc Jacobs et Pascal Hens avaient

l'honneur de défendre les couleurs luxembourgeoises à Berlin avec ardeur et professionnalisme. Les enseignants Daniel Kneip et Arthur Meyers avaient accompagné les élèves sur place en tant que conseillers.

Face à la concurrence internationale, la mini-entreprise irlandaise «Deutsch macht Spaß» a remporté le premier prix de ce concours. Ces jeunes entrepreneurs ont créé un livre sur la grammaire allemande destiné aux élèves de l'enseignement primaire afin de faciliter l'apprentissage de la langue de Goethe. La deuxième place a été accordée à la mini-entreprise «GLOVE – Gloves of Love» d'Estonie et la troisième à la mini-entreprise «Quickstitch» de Suisse. Le prix spécial «HP Responsible Business Award» a été remporté par la mini-entreprise slovaque «DIFFID».

L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg était représentée à Berlin par Christine Pegel, CEO de l'association et par Marc Muller, coordinateur de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

(Communiqué par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg) ■

Informations supplémentaires sur
www.juniorprojekt2007.de/

Secteur financier

Jean Meyer élu à la présidence de PROFIL



Monsieur Jean Meyer, président de l'ABBL, à la présidence de la Fédération.

Le Président du Comité de direction de la Bourse de Luxembourg et président sortant de PROFIL, Monsieur Michel Maquil ainsi que le président de l'ALFI, Monsieur Claude Kremer occuperont les postes de vice-présidents.

Les autres membres du Conseil d'administration, nouvellement élus par l'Assemblée générale du 29 juin, sont:

- M. Frantz Prost (OEC), trésorier
- M. Pierre Krier (IRE), secrétaire
- M. Claude Birnbaum (ALPP), administrateur
- M. Paul Hammelmann (ACA), administrateur
- M. Charles Kaufhold (Ordre des avocats), administrateur
- M. Jean-Jacques Rommes (ABBL), administrateur
- M. Camille Thommes (ALFI), administrateur

- M. André Wilwert (LIMSA), administrateur

Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec grande satisfaction les déclarations du Gouvernement concernant la création d'une agence de promotion dans laquelle, une importance particulière sera accordée à la promotion des activités financières qui sont l'un des principaux moteurs de l'économie luxembourgeoise.

Par ces élections et en réaffirmant ainsi leur volonté de consolider leurs forces au sein de PROFIL, les associations professionnelles entendent renforcer la visibilité et la cohésion du secteur financier afin de pouvoir coopérer pleinement dans le cadre de cette agence dont elles espèrent fermement que la mise en place se fera dans les meilleurs délais.

(Communiqué par PROFIL) ■

En sa réunion du 11 juillet dernier, le Conseil d'administration de la Fédération des professionnels du secteur financier, Luxembourg (PROFIL) a élu, à l'unanimité,

Campagne d'information

Sécurité e-commerce/e-banking: adoptez les bons réflexes !



Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, dans le cadre de sa structure CASES (Cyberworld Awareness and Security Enhancement Structure) avec l'appui de l'ABBL lance la campagne d'information «Sécurité e-commerce/e-banking» proposant des méthodes simples et claires visant à contourner les pièges d'Internet.

Ces dernières semaines, des clients de la place bancaire luxembourgeoise ont été la cible de tentatives d'escroquerie via Internet.

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, ces tentatives sont observées mondialement depuis plusieurs années. Cependant, celles-ci deviennent de plus en plus fréquentes.

Ci-dessous les «réflexes CASES» recommandés par l'ABBL et le Ministère



ENGLISH BREAKFAST IN CASABLANCA

**TASTE THE UNEXPECTED.
PREPARE YOUR BUSINESS.**

OFFICE DU DUCROIRE – THE ONE-STOP SHOP FOR EXPORTERS.

Wherever you want to go – your business comes first. Our one-stop shop for exporters helps you to find adequate credit insurance and financial support for first-class promotion of your business and services around the world. One click, and you are there:

www.ducroire.lu

ENJOY YOURSELF. ENJOY YOUR BUSINESS.

**OFFICE DU
DUCROIRE**
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND-DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of the Economy and Foreign Trade

de l'Économie et du Commerce extérieur:

Les mots de passe: verrouiller le coffre-fort

Les mots de passe sont la clé d'accès à vos informations et à vos comptes en ligne. Le défi consiste à opter pour des mots de passe aisément mémorisables tout en restant difficiles à deviner par autrui. Il est déconseillé de choisir des mots de passe faciles à mémoriser tels que le prénom des enfants ou la date de naissance personnelle.

L'antivirus: vacciner son ordinateur

Chaque ordinateur a besoin d'être «vacciné» pour rester en bonne santé et ainsi se préserver des virus et des vers. Installer un antivirus et le maintenir à jour est une pratique indispensable à la sécurité sur Internet.

Le firewall: se parer contre les attaques

Un firewall doit être installé et configuré correctement. Cela permettra de bloquer les attaques ou connexions suspectes pouvant provenir de virus, vers ou chevaux de Troie, et d'éviter

la fuite d'informations personnelles et confidentielles.

Les patches de sécurité: colmater les brèches

Chaque jour, des pirates cherchent et trouvent des failles dans les systèmes d'exploitation. Un seul remède: les patches proposés régulièrement par les fournisseurs de systèmes d'exploitation comme Microsoft pour les systèmes Windows.

Les e-mails: ne pas se fier aux apparences

L'une des techniques d'escroquerie les plus connues consiste à envoyer un e-mail ressemblant à s'y méprendre à un e-mail envoyé par une institution financière digne de confiance. Une banque n'envoie jamais un e-mail avec un lien qui amènerait le client à divulguer des données personnelles. Ne jamais cliquer sur un lien reçu dans un e-mail, que celui-ci soit personnalisé ou non.

Les pages Web sécurisées: repérer les indices

Lorsqu'on utilise des services de paiement ou d'opérations bancaires en

ligne, il faut toujours s'assurer que les pages visitées sont sécurisées.

Après avoir introduit soi-même l'adresse du site, cinq indices permettent de déterminer si les pages sont bien sécurisées:

1. Les lettres «https» apparaissent en début de l'adresse de la page du site;
2. Un cadenas doit être présent en bas ou en haut de la page;
3. Ce cadenas doit être fermé;
4. Ce cadenas fermé doit être lié à un certificat d'une société renommée telle que LuxTrust S.A. Pour ce faire, il suffit de double-cliquer sur le cadenas fermé et le certificat doit apparaître;
5. Ce certificat doit être valide. Afin de répondre à cette condition, il est nécessaire de vérifier les informations contenues dans ce certificat. Doivent s'y trouver: le détenteur, l'émetteur et la date d'expiration du certificat. Il faut vérifier chacune de ces informations par rapport au site Internet visité avant de se fier à la connexion.

Une fois l'ensemble de ces cinq conditions satisfaites, on peut être assuré de la sécurité de la connexion. ■

Chaque intéressé peut retrouver ces conseils ainsi que des solutions pratiques sur le site de CASES, www.cases.lu.

Une méthode simple pour définir un mot de passe simple à mémoriser mais impossible à deviner y est également exposée. Le site offre aussi une aide pour déceler les e-mails malveillants.

Enfin, pour évaluer et améliorer ses connaissances de l'e-commerce/e-banking sécurisé, l'internaute a la possibilité de passer le permis e-commerce sur <https://epass.cases.lu>

28 juillet 2007

Le Cercle Suisse fête ses 60 ans

Il est bien connu que la Suisse et le Luxembourg ont de nombreux points communs. Si la Confédération est bien évidemment plus vaste que le Grand-Duché, les deux pays font partie à la fois des plus petits, respectivement des plus riches et des plus prospères états de l'échiquier européen. Sans oublier la pratique commune de deux des quatre langues officielles, le français et l'allemand.

Seuls 400 petits kilomètres séparent Berne de la capitale luxembourgeoise. 400 kilomètres que bon nombre de Suisses n'ont pas cessé de franchir depuis plus d'un demi-siècle pour venir

s'installer au Grand-Duché. Preuve en est la création, dès 1947, du Cercle Suisse Luxembourg. Cette association vise à promouvoir l'intégration des Suisses au Grand-Duché, ainsi que leurs échanges avec les différentes communautés et institutions afin de leur offrir toutes facilités pratiques.

L'histoire des Suisses au Luxembourg est étroitement liée à l'implantation des premières banques suisses au Grand-Duché, les deux pays partageants, aujourd'hui encore, des spécificités bancaires et un cadre législatif dynamisants pour le secteur. Il était dès lors tout naturel qu'une association

voie le jour pour permettre aux expatriés suisses de mieux s'installer dans leur pays d'adoption.

Le Cercle Suisse, qui œuvre en bonne intelligence avec l'Ambassade de Suisse, propose à ses quelque 200 membres une multitude d'activités: expositions diverses et de son cru, organisation de rallyes auto-moto, visites d'entreprises et d'institutions, conférences, promenades, sans oublier la traditionnelle fête nationale du 1^{er} août. Toutes ces manifestations drainent quelque 400 personnes par année.

Cette année, la fête nationale suisse a pris une couleur toute particulière

Direct Mail

le mailing visiblement très efficace

mikado.lu



Direct Mail est le service qui vous permet de faire distribuer tous types de publicités sans adresse dans les boîtes aux lettres, partout au Luxembourg. C'est le moyen idéal pour développer votre chiffre d'affaires et augmenter la fréquentation de votre point de vente. Plus de détails sur www.ept.lu ou au 8002 3210.

Direct Mail

Communiquez avec efficacité.



Division des Postes - L-2998 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 3210 - www.ept.lu



L'inauguration officielle du drapeau du Cercle Suisse s'est déroulée en présence de l'auteur de son graphisme, Monsieur Roland Grigioni.

puisque l'association a fêté ses soixante années d'existence au Grand-Duché. L'occasion pour les membres et sympathisants de se réunir le 28 juillet dans les Caves Bernard Massard à Grevenmacher

pour une soirée placée sous le double signe du Luxembourg et de la Suisse, dans une ambiance gastronomique et musicale. Dès 18h30, le groupe musical «Les Amis de St Saph» a accompagné

l'apéritif précédant la partie officielle, ouverte par les mots de bienvenue du Président Philippe Weiss, qui s'exprima en français, et ceux de la Vice-présidente Mariann Hintz, qui est intervenu en allemand. Puis la parole a été donnée à Monsieur Marcel Sauber, député, président d'honneur du Conseil d'Etat, cela avant l'intervention de S.E. Madame Ingrid Apelbaum-Pidoux, Ambassadrice de Suisse au Grand-Duché.

Après quoi a été rediffusée l'allocution dédiée à la Fête Nationale prononcée par la Présidente de la Confédération Suisse, Madame Micheline Calmy-Rey.

Monsieur Rudolf Wyder, Directeur de l'Organisation des Suisses de l'Etranger, a prononcé également quelques mots avant l'inauguration officielle du drapeau du Cercle Suisse.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet: www.cerclesuisse.lu

Conférence le 10 octobre 2007 à 15:00 heures

Diversité sur le lieu de travail

A l'occasion de l'Année 2007 de l'égalité des chances pour tous, l'UEL a l'honneur de vous inviter à une conférence portant sur la diversité sur le lieu de travail qui aura lieu à la Chambre des Métiers (Luxembourg-Kirchberg).

Cette conférence s'insère dans une démarche de sensibilisation devant relever le défi de promouvoir l'égalité des chances pour tous en milieu professionnel, c'est-à-dire l'élimination de toute forme de discrimination que ce soit sur la base de l'âge, du genre, d'un handicap, de l'orientation sexuelle, de l'origine raciale ou de la religion.

Pour le programme détaillé et/ou votre inscription avant le 3 octobre 2007 veuillez nous contacter par fax : 26 00 97 99 ou par email : diversite@uel.lu

La conférence est gratuite et une traduction allemand/français sera assurée.
L'accueil des invités aura lieu à partir de 14:30 heures.



Cette conférence est soutenue par l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous 2007.

Samuel Lambert

Looking for a way to grow your business?

We have been serving the international English-speaking business community in Luxembourg since 1992. Join us at our regular events for information and contacts to help you establish or expand your business.

Upcoming dates include:

Golf Day and Prize Giving Dinner
Kikuoka Golf Club
Friday 21 September

Luxembourg-based private wealth management
ABBL, Compagnie de Banque Privée, Ernst & Young, Lloyds TSB
Wednesday 17 October

Personal Income Tax - Tips for 2007
Friday 16 November

Christmas Lunch
Friday 14 December

For further information about
the Chamber and its events,
visit www.bcc.lu
or call +352 465 466



**The British Chamber
of Commerce for Luxembourg**

Groupe Cegedel

Résultat courant en légère progression par rapport au premier semestre 2006

EN BREF

Bamolux

Ouverture du show-room

Bamolux s.à.r.l, présente sur le Grand-Duché de Luxembourg depuis plus de 30 ans, et historiquement spécialisée autour de la menuiserie et du parachevement, a apporté une dimension supplémentaire à son métier par le développement d'une activité de cuisiniste. L'entreprise ouvre à

Esch-sur-Alzette un show-room, où vous pourrez découvrir toute une série de nouvelles cuisines dessinées pour satisfaire les exigences d'espace et les goûts les plus variés. Les cuisines Scavolini sont pensées pour ceux qui ne veulent pas renoncer au design sophistiqué italien. Combinant des lignes modernes à la douceur traditionnelle des bois, elles n'ont pas pour dénominateur commun un style identique mais une attention particulière à la rationalité et au plaisir de l'utilisateur.

Usina

Nouvelle boutique-galerie au centre-ville

La boutique-galerie Usina propose au 8 avenue de la Porte Neuve à Luxembourg, une sélection originale d'objets de designers internationaux qui met en avant la création actuelle dans des domaines variés, de l'accessoire au mobilier en passant par le graphisme. L'espace cherche éga-

lement à faire connaître les créateurs locaux en présentant leurs travaux made in Luxembourg. Usina propose aussi une série de produits développés à l'interne. Le client a par ailleurs la possibilité de passer des commandes spéciales ou personnalisées. Usina se présente comme un espace ouvert, s'ouvrant d'un côté sur une épicerie-restaurant et intégrant un fleuriste. Heures d'ouverture: Ma-sa 10h00-18h00, fermé le dimanche et le lundi. Pour plus d'informations: www.usina.lu.

Alter Domus

Nouveaux cours de formation

Le centre de formation agréé d'Alter Domus propose des nouvelles formations dès la rentrée. Les formations portant sur les aspects sociaux et fiscaux des salaires et sur la pension légale sont par ailleurs à nouveau programmées. Les sessions auront lieu, en anglais, les 25 et 26 septembre 2007 et en français, les 4 et 5 octobre 2007. De plus, une session d'une journée sera organisée sur les obligations sociales et fiscales de l'employeur, où seront exposées de façon transversale les dispositions principales à respecter en matière de droit du travail, sécurité sociale, taxation à la source et sécurité au travail en secteur tertiaire. Cette formation s'adresse particulièrement à des sociétés nouvellement installées au Luxembourg, mais également de manière plus générale aux membres du service des Ressources Humaines ou aux dirigeants d'entreprise. Un autre cours, portant sur les aspects pratiques et techniques de la gestion du salaire d'un expatrié, sera également programmé pour la rentrée. Pour plus d'informations: www.alterdomus.com.



Au cours du premier semestre de l'exercice 2007, le Groupe Cegedel a atteint un résultat net, part du groupe, (selon les normes IFRS) de 27,84 millions d'euros contre 31,86 millions d'euros lors de la même période de l'année dernière, soit une diminution de 12,6%. Cette diminution s'explique principalement par la comptabilisation au 1^{er} semestre 2006 d'une plus-value exceptionnelle de 7,3 millions d'euros liée à la transaction artelis/Cegecom. Hormis l'effet de cette plus-value, le résultat net du premier semestre 2007 aurait été en progression de 13,5% par rapport à celui du premier semestre 2006, ceci malgré une pression accrue sur les marges commerciales et une réduction des péages d'utilisation des réseaux.

L'EBITDA et l'EBIT ont atteint au cours du premier semestre de 2007 des niveaux légèrement supérieurs à ceux du premier semestre de l'année passée, grâce notamment aux bonnes performances en matière d'optimisation des coûts d'approvisionnement. En sens inverse, la diminution des tarifs de transport et de distribution d'électricité ainsi que la stagnation des quantités transportées sur les réseaux de Cegedel Net du fait de conditions

climatiques clémentes ont eu un effet défavorable sur les résultats.

En ce qui concerne les activités traditionnelles, la demande totale d'énergie dans les réseaux de Cegedel Net au cours du premier semestre 2007 s'est élevée à 2.344 GWh, soit un niveau équivalent à celle de la même période de l'exercice 2006. Les ventes d'électricité de Cegedel en volume, hors activité de trading, ont diminué de 21,5%. Elles ont diminué par rapport à celles du premier semestre 2006 de 48,3% pour la clientèle haute tension, certains clients ayant choisi de changer de fournisseur, et sont restées stables en ce qui concerne la clientèle moyenne tension. Les ventes de la clientèle basse tension ont quant à elles progressé de 0,4%.

En ce qui concerne les activités de diversification, les résultats liés au développement d'activités nouvelles (production d'énergie électrique, transport et distribution de gaz, énergies renouvelables, cogénération, télécommunications, facility management) se sont développés de façon satisfaisante au cours du premier semestre 2007.

Au 1^{er} juillet 2007 s'est ouverte la dernière phase de la libéralisation du marché, les clients résidentiels étant à leur

tour libres de choisir leur fournisseur d'électricité. Cegedel s'est depuis plusieurs années préparée à cette échéance en proposant à sa clientèle, à côté d'une offre tarifaire adaptée, de multiples produits et services. Des accords sont en cours de négociation avec plusieurs distributions communales en vue de créer avec Cegedel

des sociétés commerciales communes ayant pour but la fourniture d'électricité. Un rapprochement des activités de Cegedel et Cegedel Net avec celles de Soteg est actuellement à l'étude et devrait être soumis pour décision éventuelle aux conseils d'administration des trois sociétés au cours du second semestre 2007. ■

Extension du Cargocenter Luxair

CTI Systems remporte un important contrat pour l'infrastructure de manutention de fret aérien



Luxair S.A. a attribué le contrat en vue de l'extension de la gestion de fret au Cargocenter Luxair à la société CTI Systems de Lentzweiler. De plus grandes capacités de stockage garantissent une exécution plus rapide. La phase IV de l'extension du Cargocenter Luxair, qui doit être mis en service au début de l'année prochaine, va accroître la capacité de 200.000 tonnes pour la porter à une capacité annuelle globale de près de 1.000.000 tonnes.

Le point névralgique de cette extension se situe dans le système complet de

stockage ULD avec 2 transstockeurs (Elevating Transfer Vehicles). Le contrat avec CTI Systems englobe également la connexion de la plate-forme de manutention côté avions et côté camions.

Avec cette extension, le système de stockage par empilage du Cargocenter Luxair s'accroît de 308 positions pour les palettes de fret aérien, ce qui correspond à la capacité d'environ 7 avions gros porteurs Boeing 747.

Une palette de fret aérien ULD de 2,4 x 3 m peut être chargée de cargaisons pouvant peser jusqu'à 7 tonnes.

EN BREF

CocktailEdit

Lancement d'une vodka luxembourgeoise

CocktailEdit vient de lancer la première vodka 100 % luxembourgeoise, élaborée selon un processus de fabrication exclusif à partir d'épeautre issu des cultures de la Haute-Sûre. Les premières bouteilles ont été livrées le 6 septembre. Au total 166 bouteilles numérotées sont sorties du premier fût. La bouteille de la nouvelle collection kiss a été fabriquée par le maître verrier français Saverglass et se distingue par la calligraphie de l'étiquette transparente. Le nombre propre à chaque bouteille numérotée s'inscrit sur le i de kiss. Le produit positionné haut de gamme est lancé à un prix compétitif et est distribué prioritairement via le site Internet de l'entreprise www.cocktailedit.com.



Fortis Banque Luxembourg

Un chèque de 4.000 euros au profit de la Ligue HMC de Capellen

Carlo Thill, président du Cercle Amical et Sportif (CAS) et président du Comité de direction de Fortis Banque Luxembourg, a récemment remis un chèque de 4.000 euros à la Ligue HMC de Capellen représentée par Messieurs Christof Müller et Georges Gaasch, en présence de représentants du personnel de la banque et de l'association. La remise de ce chèque constitue le point final de la Journée Sport Santé Environnement organisée le 4 juillet dernier dans l'enceinte de la banque. Cette journée, qui avait pour but de promouvoir la santé et le bien-être sur le lieu de travail, de présenter les activités sportives et culturelles des différentes sections du CAS de la banque ainsi que de sensibiliser à la protection de l'environnement, a connu, cette année encore, un franc succès auprès des collaborateurs venus nombreux.



VOX

Nouveautés chez VOXmobile

VOXmobile vient de lancer de nouvelles offres VOX All inclusive et VOX FLAT encore plus avantageuses et a introduit «l'Eurotarif» dans 54 pays au lieu de 27. VOX All Inclusive 30, le premier forfait mobile tout compris offre un doublement des unités pour passer de 500 à 1.000 unités, que le client peut utiliser aussi bien pour ses appels nationaux et/ou pour envoyer des SMS ou MMS et ceci vers tous les numéros mobiles luxembourgeois. Avec 1 GB, au lieu de 20 MB, le client peut aisément consulter ses emails et faire des téléchargements sur les réseaux GSM/EDGE, UMTS et HSDPA performants de VOXmobile. Les offres VOX Flat et VOX All In One Flat incluent depuis le 1^{er} août 2007 un flat SMS, permettant d'envoyer sans limite des SMS au niveau national vers tous les numéros mobiles nationaux et offrent 1 téléphone mobile gratuit.



Après l'extension, 1.554 positions de stockage pour palettes seront disponibles dans le Cargocenter Luxair.

En plus, 20 positions de stockage ULD réfrigérées sont prévues dans le nouveau système, ce qui double la capacité de stockage du Cargocenter pour les palettes de cargaisons réfrigérées. ■

Certification

L'Imprimerie Centrale travaille selon le «processus standardisé de l'impression offset»

En tant qu'entreprise de premier plan du secteur de l'imprimerie dans la région Sarre-Lor-Lux, avec plus de 250 collaborateurs, l'Imprimerie Centrale a un point de vue résolu en matière d'assurance qualité. Elle fut la première imprimerie du Luxembourg à être certifiée ISO 9001:2000. Afin de souligner son engagement dans le domaine de l'environnement, elle sollicite et obtint les certifications FSC et PEFC. Celles-ci seront suivies sous peu par l'ISO 14001.

En vue de l'optimisation de la qualité, elle lança en été 2006 le projet de certification selon ISO 12647-2. Le but était d'offrir au client une qualité et une sécurité encore plus élevées pour l'impression, le traitement de données PDF X/3 et le hardcopyproof respectant les couleurs. L'Imprimerie Centrale à Luxembourg produit selon les critères de la norme technologique DIN ISO 12647-2. Ceci fut confirmé par l'audit effectué par le Sächsisches Institut für die Druckindustrie GmbH (SID Leipzig – Institut saxon pour le secteur de l'imprimerie). L'audit PSO a permis à l'Imprimerie Centrale de continuer à optimiser le déroulement de ses travaux et d'améliorer l'exécution des commandes des clients. En plus, l'audit



Marcel Beffort, Manager Business Improvement Unit; Roland Dernoeden, Administrateur Délégué, Directeur Général; Marcel Schmit, Directeur de Production; Jörg Becker et Arne Reich, ingénieurs à l'Imprimerie Centrale; Felix Berg, Directeur du Sächsisches Institut für die Druckindustrie GmbH Leipzig. (de gauche à droite)

a mis à jour des possibilités d'économie dans toute la chaîne de production. Ceci a permis de rationaliser plusieurs composants du système et l'utilisation des matières premières. En même temps, la manipulation des données a été optimisée lors de l'exécution des commandes et l'organisation du workflow a été conçue de façon plus efficace.

Les éléments favorables lors de l'introduction du «processus standardisé» étaient la parfaite maîtrise préalable de la technologie de production existant à l'Imprimerie Centrale et la mise en œuvre régulière de systèmes de mesure dans le domaine de l'assurance qualité.

Nouvelle parution

13^e édition du Explorator City Guide

C'est maintenant une coutume, «Explorator City Guide Luxembourg» arrive dans les kiosques aux alentours du solstice d'été, au moment où les jours les plus longs sont une invitation à la fête. Les lecteurs verront au premier coup d'œil que cette treizième édition bénéficie d'un

rafraîchissement graphique et visuel et qu'elle continue dans le mouvement «Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007» second semestre.

Les lecteurs retrouveront, sur une soixantaine de pages, la séquence «Portraits», large rubrique consacrée à ceux

et celles qui ont marqué les douze derniers mois.

Comme chaque année, l'équipe d'Explorator a parcouru les quatre points cardinaux du Grand-Duché et de la Lorraine voisine, pour dénicher les bonnes adresses et informer le lecteur de l'évolution du paysage gastro-

nomique et de ses acteurs, y compris les traiteurs.

L'apparition de plus en plus fréquente de plats «bio» et de spécialités végéta-riennes sur la carte des restaurants des-sine incontestablement une nouvelle ten-dance. Il se pourrait fort bien que cela ait une influence très positive sur la qua-lité d'ensemble de l'assiette. La fracture entre la restauration du lunch et du dîner est de plus en plus visible avec, à midi, la prépondérance du plat ou menu du jour aux prix souvent «bradés», à de raison-nables exceptions près pour lesquelles la qualité est respectée.

Ces exceptions, il faudrait les encour-ager en allant découvrir que le soir,

chez ceux-là, la vraie et bonne cuisine est toujours pratiquée avec passion et sourire.

Comme on ne parle jamais de belle table sans bon vin, ce sont 25 pages qui sont consacrées au nectar, de la vigne jusqu'aux voûtes des caves.

À souligner aussi les nouvelles fonctions et le complet lifting du site www.explorator.lu, régulièrement mis à jour et complémentaire de son grand frère imprimé.

La 13^e édition d'Explorator fait 458 pages et est vendu au prix de 10€.



easybycoach.com devient flibco.com

easybycoach.com devient **flibco.com**



easybycoach.com s'appelle désormais flibco.com. C'est sous ce nouveau nom que le fameux service de navettes du groupe Sales-Lentz assure dorénavant les trajets à destination de l'aéroport de Hahn. flibco.com est un nom de pure invention facile à retenir, compréhensible et prononçable dans n'importe quelle langue. Mais flibco.com est bien plus qu'un simple nouveau nom.

flibco.com est synonyme de flexibilité, de dynamisme et de mouvement, des qualités apparaissant également dans le nouveau logo arboré par flibco.com. Ce nouveau design est repris sur les six autocars de tourisme modernes qui ont été mis en service fin juillet 2007.

Jusqu'à 48 passagers peuvent monter à bord de ces bus ultramodernes du modèle T9 du constructeur renommé Van Hool. Les autocars sont équipés notamment du Multi Media Player (MMP), spécialement conçu pour Sales-Lentz. De larges sièges rembourrés dans l'espace intérieur offrent un confort de voyage de première classe. flibco.com est également précurseur en matière d'environnement. Tous les autocars de tourisme répondent en effet d'ores et déjà à la norme antipollution Euro 5 qui entrera en vigueur en 2009.

Une grande importance est accordée à la sécurité des passagers et du conducteur. Tous les chauffeurs ont suivi des stages au sein du Centre de Formation

pour Conducteurs à Colmar-Berg et ont été formés en interne; ils se sont ainsi tous familiarisés aux techniques et aux particularités des nouveaux autocars de tourisme. Afin de garantir la sécurité des passagers, l'obligation de s'attacher est bien évidemment de rigueur dans les bus flibco.com.

La flexibilité et le dynamisme ont également été au cœur de la programmation du nouveau portail Internet www.flibco.com. Contrairement à son prédécesseur www.easybycoach.com, celui-ci a été développé par Sales-Lentz avec le Webframework Ruby on Rails. Les étapes de réservation ont été simplifiées, le système est devenu plus fiable et la rapidité d'exécution des différentes étapes de réservation a été accrue. En bref, l'outil de réservation est devenu encore plus convivial. flibco.com fonctionne suivant le principe connu du low cost. Plus les billets sont réservés à l'avance, plus les chances de les avoir à un tarif plus avantageux sont grandes. Les billets les plus économiques sont disponibles à partir de 5 € par trajet et par personne. Le prix maximum par billet est de 17 €, en cas de réservation de dernière minute ou de trafic passagers important. Ces prix sont valables exclusivement pour des réservations sur www.flibco.com. Le prix d'un billet est de 22 € s'il est acheté directement à bord du bus.

Espace économique virtuel

Le ministre de l'Économie inaugure le premier bureau luxembourgeois dans Second Life



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et des Affaires Étrangères, a séjourné pour quelques instants comme personnage virtuel dans l'univers parallèle de «Second Life» pour officiellement ouvrir les bureaux virtuels de la société GAX Technologies.

Gax Technologies, fournisseur de Solutions innovantes IT, a récemment inauguré ses nouveaux bureaux dans Second Life. Second Life est un monde virtuel accessible sur

Internet qui permet à tous les internautes, dans le monde, de communiquer, de faire des affaires, d'aller aux spectacles, dans un environnement 3D, et de simuler tout ce qu'on fait dans la vraie vie.

Pour la première fois, au Luxembourg, cet événement a stimulé l'intérêt des gens pour une technologie, jusque là plutôt méconnue. Grâce à l'ouverture officielle des bureaux virtuels de GAX Technologies, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et des Affaires Étrangères, a montré l'intérêt qu'il portait à la nouvelle Technologie Internet. Le ministre, au travers de son avatar (personnage) dans Second Life, a officiellement ouvert les bureaux GAX Technologies en inaugurant l'enseigne GAX Technologies et en plantant le drapeau luxembourgeois à côté du bâtiment.

Les invités de la soirée étaient composés de représentants des plus grands établissements financiers du Luxembourg, d'institutions gouvernementales, et également de petites et moyennes entreprises luxembourgeoises.

Pour visiter GAX Technologies dans Second Life, il faut créer un compte Second Life, télécharger le logiciel, s'inscrire et chercher GAX Technologies. Pour plus d'informations: www.gax.com. ■

Expansion

Le groupe Jan De Nul accentue sa présence sur le sol luxembourgeois

Fort d'un personnel de près de 4.000 unités et d'une flotte à la pointe de la technologie moderne, le groupe luxembourgeois Jan De Nul se classe actuellement au sommet de l'industrie du dragage à l'échelle mondiale. Ne souhaitant pas en rester là, la société va cependant investir d'ici à 2010 1,25 milliard d'euros et cherche à engager 1.250 collaborateurs supplémentaires, parmi lesquelles 850 marins

et 400 collaborateurs à terre (ingénieurs, géomètres, comptables, personnel administratif, ...) qui géreront les 19 nouveaux navires actuellement en commande ou en construction.

Sur base de cette projection, Jan De Nul Group représentera en 2010 31 % de la valeur de la flotte totale du Benelux. Parmi les 19 nouveaux navires, tous navigant sous pavillon luxembourgeois, on retrouve notamment deux

«mega hopper dredgers» d'une contenance de 46.000 m³ chacun, deux «hopper dredgers» de 7.500 m³ et trois «self-propelled cutter suction dredgers» d'une puissance de 23.520 kW.

Les cinq sociétés luxembourgeoises du groupe, Dredging and Maritime Management (DMM) S.A., European Dredging Company (EDC) S.A., Codralux S.A., Vasco S.A. et Jan De Nul Luxembourg S.A. étendent

actuellement leurs activités sur le sol grand-ducal. Le Groupe est d'ailleurs en train de faire construire un nouveau bâtiment de 5.000 m² dans la zone d'activités de Capellen, pour un investissement s'élevant au bas mot à 15 millions d'euros. Les nouveaux bâtiments offriront un centre de formation doté d'un simulateur, accessible aux marins du monde entier.

A cause de la tendance actuelle des populations à vivre de plus en plus dans des villes au détriment des campagnes, les cités urbaines sont contraintes à s'étendre et doivent répondre au besoin à gagner du terrain sur la mer. Le chiffre d'affaires de l'année 2006 de 1.191 millions d'euros, en très nette croissance par rapport au chiffre de 2005 de 795 millions d'euros démontre que le potentiel de développement de Jan De Nul Group semble inépuisable.

Jan de Nul, créé en 1938 par l'ingénieur homonyme, était à l'origine une société belge d'ingénierie civile et de construction maritime. Depuis 1951, le dragage est devenu son activité principale et Jan De Nul s'est rapidement



imposé comme numéro 1 dans ce domaine. Le Groupe propose en effet des travaux spécialisés sur les pipelines ou le dragage de tranchées en haute mer, tel que dans le projet Palm Island II de Dubai, où la terre est littéralement sortie de la mer. Le groupe est également présent dans les travaux publics ainsi que dans les projets environnementaux tels que la réhabilitation des

sols de zones industrielles, le recyclage des déchets organiques, la protection des côtes au moyen de la réhabilitation des plages, la récupération de mazout et les opérations d'assainissement y conséquentes, le traitement et le conditionnement des sols contaminés ou encore les méthodes alternatives de dragage pour réduire ou éviter l'impact l'environnemental des chantiers maritimes. ■

Group 4 Securicor

OxyReduct: Un système innovant pour empêcher les départs de feu



La nouvelle technologie appelée OxyReduct, qui a été présentée pour la première fois au Luxembourg par la société Group 4 Securicor, présente une différence majeure par rapport aux méthodes de protection incendie

traditionnelles: elle agit avant même que l'incendie ne se déclare. Sa finalité première n'est pas de détecter et de maîtriser les incendies le plus rapidement possible mais de les prévenir pour offrir un haut niveau de protection incendie dans les salles informatiques, les archives ainsi que les entrepôts à rayonnages à grande hauteur.

L'endommagement ou la destruction des installations et des matériaux très fragiles par le feu, la fumée ou un agent extincteur tel que l'eau peut être évité en réduisant le taux d'oxygène pour empêcher par cette voie les départs de feu. OxyReduct repose sur une technologie qui contrôle la réduction de la teneur en oxygène dans les locaux fermés grâce à l'introduction d'azote. Ce qui est remarquable, c'est que l'appauvrissement en oxygène réduit sensiblement la combustibilité des matières

solides. En dessous d'une certaine teneur en oxygène, aucun départ de feu n'est possible. Les locaux protégés restent accessibles sans restriction et sans danger pour les personnes.

La technologie OxyReduct, représentée au Luxembourg par la société Group 4 Securicor, a été reconnue par VdS en Allemagne comme étant le premier système de prévention active des incendies. Sur le marché de la sécurité, la certification de VdS est un gage de grande qualité.

Cette homologation garantit notamment aux acteurs des projets de protection incendie un haut niveau de sécurité des aménagements. Plus de 100 clients issus des secteurs économiques les plus divers font actuellement confiance à ce système de prévention incendie. Pour plus d'informations: www.g4s.lu ■

Responsabilité sociale des entreprises – RSE:

P.M.C.

Agence Textile S.à r.l.



Valérie Dubois (Associate Director de P.M.C. Agence Textile S.à r.l.)



La solution la mieux adaptée pour faire appliquer les exigences de la société en termes de RSE, était de développer une antenne PMC sur place avec un interlocuteur compétent, connaissant parfaitement la mentalité du pays concerné, capable de se rendre régulièrement sur les sites et de suivre les productions

Afin de répondre à l'intérêt croissant manifesté pour la responsabilité sociale des entreprises, le Merkur propose désormais à ses lecteurs une série de témoignages sur les bonnes pratiques en RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) au sein des entreprises luxembourgeoises.

La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

PMC Agence Textile est un intermédiaire du secteur textile spécialiste des écharpes, des pull-overs et des tee-shirts dont les principales sources d'approvisionnement se situent en Inde et en Chine. La société intervient en tant qu'importateur, essentiellement pour le marché belge et français pour des marques, des chaînes de magasins, des grands magasins et pour la VPC.

Merkur: Quelle est la motivation qui vous a poussée à mettre en œuvre les principes de RSE au sein de votre entreprise?

Valérie Dubois, Associate Director: La motivation est double. Notre première motivation était de trouver des solutions pour intégrer au sein d'une structure de TPE comme la nôtre, notre vision personnelle de la société au sens générique du terme. Nous nous devons d'être cohérents entre nos idées et notre rôle d'acteurs économiques dans un secteur d'activité très sensible en termes de RSE. Notre deuxième motivation vient du fait que, pour travailler avec les grands groupes de distribution textile européens, nous devons être capables en tant que partenaires commerciaux, de démontrer que les produits que nous développons sont fabriqués dans le respect de leur charte de qualité. C'est une condition *sine qua non*.

Merkur: A quels niveaux vos principes de RSE sont-ils mis en pratique?

Valérie Dubois: Essentiellement dans le soin et l'approche méthodique que nous mettons dans la recherche de nouveaux fabricants et dans le suivi en permanence des différentes étapes du *business process*. Cette mise en pratique se trouve confrontée à deux difficultés majeures: l'éloignement géographique des sites de production basés en Inde et en Chine, d'une part. La prospection de nouvelles usines et les critères de leur sélection qu'il convient de définir très précisément, d'autre part.

La solution la mieux adaptée était de développer une antenne PMC sur place avec un interlocuteur compétent, connaissant parfaitement la mentalité du pays concerné, capable de se rendre régulièrement sur les sites, de suivre les productions et de faire appliquer nos exigences en terme de RSE. Nous sommes en train de finaliser pour la zone géographique Chine, un bureau à Shanghai avec comme responsable, une personne avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années et que nous avons pu former. Le même principe est à l'étude pour l'Inde.

Parallèlement, nous nous rendons quatre à cinq fois par an dans ces différents pays. Nous visitons les nouvelles usines que nous avons prospectées et nous vérifions *in situ* si les conditions de travail sont décentes. Les règles de respect de l'environnement sont appliquées et le fabricant répond a priori à nos critères. Pour nos sous-traitants déjà en place, nous faisons régulièrement des visites surprises, afin de contrôler si les règles sont bien respectées.

Merkur: Quels sont les bénéfices que vous tirez de votre politique RSE?

Valérie Dubois: Les bénéfices sont avant tout la satisfaction de nos clients lorsqu'ils reçoivent leurs commandes dans les délais confirmés avec un produit conforme en tout point à leur cahier des charges. Nous travaillons sur le long terme avec nos fabricants, avec la mise en place d'un réel partenariat tant sur le plan économique que sur le plan éthique. Cette voie est une réelle opportunité pour devenir plus performants et compétitifs. Quel que soit la taille de l'entreprise et quelque soit son activité, la RSE a un sens et trouve sa place au quotidien.

Le mois prochain, l'interview RSE donnera la parole au Bureau Comptable Claudine Speltz S.à.r.l.

Les entreprises qui souhaitent faire des commentaires ou donner leur avis sur la base de leur expérience en matière de RSE peuvent contacter François Nénon, tél.: +352 42 39 39-330, ou envoyer leurs commentaires à: entreprises@cc.lu.

Le deuxième numéro de «Wunnen» sort en kiosques

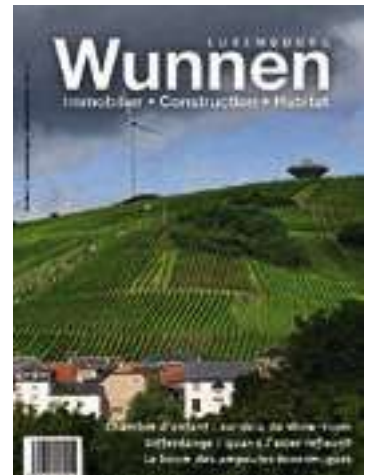
Le deuxième numéro du bimestriel Wunnen, magazine de l'immobilier, de la construction et de l'habitat au Luxembourg, vient de sortir et se consacre à deux sujets principaux: le centenaire de la ville de Differdange et l'aménagement de la chambre d'enfant, vue à travers un entretien croisé entre un pédopsychiatre et un architecte d'intérieur.

En matière d'actualité du logement et de l'immobilier, Wunnen présente des articles approfondis sur l'équipement de la maison et du bâtiment: ampoules économiques, robinetterie, fours de cuisine et mobilier de jardin. Viviane Reding, commissaire européenne, explique pourquoi le Mudam est sa «favorite place», un jeune couple présente son appartement de type «design for all» et l'artiste Remo Raffaelli commente l'une de ses œuvres qui orne le mur d'un restaurant élégant. Un article sur le métier

de peintre répond aux questions d'aptitudes et de formations requises pour exercer ce métier et aux besoins constatés sur le marché luxembourgeois. Alain Kuttien, président de la Fédération des patrons peintres et vitriers du Grand-Duché de Luxembourg, aborde ces différents points dans un entretien.

La rubrique «L'âme des bâtiments» permet de découvrir le Centre de l'Oseraie qui, outre ses caractéristiques architecturales, invite à revisiter une partie de l'histoire économique du Luxembourg: celle du temps où l'on produisait de façon industrielle de l'osier dans la vallée de la Mamer en vue du transport de milliers de bouteilles de champagne vers l'Allemagne.

Tiré à 7.000 exemplaires, le magazine Wunnen comporte 84 pages abondamment illustrées. Il est vendu dans les kiosques au prix de 4 euros.



CRÉATEURS D'ENTREPRISE INNOVANTE

Soirée de clôture le 20 septembre 07 à Liège

VISEZ JUSTE AVEC 1,2,3,GO!

PARTICIPEZ AU PARCOURS INTERRÉGIONAL DE PLANS D'AFFAIRES

Coaching gratuit : Partage de l'expérience de 280 entrepreneurs
60 000 € de prix aux meilleurs plans d'affaires
70 000 € de primes de lancement

Renseignements et inscriptions
www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle

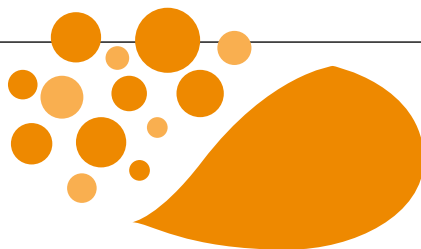
ORGANISÉ PAR :

NOS PARTENAIRES FINANCIERS :

Husky S.A., Interfiduciaire S.A., Primesphere S.A., SES Global S.A., Siemens S.A., BIP Investment Partner, Cargolux, Ceratizit S.A., CommunicArt, Fiduciaire Weber et Bontemps S.à.r.l., Gam Consult S.A., Goodyear S.A., La Luxembourgeoise

AVEC LE SOUTIEN DE :

Format S.à.r.l., Entreprises Magazine, Femmes Magazine



BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

«**Bourse transfrontalière d'Entreprises**»

un outil performant pour la cession et
la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?

Envie de devenir intermédiaire
dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements,
l'Espace Entreprises reste
à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

E-mail: bourse@cc.lu

Tél.: +352 / 42 39 39 - 338

Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

ATOZ

TAX ADVISERS

LUXEMBOURG



AGISSONS ENSEMBLE

Au Grand Duché et au-delà. Grâce à son positionnement unique, sa connaissance du marché luxembourgeois et son appartenance au réseau international Taxand, ATOZ vous accompagne dans le développement de votre entreprise en vous offrant des services de première qualité dans les domaines du conseil fiscal et de la Corporate Finance.

Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org. Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Nord

Réf C814: Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

Réf C874: Vends restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu de bois. Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel

Centre

Réf C751: Vends Hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf C796: Vends Hôtel-restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

Réf C884: Vends Hôtel, 13 chambres, brasserie, discothèque, buanderie. Bâtisse et équipements techniques en bon état.

Réf C898: Vends Café-restaurant, bail jusqu'en 2009.

Réf C438: Vends Restaurant-café avec piste de quilles et appartements.

Réf C1190: Vends commerce de vente alimentaire (Sandwichs, croissants, tartes diverses, cafés et boissons etc.) 75 places (dont 50 places extérieures pour l'été).

Sud

Réf C623: Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

Réf C837: Vends Restaurant-Bar-Lounge avec pizzas au feu de bois, carte à tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, restaurant avec grand potentiel.

Réf C1188: Vends fonds de commerce d'un restaurant 16 couverts, cuisine rapide, emplacement centre-ville, devant les écoles et l'arrêt de bus, du train.

Réf C1257: Vends fonds de commerce Horeca, Restaurant haut de gamme.

Réf C1264: Vends fonds de commerce Horeca, restaurant cuisine française et italienne.

Réf C1335: Vends restaurant 35 couverts, rénové à neuf. Mobilier et matériel neuf, cuisine traditionnelle française.

Commerce de détail

Centre

Réf C754: Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

Réf C760: A vendre au Luxembourg boutique cuisines et meubles haut de gamme sur 3 niveaux, 220m² pleins de charme.

Réf C791: Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

Réf C816: Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

Réf C916: Vends petite entreprise en plein développement dans le domaine de la vente d'accessoires mode, bijouterie fantaisie, chaussures, produits de soins naturels et vêtements femme. Boutique de 15 m², loyer 600 euros + 75 euros charges, près de la place de Paris et Lycée. Stock compris.

Réf C996: Vends commerce de fourniture et installation de cuisines équipées et d'espace rangement.

Réf C1003: Vends Horlogerie-bijouterie avec réparations de montres et bijoux en tous genres.

Réf C1091: Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

Réf C1105: Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

Réf C1199: Vends fonds de commerce de 3 commerces de jouets et cadeaux enfants.

Réf C1209: Vends fonds de commerce de magasin de fleurs.

Réf C1221: Vends commerce spécialisé dans produits naturels et bien-être haut de gamme. Bon emplacement dans le cœur du centre-ville et terrasse extérieure pour repas légers.

Réf C1259: Vends fonds de commerce de détail et services décoration d'intérieur et extérieur.

Réf C1282: Vends fonds de commerce de société de nettoyage et désinfection des containers et poubelles et rentrées et sorties des containers poubelles aux particuliers

Réf C1287: Vends fond de commerce de tabac, presse et cadeaux.

Réf C1304: Vends fonds de commerce de détail. Vente de décoration intérieur et extérieur.

Réf C1322: A céder librairie et édition.

Est

Réf C685: Vends Horlogerie-bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf C1099: Vends fonds de commerce, mobilier, caisse enregistreuse + balance, vases (contenant le café), stocks (pralines, dragées, cafés, spiritueux, ballons, emballages, articles de décoration, valisettes, sacs en papier et en plastique) + Clients.

Réf C1141: Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle.

Sud

Réf C752: Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise, vêtements dégriffés.

Réf C885: Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

Réf C1129: Vends fonds de commerce de magasin de laines dans zone piétonne, nouvelle installation depuis un an avec clientèle fidèle de la Grande Région depuis plus de 20 ans.

Réf C1194: Vends fonds de commerce (Café-Thé-Alco, eaux-de-vie, liqueurs, vins et champagnes). Bon emplacement, clientèle fidèle existante.

Réf C1247: Vends fonds de commerce de détail, épicerie fine en spécialités italiennes.

Réf C1292: Vends fonds de commerce de confections enfants et accessoires haut de gamme. Vente du stock disponible après liquidation. Boutique bien connue dans le pays et

les pays voisins (France-Belgique) avec grande clientèle existante.

Réf C1300: Vends fonds de commerce d'articles pour enfants, petite et grande puériculture, meubles, accessoires et vêtements bébé.

Ouest

Réf C1255: Vends fonds de commerce de détail, vente de bijouterie magnétique et fantaisie.

Commerce de gros

Sud

Réf C1216: Vends commerce de négoce en sel, sel de déneigement, sel adoucisseur, sel alimentaire, sel technique.

Réf C1238: Vends commerce de gros, agent d'usines dans le mobilier «Haut de Gamme» Agence Commerce.

Services

Nord

Réf C991: Vends fonds de commerce d'une société de transport avec possibilité de louer les locaux.

Centre

Réf C1006: Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

Réf C1308: Vends Agence Immobilière.

Ouest

Réf C1071: Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

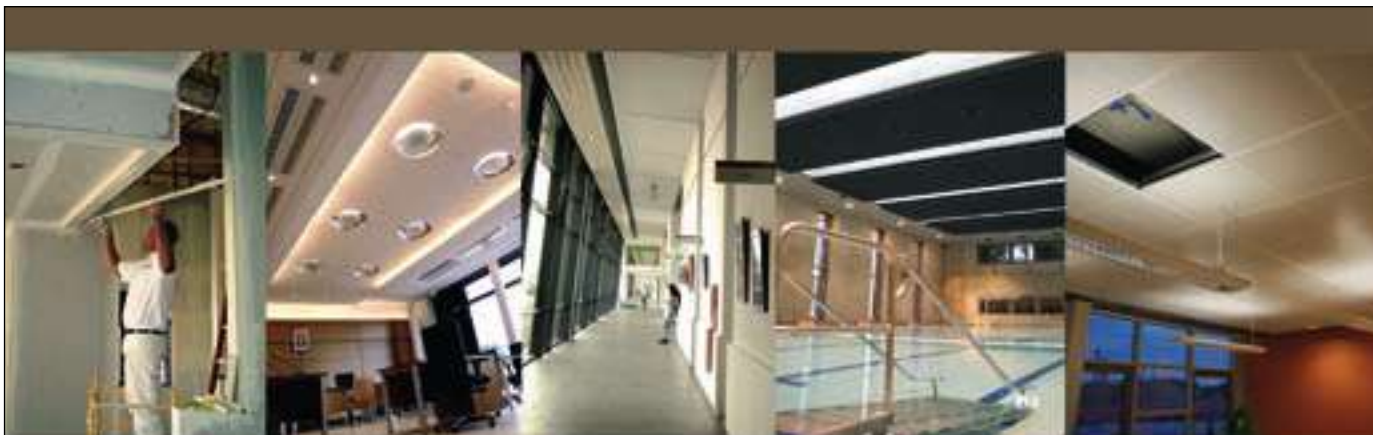
Sud

Réf C684: Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf C719: Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
E-mail: bourse@cc.lu
Tél. : 42 39 39 338

Personnes de contact:
Patricia DIAS / Géraldine FLAMMANG



Parce que pour nous, la qualité n'est pas un luxe.
Bamoluxement votre...



bamolux
créateur d'intérieurs

AMÉNAGEMENT INTERIEUR
MENUISERIE / COCINNE ÉQUIPÉE
PLAFORRAGE / SERVICE SUR MESURE

Bamolux s.à.r.l. 5, Rue de l'Avenir L-3895 Foeitz Tél. (+352) 48 42 14-1 Fax (+352) 48 42 14-48

Show Room 56, Avenue de la Gare L-4130 Esch/Alzette Tél. (+352) 48 42 14-33/34 Fax (+352) 48 42 14-68

www.bamolux.lu



Des compétences locales,
une vocation internationale !

Plus loin, ensemble !

Pour la Chambre de Commerce, l'accompagnement d'entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers est une priorité absolue, en soutenant activement les missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires, stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires et séminaires, le Département International de la Chambre de Commerce encourage la mise en relation des entreprises nationales et étrangères.



Votre partenaire pour la réussite



Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce.

L'idée de cette nouvelle page est de rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce et de vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs auprès des différents départements.



■ **Patricia Dias**
Secrétaire à l'Espace Entreprises au sein du Département Création et Développement des Entreprises

Patricia accompagne les personnes souhaitant créer leur entreprise. Elle est chargée de les conseiller et de les aider dans les différentes démarches pour

obtenir leur autorisation d'établissement. Elle les encadre jusqu'à la finalisation de leur demande et assure le suivi des dossiers entre eux et le Ministère. Pour les sociétés déjà existantes, Patricia répond aux questions relatives au bail commercial, au droit du travail ainsi qu'au droit des sociétés.

Elle gère la bourse d'entreprises transfrontalière, un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et les demandes de reprises d'entreprises. Elle veille à actualiser le site www.bourse-entreprises.org avec les informations des cédants ou des repreneurs et les met en relation lorsqu'ils en font la demande.

Patricia a également en charge le suivi des certificats numériques et des cartes à puces (smartcards) émis par LuxTrust S.A. Les certificats électroniques garantissent l'authentification électronique de personnes et d'applications en ligne. En outre, ils permettent

l'utilisation d'une signature électronique à valeur légale, ceci dans un environnement international dans lequel la vérification de la conformité des échanges est une priorité incontournable.

Patricia effectue encore plusieurs formalités, tels que les documents d'accompagnement des marchandises (certificats d'origine) ou les carnets A.T.A. pour une simplification des opérations douanières des marchandises et une réduction des coûts.

«Les contacts avec les entreprises et les futurs chefs d'entreprises, ainsi que la bonne ambiance au sein de l'équipe rendent mon travail particulièrement convivial et motivant», estime Patricia. La pratique de nombreux sports comme la natation, le roller et le vélo, lui permettent de garder la forme.



■ **Niels Dickens**
Attaché auprès du Département International – Affaires européennes, Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Niels Dickens est né à Heusden (Pays-Bas). Dans le cadre de ses études de commerce international et de langues, Niels a effectué deux stages en 2000, puis en 2001, au sein de l'Euro

Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, avant de consacrer son mémoire sur l'EIC et la mise en place d'un service de veille sur les marchés publics.

Niels est actuellement en charge de l'organisation annuelle des missions économiques et visites d'Etat en Europe, en collaboration avec les départements ministériels compétents. Il s'agit de faire connaître les entreprises luxembourgeoises et leurs produits et services à l'étranger et de promouvoir le Luxembourg en tant que terre d'accueil favorable aux entreprises étrangères. Ces missions, encadrées par un membre du Gouvernement ou par un membre de la Famille Grand-Ducale, bénéficient d'une forte promotion et d'une organisation logistique complète. La Chambre de Commerce, présente lors de ces missions, assiste et encadre les entreprises.

Niels co-organise également les participations collectives aux foires internationales et régionales, ainsi que les

événements de «matchmaking» (rencontres inter-entreprises) et les visites de délégations étrangères à la Chambre de Commerce. Par ailleurs, Niels a participé activement au développement d'un service de veille sur les marchés publics. Ce service fait parvenir quotidiennement des appels d'offre sélectionnés selon le profil des entreprises adhérentes.

Niels apprécie son travail pour son caractère varié, tant au bureau qu'à l'étranger. «Les contacts avec les entreprises et la possibilité de rencontrer des personnes d'horizons très différents sont particulièrement enrichissants. Et pour le côté créatif, mes fonctions m'offrent la possibilité d'élaborer de nouveaux produits et services», déclare-t-il satisfait.

Pendant son temps libre, Niels aime lire et faire du vélo. Il pratique la natation et s'évade avec bonheur à la découverte de contrées lointaines.



Hosted Exchange
votre bureau en toute mobilité

Hosted Exchange | La solution de messagerie pour entreprises



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Tél. gratuit: 8002 4000 - www.ept.lu



The sixth sense of business

*Insight is our business
We want to make it yours*

TNS ILRES
46, rue du Cimetière
L-1338 Luxembourg

t +352 49 92 91
f +352 49 92 95-555
e research@tns-ilres.com
www.tns-ilres.com

Member of Gallup International Association
Member of ESOMAR